

René Lévesque au DEVOIR

L'establishment syndical est seul à blâmer

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — L'échec des négociations dans les secteurs public et parapublic est le fait d'un «establishment syndical» dangereusement coupé de la réalité. Cet establishment composé des permanents syndicaux a entravé les efforts des chefs élus d'aboutir à un règlement négocié.

C'est le premier ministre, M. René Lévesque, qui porte ce jugement sur la dernière ronde de négociations avec les syndicats des employés des secteurs public et parapublic qui s'est terminée avec l'adoption par l'Assemblée nationale de la loi 105.

Au cours d'une entrevue accordée vendredi au DEVOIR, le premier ministre s'est ainsi ouvert pour la première fois sur sa perception du syndicalisme québécois qui, selon lui, vit une crise profonde. Il a aussi fait part de la ferme intention du gouvernement de revoir très rapidement les règles de la négociation dans le secteur public qui seraient codifiées dans un code du travail spécifique à ce secteur. Le pari de la négociation que le gouver-

nement a pris au mois de juin s'est révélé un échec. Rétrospectivement, il est facile maintenant de prétendre que ce fut une erreur, a dit M. Lévesque, qui soutient qu'il aurait été possible, pourtant, de remporter ce pari n'eût été des établissements syndicaux que forment les permanents des grandes centrales syndicales.

Cette négociation s'est ouverte dans un contexte différent des précédentes, rappelle d'abord le premier ministre. La situation financière du gouvernement et le contexte économique exigeaient que le secteur public fasse sa part. Les syndicats représentant les employés de l'État ont d'abord refusé un moratoire, ce qui a amené le gouvernement à adopter la loi 70 permettant de récupérer une partie des augmentations de salaires consenties en juillet dernier. Selon M. Lévesque, on aurait pu déchirer brutalement les conventions collectives et adopter des lois des décrets. Le gouvernement a plutôt choisi ce pari de la négociation auquel toute le monde s'est rallié après d'intériminales discussions au conseil des mi-

Voir page 14: Establishment



M. René Lévesque

D'abord des actions sectorielles, ensuite un «grand sommet»

par Gilles Lesage

QUÉBEC — De concert avec ses partenaires, le gouvernement mettra au point des actions sectorielles, concrètes et précises, avant de déboucher sur un grand sommet de la concertation, au printemps.

Par exemple, à l'instar de Corvée-Habitation (issue du sommet de Québec en avril, à l'insistance des chefs syndicaux), des secteurs névralgiques où il est possible de faire un travail conjoint seront passés au crible à court terme, de façon à mettre en commun les idées, les forces et les moyens de pression.

C'est ce que le premier ministre a indiqué au cours d'une entrevue avec LE DEVOIR, vendredi, et a repris en partie hier, en conférence de presse. Sans donner d'exemples précis de ces tentatives modestes de concertation, M. René Lévesque a fait savoir que le conseil des ministres en discute aujourd'hui même. Des gestes de «convergence» seront posés dès après les Fêtes, en janvier. À titre indicatif seulement, M. Lévesque évoque l'agriculture, les textiles, le meuble.

Même durant la tourmente de l'autisme, qui a durci les relations avec les centrales syndicales, le gouvernement a maintenu des ponts avec les chefs syndicaux, note M. Lévesque avec satisfaction.

«C'est leur devoir d'État le plus strict, face à leurs membres du secteur privé, de tout faire pour atténuer la crise, pour préparer les éléments de la relance et de la reprise de la production. Ils seraient malvenus de dire: on ne se parle plus, commente le premier ministre. J'ai des indications contraires. Même aux moments de grande tension, il y a eu des rencontres avec les leaders syndicaux du privé, qui manifestent un grand sens des responsabilités. Même eux ne sont pas tellement parlables ces jours-ci, mais Noël peut avoir un effet émollient et ramener un peu de fraternité.»

La plus connue de ces rencontres est celle que le premier ministre a eue, à Pointe-au-Pic, dans le comté de Charlevoix, en septembre, avec M. Donatien Corriveau, président de la CSN. Mais il y en a eu d'autres depuis avec la FTQ et

Voir page 14: Actions

Désaccord sur la fixation des quotas

L'OPEP gèle les prix et plafonne la production

Caracas vit dans le noir à la suite de l'explosion qui a fait 98 morts

— page 3

Clark préfère une formule de compensation au veto

par Michel Vastel

OTTAWA — Le chef de l'opposition, M. Joe Clark, ne pense pas qu'il soit important d'inscrire dans la constitution le droit de veto du Québec mais, connaissant le comportement de M. Pierre Trudeau, il «comprend pourquoi M. Lévesque exige une telle garantie».

Le chef conservateur a été le seul député hier à commenter publiquement la lettre du premier ministre du Québec à son homologue fédéral. Même le responsable du dossier, M. Mark MacGuigan, ministre de la Justice, qui la semaine dernière rivalisait d'imagination avec son homologue des Pêcheries, M. Pierre De Béné, sur le droit de veto du Québec, se

retranche désormais derrière l'autorité de son chef.

Le ministre de la Justice n'est pas très sûr d'ailleurs de ce que fera M. Trudeau, ni de la rapidité avec laquelle il répondra à la lettre de M. Lévesque: «on a tellement à faire avant Noël», s'est contenté de déclarer, désolé, M. MacGuigan.

En revanche, M. Joe Clark a répété qu'un changement de comportement serait beaucoup plus important qu'un changement à la loi constitutionnelle du Canada. «Le fédéralisme ne fonctionne pas seulement avec des lois», a rappelé le chef conservateur. Il a ajouté que «pour faire fonctionner le fédéralisme, il est plus important d'adopter une attitude qui respecte les différences légitimes qui

existent au Canada entre les provinces».

M. Joe Clark, qui n'a pas eu le temps lorsqu'il était au pouvoir de préciser sa position constitutionnelle, a déclaré hier qu'il «continuera à privilégier la formule d'amendement dite 'de Vancouver', donnant aux provinces le droit de se retirer d'un amendement avec pleine compensation financière».

Dans sa lettre envoyée vendredi au chef du gouvernement fédéral, M. René Lévesque réclame effectivement soit un droit de veto spécifique pour le Québec, soit la formule d'opting out assortie d'une pleine compensation financière.

M. Joe Clark a manifestement voulu rappeler hier qu'il ne favorise pas du tout

Voir page 14: Clark



L'épave de l'European Gateway repose, couchée sur le flanc, au large de Harwich, sur la côte britannique. Le bâtiment s'est échoué après une violente collision avec un autre traversier, le Speedlink Vanguard. La catastrophe a fait cinq morts et un homme manque encore à l'appel. Nos informations en page 2. (Photolaser AP)

Selon le ministre italien de la Défense

À travers le pape, la Bulgarie visait la Pologne

ROME (AFP) — Les quatre ministres italiens qui sont intervenus à la Chambre des députés n'ont pas ménagé la Bulgarie, confirmant pour la plupart les accusations déjà portées contre le gouvernement de Sofia et y ajoutant de nouvelles.

Le plus virulent des orateurs a incontestablement été le ministre socialiste de la Défense, M. Lelio Lagorio, qui n'a pas hésité à définir l'attentat du 13 mai 1981 contre Jean-Paul II comme «une alternative à l'invasion de la Pologne». Le ministre n'a pas dit qu'il avait pu envisager une

invasion de la Pologne en 1981, mais l'allusion à l'Union soviétique était évidente dans son propos.

«L'attentat contre le pape perpétré par Ali Agca doit être considéré comme un véritable acte de guerre en temps de paix: il constituait une forme prudente d'alternative à l'invasion de la Pologne. Ceci justifie les graves préoccupations pour la piste bulgare et les tensions qu'elle peut causer», a déclaré le ministre.

Son intervention s'est ensuite transfor-

mée en véritable réquisitoire contre les services secrets des pays de l'Est, ceux de la Bulgarie y occupant une place de choix.

On trouve des Bulgares non seulement dans l'enquête sur l'attentat contre le pape, mais aussi dans l'affaire du gigantesque trafic d'armes et de drogue entre le Moyen-Orient et l'Europe récemment mis en lumière par un magistrat italien, ainsi que dans l'enquête sur l'enlèvement, au début de l'année, du général américain des forces de l'OTAN James

Lee Dozier par les Brigades rouges, a précisé le ministre.

Sur le trafic d'armes, M. Lagorio a dit aux députés que «le contre-espionnage italien avait identifié une société bulgare, présente à tous les échelons du trafic, qui fournissait en particulier des armes achetées en Italie à des terroristes turcs». L'enquête sur le trafic d'armes et de drogue évoquée par le ministre a débouché le mois dernier sur l'arrestation de sept personnes, rappelle-t-on. Le juge de Trente chargé du dossier avait indiqué à

cette occasion que l'activité de l'organisation incriminée portait sur «des milliers de tonnes d'armes et de drogue».

À propos de l'enlèvement du général Dozier, M. Lagorio a dit aux députés que les responsables du chiffre des services secrets italiens avaient constaté «un accroissement inhabituel des communications chiffrées entre la Bulgarie et l'Italie pendant la durée de l'enlèvement, en particulier le jour de la libération du général américain».

Enfin, M. Lagorio a révélé que le

contre-espionnage italien avait recommandé depuis 1980 l'expulsion de 31 diplomates étrangers, tous originaires des pays de l'Est à l'exception de deux Libyens.

Le ministre de la Justice, le démocrate-chrétien Clelio Darida a apporté de l'eau au moulin de son collègue de la défense sur deux points. D'abord, il a annoncé que deux autres employés de l'ambassade de Bulgarie en Italie faisaient actuellement l'objet d'une enquête pour leurs rapports présumés avec le terrorisme dans la péninsule.

Voir page 14: Bulgarie

Tous les soirs, un homme de 50 ans enfermait sa femme dans un coffre

Maladivement jaloux, M. Alfred Duclos, âgé de 50 ans environ, obligeait sa femme à passer ses nuits installée, au pied de son lit, dans une espèce de coffre fermé de deux serrures.

Dénoncé par son épouse qu'il avait battue au mois d'octobre, il a été reconnu coupable hier de séquestration par le juge Gabriel Lassonde de la Cour des sessions de la paix, et connaîtra sa sentence au mois de février.

«Les faits mis en preuve pour la poursuite lors du procès pour établir les éléments essentiels de cette accusation sont, de l'avis du juge Lassonde, exceptionnels, incroyables et même répugnants.»

Seul témoin entendu au cours du procès, l'épouse, qui avait demandé que la plainte qu'elle avait portée contre son mari soit retirée, a relaté qu'il y a quelques années déjà son mari

avait fabriqué un genre de garde-robe dans lequel on serrait des vêtements le jour, mais qui lui servait de lit la nuit, une fois installée horizontalement au pied du lit de son mari. Après y avoir déposé un matelas et un oreiller, elle s'y étendait, après quoi son mari fermait le tout à clé avec deux serrures.

En d'autres occasions, Mme Duclos passait la nuit dans le lit conjugal,

mais son mari prenait la précaution de lui mentir un poignet à l'un des siens. Ces précautions, selon la preuve entendue, étaient prises par le mari qui voulait ainsi s'assurer que son épouse ne fréquentait pas d'autres hommes pendant son sommeil.

En plus de toutes ces précautions, M. Duclos, à son réveil, après avoir regardé sa femme dans les yeux, procédait à une inspection minutieuse.

Voir page 14: Homme

Rubinstein s'éteint à 95 ans

PARIS (AFP) — Le pianiste Arthur Rubinstein est mort hier à Genève à l'âge de 95 ans, a-t-on appris hier soir par son entourage à Paris.

D'origine polonaise, le virtuose qui a donné des récitals jusqu'à l'approche de son 90e anniversaire était naturalisé américain depuis 1946 et a résidé longtemps à Paris et à New York, avant de se fixer ses dernières années à Genève.

Voir page 14: Rubinstein

restaurant français

Déjeuners d'affaires

11 h 30 à 14 h 30
de \$5.00 à \$9.00

1020 rue St-Denis, Mtl. 843-8502

Stationnement
privé et gratuit

Ouvert le soir de 17 h 30 à 23 h

Le pape lance son appel aux nations pour 1983

La paix ne saura être réelle sans dialogue

VATICAN (d'après AFP) — «Le dialogue pour la paix, un défi pour notre temps»: c'est le thème choisi par Jean-Paul II pour son message à l'occasion de la 16e Journée mondiale de la paix qui sera célébrée le 1er de l'an 1983.

Dans son message, publié hier et qui sera lu dans les églises du monde entier, le chef de l'Eglise catholique invite «tous ceux qui président au sort des peuples, fonctionnaires internationaux, hommes politiques, diplomates, et aussi citoyens de chaque pays, à relever le défi que représente le dialogue authentique comme condition essentielle de la paix».

«La paix, souligne le pape, ne s'établira pas, ne se maintiendra pas, sans qu'on en prenne les moyens. Et le moyen par excellence, c'est d'adopter une attitude de dialogue, c'est d'introduire patiemment les mécanismes et les phases de dialogue partout où la paix est menacée ou déjà compromise, dans les familles, dans la société, entre les pays ou entre les blocs de pays».

«Je suis sûr de rejoindre en cela l'aspiration fondamentale des hommes et des femmes de notre temps... Les citoyens en général désirent qu'un climat de paix garantisse leur recherche

de bien-être, particulièrement quand ils se trouvent confrontés, comme de nos jours, à une crise économique qui menace tous les travailleurs».

Pour le pape, l'expérience montre l'importance du dialogue.

Le vrai dialogue exige au préalable l'ouverture et l'accueil, l'acceptation de la différence, la recherche de ce qui est et reste commun aux hommes, «même dans les tensions, oppositions et conflits», la recherche du bien par des moyens pacifiques. Bref, «il est un pari sur la sociabilité des hommes, sur leur vocation à cheminer ensemble, avec continuité, par une rencontre convergente des intelligences, des volontés, des coeurs, vers le but que le créateur leur a fixé: rendre la terre habitable pour tous et digne de tous».

Le faux dialogue est celui qui est bloqué «par la volonté a priori de ne rien concéder, par le manque d'écoute, par la prétention d'être, soi-même et seul, la mesure de la justice. Cette attitude peut cacher tout simplement l'égoïsme aveugle et sourd d'un peuple, ou plus souvent la volonté de puissance de ses dirigeants. Il arrive d'ailleurs qu'elle coïncide

avec une conception outrancière et dépassée de la souveraineté et de la sécurité de l'Etat. Enfin lorsque certaines parties en présence sont nourries d'idéologies qui, malgré leurs déclarations, s'opposent à la dignité de la personne humaine, à ses justes aspirations selon les principes de la raison, la loi naturelle et éternelle».

«Ces idéologies, poursuit le pape, qui voient dans la lutte le moteur de l'histoire, dans la force la source du droit, dans le discernement de l'ennemi l'ABC de la politique. Le dialogue est figé et stérile, ou, s'il existe encore, il est en réalité superficiel et faussé. Et l'échec du dialogue risque alors de servir la course aux armements».

C'est au plan national que doit s'instaurer d'abord le dialogue pour la paix. Ici, le pape pense à la Pologne et affirme: «Lorsque le dialogue entre les gouvernants et le peuple est absent, la paix sociale est menacée ou absente, c'est comme un état de guerre».

Au plan international, il pense à tous les conflits qui divisent le monde: «Le dialogue entre les nations doit être fondé sur la forte conviction que le bien d'un peuple ne peut fi-

nalement se faire contre le bien d'un autre peuple: tous ont les mêmes droits, les mêmes revendications d'une vie digne pour leurs citoyens. L'objet du dialogue pour la paix ne saurait être réduit à une dénonciation de la course aux armements. Il s'agit de rechercher tout un ordre international plus juste, un consensus sur la répartition plus équitable des biens, des services, du savoir, de l'information, et une ferme volonté d'ordonner ceux-ci au bien commun».

A la liste des «responsables» à qui le pape s'adresse pour «relever le défi du dialogue pour la paix» — chefs d'Etat et de gouvernements, diplomates, membres des organisations internationales — il joint cette année «ceux qui travaillent dans les médias».

«En tant qu'artisans des émissions de radio, de télévision, de la presse, dit-il, vous avez un rôle prépondérant en ce domaine: je vous encourage à peser votre responsabilité et à faire ressortir avec le maximum d'objectivité les droits, les problèmes et les mentalités de chacune des parties, afin de promouvoir la compréhension et le dialogue entre les groupes, les pays et les civilisations».

en bref...

■ Mourir en français

La Commission de surveillance de la langue française a entendu hier à huis clos Mme Huguette Larose-Guy, qui accuse les infirmières de l'hôpital St. Mary's de Montréal d'avoir refusé de parler français à sa mère mourante, en mai 1981. Jusqu'à maintenant, deux médecins et quatre infirmières, dont trois sont des francophones, ont été entendus devant la Commission. Ils ont tour à tour nié avoir refusé de parler français à Mme Marie-Marthe Larose. Mme Huguette Larose-Guy est l'épouse du président de la Commission des valeurs mobilières du Québec, précédemment président d'une association de comté du Parti Québécois. Les deux médecins qui ont témoigné devant la Commission sont francophones, ainsi que deux des quatre infirmières. La langue de travail de l'hôpital est l'anglais, mais toutes les infirmières peuvent s'exprimer en français, a déclaré hier la responsable des soins intensifs à l'hôpital, Mme Mary Keon. La Commission doit déterminer maintenant à quelle date elle entendra les plaidoiries des avocats.

■ Phoques: De Bané parle de l'hypocrisie de la CEE

OTTAWA (PC) — Le ministre canadien des Pêches M. Pierre De Bané a qualifié d'hypocrite hier la décision de la Communauté économique européenne (CEE) de recommander l'interdiction volontaire d'importation de peaux de phoques, tout en acceptant de participer avec le Canada à une étude sur le sujet. Ce qui va avoir comme conséquence, a affirmé M. De Bané, de faire du tort au Canada et aux autres pays pratiquant la chasse aux phoques, tout en permettant au Groënland et autres pays membres de continuer à livrer des peaux de phoques en Europe. La recommandation de l'interdiction avant même la tenue de l'enquête, de plus, démontre que les Européens ne tiendront même pas compte du résultat de cette enquête, si jamais elle ne condamne pas la chasse aux phoques, prédit M. De Bané. Il signale aussi qu'il restait encore trois mois avant le début de la chasse et qu'on s'emploierait, d'ici là, à chercher de nouveaux marchés pour les peaux de phoques.

■ Les jeux électroniques ne sont pas francisés

C'est dans une proportion de 98% que l'industrie des jouets a répondu aux exigences de la Charte de la langue française et francisé l'étiquetage de ses produits, mais l'industrie des jouets électroniques, ne satisfait que dans 37% des cas à ces mêmes exigences. La Commission de surveillance de la langue française vient d'effectuer dans 15 établissements de la région de Montréal une inspection pour déterminer dans quelle mesure les fabricants de jouets se conformaient à la réglementation sur l'étiquetage en français et a constaté que c'était le secteur des jeux électroniques qui présentait le plus fort pourcentage de produits dérogatoires. Dans le cas des jeux non électroniques, la Commission a demandé aux distributeurs de les retirer du marché ou de les rendre conformes sur-le-champ aux dispositions de la loi. Les distributeurs de jeux électroniques ont un délai de trois mois pour faire en sorte que leurs produits soient conformes au règlement.

■ Bien mal acquis ne doit pas profiter

OTTAWA (PC) — Le député conservateur, M. David Kilgour, a fait part de son intention hier de soumettre aux Communes un projet de loi visant à permettre la saisie des bénéfices réalisés par les trafiquants de drogues. M. Kilgour a précisé qu'il visait particulièrement les trafiquants d'héroïne. «L'héroïne et les crimes qui y sont reliés, a-t-il noté, ont causé une crise nationale dont tous les Canadiens doivent être mis au courant.» Le député d'Edmonton-Strathcona a rappelé qu'une législation semblable avait été adoptée aux États-Unis en 1978 et avait apporté des revenus considérables au gouvernement depuis ce temps. La GRC, a dit M. Kilgour, estime à plus de 15,000 le nombre d'héroïnomanes au Canada. Ils consacrent environ \$2 milliards par année à leur narcomanie.

■ Décès d'un ex-premier ministre de la N.-E.

TRURO, N.E. (PC) — Le sénateur George Isaac Smith, qui avait été premier ministre conservateur de la Nouvelle-Ecosse de 1967 à 1970, est décédé dimanche à l'âge de 73 ans. Son gouvernement avait été défait par les libéraux dirigés par M. Gerald Regan en 1970. Il ne s'était pas présenté aux élections de 1974 et avait été nommé au Sénat en 1975. Né à Stewiack, N.E., il avait été député provincial de 1949 à 1974. Un porte-parole de la famille a déclaré que M. Smith était mort à l'hôpital régional de Colchester peu après avoir été hospitalisé à la suite d'une crise cardiaque.

■ Le vicaire perd sa place

LÉVIS (PC) — Monseigneur Raymond Lavoie n'a pu réintégrer le presbytère de la paroisse Saint-Ignace de Loyola de Beauport à son retour de voyage en URSS. Il a dû trouver refuge à l'archevêché de Québec. Monseigneur Lavoie explique qu'il a perdu son poste de vicaire en raison de son action en faveur des pauvres et par des propos dérangeants qu'il a tenu à l'égard de paroissiens influents. Les membres de la fabrique de la paroisse Saint-Ignace de Loyola ont profité de l'absence du vicaire pour faire changer les serrures de portes de l'église et du presbytère. Monseigneur Lavoie est secrétaire-trésorier d'une coopérative mise sur pied au profit des personnes dans le besoin. Il attend que l'évêque du diocèse lui confie une nouvelle tâche.

Paul Rose obtient sa libération complète

OTTAWA (PC) — Paul Rose, condamné à la détention à perpétuité à la suite de l'enlèvement et du meurtre de Pierre Laporte en octobre 1970, a obtenu hier sa libération conditionnelle totale.

C'est ce qu'a annoncé l'administrateur régional de la surveillance des cas pour la région de Montréal à la Commission canadienne des libérations conditionnelles, M. Guy Petit Clair.

Paul Rose, qui était en libération conditionnelle de jour depuis septembre 1982, devra continuer ses études en sociologie à l'Université du Québec

à Montréal, puis se rapporter régulièrement pour le restant de ses jours à la Commission des libérations conditionnelles et à la police.

«Dans le cas de Paul Rose, nous ne lui avons pas fait de cadeau et il aurait été difficile de ne pas lui accorder sa libération conditionnelle totale», a dit M. Petit Clair, qui a souligné que 12 ans d'incarcération pour ce genre de sentences se situaient dans la moyenne.

Paul Rose, qui a écopé de deux sentences vie en 1971 pour sa participation à la «crise d'octobre» a ainsi dû at-

tendre deux ans avant de retrouver sa liberté complète, étant admissible à la libération conditionnelle totale depuis le 15 décembre 1980, a précisé le porte-parole de la commission.

«Nous n'avons que suivi le processus normal d'élargissement, qui avait commencé avec un programme d'absences temporaires (72 heures aux trois mois) en août 1981», a dit le porte-parole de la commission.

Il ne sera pas soumis à des conditions spéciales de libération, mais devra se conformer aux conditions «usuelles», touchant notamment la limitation des déplacements, la divulgation de résidence et l'obligation de se chercher un emploi.

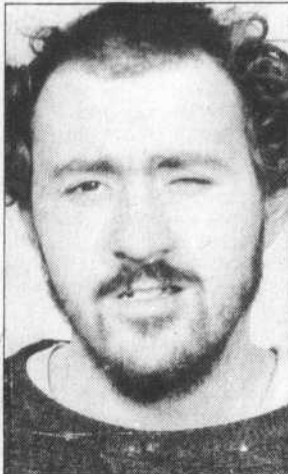
La libération de Paul Rose, comme dans tous les cas de sentence à perpétuité, a nécessité un vote à la majorité simple de sept commissaires (quatre à Montréal et trois à Ottawa), dont deux appartiennent à la communauté.

En décembre 1981, il a profité d'une absence temporaire restreinte: une sortie de trois et de deux jours par semaine, respectivement pour un projet communautaire et pour des cours à l'université.

En septembre 1982, il a obtenu une libération conditionnelle de jour, ce qui l'obligeait à passer ses nuits au Centre correctionnel communautaire de la rue Sherbrooke à Montréal.

En vertu de la loi, la Commission des libérations conditionnelles doit tenir compte de différents critères avant de rendre une décision:

- que le détenu ait profité au maximum de sa période d'incarcération;
- qu'il puisse profiter des meilleures conditions de réinsertion sociale;



Paul Rose

Prévue pour le 28 mai prochain

La «grande marche de l'emploi» s'ébranle déjà

par Paule des Rivières

Des groupes syndicaux, populaires et religieux préparent la «grande marche de l'emploi» qui conduira les marcheurs à Ottawa le 28 mai prochain pour protester contre «les voies actuelles sans issue».

Les manifestants réclameront du gouvernement fédéral une vraie politique d'emploi et des conditions de vie décentes pour les chômeurs et les assistés sociaux.

L'idée émane de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) qui avait d'abord prévu organiser cette marche pour l'automne mais a reporté le projet à plus tard pour lui donner une envergure «devenue absolument nécessaire».

Outre la CSN, la «grande marche» sera orga-

nisée par la Centrale de l'enseignement du Québec, le Front commun des assistés sociaux, le Regroupement des groupes de chômeurs et chômeuses du Québec et la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC).

Les responsables sollicitent l'appui des syndicats et des groupes populaires des autres provinces mais rien n'est assuré pour l'instant. Au Québec en revanche, plusieurs associations et groupements ont déjà donné leur appui à la manifestation, dont le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM).

Hier, à la conférence de presse convoquée pour annoncer la marche, le président du RCM, M. Jean Doré, a déclaré qu'avec une moyenne de 14,2% de chômage à Montréal, le RCM ne pouvait décidément pas se défilier.

Comme les autres porte-parole, M. Doré a

parlé de l'isolement des sans-emploi et il a souhaité que la marche provoque une réflexion sur le chômage.

Beaucoup d'associations religieuses appuient sans réserve l'initiative. Ainsi, outre la JOC, l'Assemblée des évêques du Québec croit que la manifestation «peut susciter un regain de solidarité, constituer une pression sur les divers pouvoirs et faire émerger la créativité pour sortir de la crise».

Le Mouvement des étudiants chrétiens et celui des travailleurs chrétiens participeront aussi à l'organisation de la marche de mai, tout comme la Fédération des Associations d'économie familiale, la Fédération des femmes autochtones du Québec, l'Association nationale des étudiants du Québec, la Ligue des droits et libertés, et autres.

À la CSN, un des vice-présidents, M. Christophe Auger, a dit qu'il était encore trop tôt pour dire quelle forme prendrait la marche, et quelles revendications précises seraient portées à Ottawa.

Il a indiqué cependant qu'une campagne de financement serait lancée dans le public pour ramasser des fonds et pour «forcer l'explication auprès de la population», chaque syndicat de la CSN sera aussi invité à donner \$1 par membre. Cela fera entre \$175,000 et \$200,000.

Par ailleurs, la direction de la CSN a consenti \$20,000 pour la publicité et d'autres sommes pourraient être ajoutées en 1983. Le montant alloué à ce jour pour la publicité est loin cependant de celui versé ces derniers mois pour la négociation des employés du secteur public.

Rémi Paul meurt subitement à l'âge de 61 ans

QUÉBEC (PC) — Le juge Rémi Paul, ancien ministre québécois de la Justice, est décédé hier à l'âge de 61 ans à l'Hôtel-Dieu de Québec où il venait d'être admis d'urgence.

M. Paul avait été mêlé à la politique durant 15 ans, au fédéral d'abord, où il avait vainement tenté de se faire élire avec le parti conservateur lors des élections générales de 1957.

Il avait toutefois été élu aux Communes comme député conservateur du comté de Berthier-Maskinongé-Delanaudière aux élections de 1958 et réélu aux élections de 1962 et 1963.

À la suite d'un différend avec le chef conservateur de l'époque, M. John Diefenbaker, il ne s'était pas présenté à nouveau aux élections générales de 1965.

Le chef de l'Union nationale, M. Daniel Johnson, lui avait demandé de se présenter aux élections provinciales de 1966. C'est alors qu'il a été élu député de Maskinongé à l'Assemblée législative du Québec.

D'abord président de la Chambre, de 1966 à 1968, il devient ensuite secrétaire de la province, le dernier à occuper ce poste aboli en 1968.

Rémi Paul a assumé un temps les fonctions de leader parlementaire du gouvernement de l'Union nationale avant d'accepter en 1968 le portefeuille de la Justice qu'il a détenu jusqu'aux élections de 1970. Réélu, il conserva son siège de Maskinongé jusqu'aux élections de 1973.

Il le perdit cette année-là aux mains du libéral Yvon Picotte lors du raz-de-marée libéral qui raya

littéralement l'Union nationale de l'échiquier politique.

En 1974, il est nommé juge de la Cour provinciale du district de Québec.

Le juge Paul était né à Louiseville en 1921 et avait fait ses études à l'école Saint-Louis de Gonzague dans cette ville, au séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières et à l'université Laval de Québec.

Admis au Barreau en 1948, il avait ouvert une étude à Louiseville et pratiqué le droit dans les districts de Trois-Rivières et de Joliette. Il fut greffier de Louiseville de 1950 à 1959.

Il laisse dans le deuil son épouse, née Rita Lacroix et trois enfants. Les funérailles auront lieu à Louiseville.



Rémi Paul

Abordage en mer du Nord: au moins 5 morts

Un navire est envoyé par le fond en 30 minutes

LONDRES (AFP) — Cinq personnes sont mortes et une est portée disparue après la collision survenue dimanche soir entre deux traversiers à la sortie du port de Harnish (côte est de l'Angleterre).

Le navire «European Gateway», jaugeant 4,263 tonnes et appartenant à la compagnie Townsend Thoreson, a coulé en une demie heure après avoir été heurté par le transbordeur de trains «Speedlink Vanguard» à 2,5 km de la côte. Il y a 64 survivants.

Le European Gateway venait d'appareiller de Felixtone à destination de Rotterdam avec 70 personnes à bord, 34 chauffeur de camions et 36 hommes d'équipage, lorsqu'il a été heurté presque à angle

droit par le Speedlink Vanguard, qui venait de Zeebrugge, en Belgique.

Il a rapidement basculé et s'est couché par tribord sur un banc de sable. Le côté babord de la coque demeurait visible hier matin, avec trois canots de sauvetage toujours amarrés. Selon certains rescapés, aucun des canots de sauvetage n'a pu être mis à l'eau et il n'y avait pas assez de gilets de sauvetage.

Un porte-parole de Townsend Thoreson a démenti qu'aucune des embarcations de sauvetage n'ait pu être mise à l'eau, indiquant que plusieurs radeaux avaient été jetés à la mer.

En dépit d'une mer houleuse et d'une nuit noire, deux bateaux-pilote du port sont intervenus rapidement pour sauver les passagers et l'équipage, agrippés au pont qui basculait dans les flots. «Nous avions peur que le bâtiment ne se couche sur nous», a déclaré hier Barry Warner, un membre de l'équipage d'un

des bateaux-pilote. Un des mécaniciens à bord du navire éperonné, M. Leslie Stephenson, a déclaré qu'un «mur d'eau» s'était engouffré dans le navire lorsqu'il a été éperonné.

Selon les gardes-côtes, la visibilité était bonne — plus de 10 miles — et les vents avaient faibli de force 9 à force 5, au moment de l'accident, qui serait dû d'après certains experts à une erreur de navigation ou de radar, et s'est produit à l'embouchure de l'Orwell, une zone maritime extrêmement fréquentée.

Selon un des rescapés, M. Paul Clayden, l'évacuation du bateau s'est faite dans la confusion. «C'était le chaos», a-t-il déclaré. «Au bout d'un

moment, des membres de l'équipage ont essayé, de mettre à l'eau les canots mais en vain car ils étaient coincés».

«Nous avons de la chance d'être vivants. Les bateaux-pilote ont fait un travail superbe... Ils ont accosté plusieurs fois pour embarquer les gens», a déclaré pour sa part un membre de l'équipage, Simon Dowers, âgé de 23 ans, qui a été éjecté de sa couchette lors de la collision.

M. Ivor Harvey, un chauffeur de camion, regardait la télévision au moment de l'accident. «Nous avons été heurtés en plein par le côté... Personne n'a paniqué... J'ai

même fini mon verre avant d'aller chercher des vêtements chauds dans ma cabine», a-t-il déclaré.

«Nous avons attendu pendant que le bateau basculait et que les canots de sauvetage étaient mis à l'eau. Puis nous sommes montés dedans et sommes passés après sur un bateau-pilote».

Cinq des rescapés, qui étaient tombés à l'eau, ont été transportés à l'hôpital, souffrant du froid.

Le navire, estimé à 20 millions de livres, devrait pouvoir être renfloué, ont indiqué des experts.

guérin

l'éditeur qui édite

L'Atlas scolaire

Guérin/Gage

Édition conforme au SI.

Primaire 2e cycle —

Secondaire 1er cycle.

ISBN-2-7601-0141-X

128 p. (cartonné) 10,95\$

Le monde — Amérique du Nord — Canada — Terre-Neuve — Provinces maritimes — Provinces de l'Atlantique — Québec — le Sud de l'Ontario — le Nord de l'Ontario — Manitoba — Saskatchewan — Alberta — Colombie Britannique — le Grand Nord canadien — les Grands Lacs et la voie maritime du Saint-Laurent — les États-Unis — Mexique — Amérique Centrale — les Caraïbes — Amérique du

En vente dans toutes les librairies

4560 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil
Longueuil, Québec
Tél.: (514) 677-8525

168 est. rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tél.: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 843-6241

guérin éditeur limité

4501 Drolet
Montréal H2T 2G2
Tél.: (514) 842-3481

Sud — Afrique — Europe —
Asie — Australie —
Antarctique — Arctique —
Explorations.

LA JOIE DANS LA CLASSE!

- *Macarons
- *Étoiles
- *Étiquettes
- *Mentions
- *Diplômes
- *Récompenses

Éditions Marie-France
3688 Fleury est
Montréal-Nord H1H 2S6
(1-514) 322-6834
Venez faire un tour!
Demandez notre catalogue

L'INSTITUT DE LA RECHERCHE HUMAINE

RENCONTRER...

Partager votre vie avec une personne qui saura donner

«UN VISAGE À VOS RÊVES»

N'EST-CE PAS LA UN IDÉAL QUE CHACUN DE NOUS CAESSE AU FOND DE SON CŒUR?

847 rue CHERRIER (Métro Sherbrooke)
Montréal, Qué.

OUVERT:
Lundi au ven. de 10h à 21h.
Samedi de 10h à 15h.

Organisme à but non lucratif

524-1176

LA JOIE DANS LA CLASSE!

- *Macarons
- *Étoiles
- *Étiquettes
- *Mentions
- *Diplômes
- *Récompenses

Éditions Marie-France
3688 Fleury est
Montréal-Nord H1H 2S6
(1-514) 322-6834
Venez faire un tour!
Demandez notre catalogue

BORÉAL EXPRESS

Histoire de la Gaspésie

HISTOIRE DE LA GASPÉSIE

Jules Bélanger, Yves Frenette et Marc Desjardins avec la collaboration de Pierre Dansereau

L'histoire de la Gaspésie, depuis la pré-histoire jusqu'à nos jours. Magnifique volume de 808 pages, abondamment illustré, réalisé en collaboration avec la Société historique de la Gaspésie et l'Institut québécois de recherche sur la culture.

Ed. brochée, 29,95\$
Ed. reliée 45,00\$

En vente dans toutes les librairies

98 morts et des centaines de blessés

L'explosion de la centrale thermique de Caracas attribuée à une erreur humaine

CARACAS (AFP) — Caracas, la capitale du Venezuela, a été touchée dimanche, à la suite de l'incendie survenu dans la centrale thermique qui alimentait cette ville de 4 millions d'habitants en électricité, les illuminations de Noël qui décoraient rues, fenêtres et balcons.

Quatre-vingt-dix-huit cadavres avaient été retirés hier soir des lieux de l'explosion de trois réservoirs de fuel de la centrale de Tacoa, qui serait due à une erreur humaine, se-

lon les premiers éléments de l'enquête. Quatre journalistes de télévision et 52 pompiers sont officiellement comptés au nombre des morts, avec divers membres de services de défense civile.

Le bilan pourrait dépasser cent morts et des centaines de blessés, brûlés, choqués ou intoxiqués. Selon les services de sécurité, le feu pourrait se prolonger dix jours durant. Les dégâts sont estimés à près de \$50 millions.

La centrale, d'une capacité de production de 1,750 mégawatts est située sur le littoral caribéen, près de l'aéroport international de Maiquetia-Caracas, à une quarantaine de km à l'ouest de la capitale.

Alors que la lutte pour circonscrire le sinistre se poursuit, plus pour en limiter l'extension que pour éteindre le foyer actuel, on commence à s'interroger sur les conséquences de cet accident pour la métropole du Venezuela.

D'ores et déjà, on sait que l'hypothèse d'un sabotage ou d'un attentat sont à écarter. L'erreur de deux techniciens chargés de remplir un des réservoirs serait à l'origine du sinistre, dont ils furent les premières victimes.

C'est en effet au moment du remplissage d'un des douze réservoirs de 45,000 tonnes, alors que l'opération était pra-

tiquement terminée, que la première explosion s'est produite, dimanche matin.

Cette explosion apparemment provoquée par une accumulation de gaz dans le réservoir et le mauvais fonctionnement ou la non-utilisation d'une valve de dégagement, a été suivie d'une autre, dans l'après-midi. Celle-ci, en mettant le feu à un réservoir voisin de 15,000 tonnes de fuel, a fait retomber sur les équipes de secours et sur les journalistes présents un véritable déluge de feu.

Dans la nuit de dimanche à lundi, une troisième explosion embrasait un autre réservoir, mais sans faire de victimes, les services de défense civile ayant fait évacuer toutes les personnes présentes à 1,500 mètres des lieux.

Les pompiers guettent désormais les humeurs du vent

et craignent que le feu ne s'étende à quelques autres des neuf réservoirs qui, pour le moment, restent intouchés par les flammes, qui brûlent le pétrole dévalant la pente de la colline où se trouve le dépôt de carburant, pour aller s'éteindre dans la mer Caraïbe.

Ce dépôt est installé dans une sorte de cratère artificiel, sur les premières pentes des montagnes du littoral et à 500 m de l'usine même, dont aucun des centres vitaux n'a été touché.

La destruction de tous les dépôts de lignes à haute tension vers Caracas et la mise hors d'usage de la plupart des réservoirs de fuel va arrêter pour plusieurs semaines, voire plusieurs mois, l'usine qui alimentait à 80% la capitale.

Les deux compagnies nationales d'électricité, Edelca et Cadafe, et la compagnie pri-

vé Electricidad de Caracas, tout en multipliant les appels à la limitation de la consommation, ont mis en place un dispositif de remplacement depuis le barrage hydroélectrique de Guri, à 800 km au sud de la capitale.

Les trois compagnies effectuent des délestages tournants de huit heures qui privent d'électricité des quartiers entiers de la capitale. Les utilisateurs d'ascenseurs (Caracas compte plusieurs centaines de gratte-ciels), sont avertis qu'ils peuvent être bloqués d'un moment à l'autre. La plupart des feux de signalisation de la capitale sont restés éteints hier provoquant d'énormes embouteillages.

Quarante mille personnes habitant dans une zone de 20 km carrés autour de la centrale ont été évacuées par l'armée.

Pepin a averti Air Canada de l'enquête de la Gendarmerie

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral des Transports, M. Jean-Luc Pepin, a admis hier avoir averti les autorités d'Air Canada que la Gendarmerie royale se préparait à y enquêter sur le choix du nouveau siège social de la société de la Couronne.

«J'ai téléphoné au président du conseil d'administration (M. René Amyot) pour lui parler de cette enquête mais je l'ai fait avec l'approbation de la GRC», a dit M. Pepin.

Par ailleurs, le ministre a indiqué hier que c'est aujourd'hui qu'il entend donner sa réponse à la proposition du gouvernement du Québec pour la relance de Québecair.

Depuis la semaine dernière, M. Pepin est harcelé de questions aux Communes en ce qui a trait à la transaction par laquelle Air Canada a choisi la Place Beaver Hall, propriété de Trizec, comme emplacement de son prochain siège social au coût de \$30 millions. La soumission de Trizec était de \$10 millions supérieure à celle de la firme montréalaise Gagnon et Archambault pour une superficie égale.

«J'ai demandé si les 14 critères retenus par Air Canada pour le choix du site étaient suffisants pour décider», a dit M. Pepin, ajoutant «qu'après consultation ce critères étaient suffisamment bons en autant que j'étais concerné».

Laurendeau veut un procès devant jury

par Bernard Morrier

Le journaliste Marc Laurendeau saura dès aujourd'hui si le juge Melvin Rothman, de la Cour supérieure, se rendra à sa requête formulée hier de subir un procès devant jury.

Ex-collaborateur de La Presse, Laurendeau est accusé d'outrage au tribunal à la suite de propos qu'il avait écrits, lors du long procès de Claude Dubois, Yvon Beilil et Claude Dubois, reconnus depuis coupables de meurtre au premier degré et condamnés à l'emprisonnement à vie.

En présentant sa requête hier, Marc Laurendeau a invoqué la nouvelle Charte canadienne de droits et libertés, qui stipule notamment qu'un citoyen a le droit d'être jugé par un jury, lorsque la peine maximale prévue pour l'infraction dont il est accusé est

un emprisonnement de cinq ans ou une peine plus grave.

On a justement fait valoir qu'une peine de cinq ans d'emprisonnement avait déjà été imposée pour une telle offense par un tribunal de première instance. Toutefois, en ramenant cette peine à un an de prison, la Cour d'appel avait statué que la peine imposée, même si elle était excessive, était tout à fait légale.

Si le juge Rothman se rend à la demande du journaliste, ce serait la première fois qu'un procès pour outrage au tribunal se déroulerait devant jury.

Que le procès se déroule avec ou sans jury, celui-ci n'aurait lieu qu'au printemps, soit après le procès des frères Jean-Guy et Adrien Dubois qui, avec Claude Dubois, sont accusés d'un autre meurtre dont l'instruction débutera le 5 janvier.



Bon... homme?

Peut-on encore parler de «bonhomme» de neige dans un cas comme celui-ci? Le petit Tommy Medland, de Toronto, ne semble pas s'être posé la question avant de célébrer à sa façon la première tempête de neige à frapper la Ville-Reine cette saison. (Photolaser CP)

Trudeau ne convainc pas Clark sur le salaire de Pitfield

OTTAWA (PC) — L'ex-greffier du Conseil privé, M. Michael Pitfield, n'a pas reçu d'augmentation de salaire supérieure à la norme gouvernementale de 6% cette année et sa pension sera, en fait, moins généreuse que, celle d'autres sous-ministres qui quittent le gouvernement.

C'est ce qu'a affirmé, hier, le premier ministre Pierre Trudeau au cours d'un débat sur les conditions du départ de M. Pitfield, qui, selon le chef de l'opposition, M. Joe Clark, avait reçu des hausses salariales supérieures à 6% et une très généreuse pension.

M. Trudeau a affirmé que M. Pitfield avait reçu exactement le même traitement que lorsqu'il avait quitté son poste en 1979 après l'arrivée au pouvoir de M. Clark.

M. Pitfield a lui-même demandé une réduction de sa pension pour éviter toute accusation de conflit d'intérêts, a affirmé M. Trudeau. Il a accusé M. Clark de vouloir détruire la réputation et de poursuivre quelque vengeance à l'endroit de M. Pitfield.

«Je suis peiné que le chef de l'opposition n'ait pas demandé ces explications avant de faire des accusations publi-

ques contre un fonctionnaire éminent», a déclaré le premier ministre.

À sa sortie des Communes, M. Clark a affirmé qu'il n'était guère convaincu par les explications de M. Trudeau et qu'il préférerait voir le salaire exact de M. Pitfield ainsi que les arrangements entourant sa pension, documents que M. Trudeau a refusé de déposer en Chambre.

«Mes doutes demeurent jusqu'à ce que j'aie vu les chiffres», a soutenu le chef conservateur.

Message de Noël de Lévesque

QUÉBEC (PC) — Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, a transmis un message de solidarité à tous les Québécois à l'occasion du nouvel an 1983.

Rappelant que tous ont eu à faire face à une crise économique «devenant de plus en plus obsédante qui frappait cruellement des milliers et des milliers d'entre nous», le premier ministre affirme «qu'on a commencé tant bien que mal à apprendre à mieux naviguer sur ces eaux tourmentées».

«On voit au moins ceci qui commence à poindre à l'horizon: avec toute la richesse humaine et avec toutes les ressources matérielles dont on dispose, on n'a qu'à rajouter un minimum vital de solidarité et beaucoup de réalisme pour qu'au Québec, on passe à travers aussi bien que n'importe où ailleurs», affirme M. Lévesque.

Aussi, le premier ministre souhaite à chacun, au nom du gouvernement et en son nom personnel, que 1983 comporte

«tout le bonheur et tout le succès et aussi, ce n'est pas interdit, tout le progrès possible».

Réforme de l'évaluation scolaire: les intervenants ne s'entendent pas

par Jean-Pierre Proulx

Le consensus sur l'évaluation des apprentissages, des personnels et des institutions scolaires n'est pas chose faite, loin de là. C'est du moins l'impression qui se dégage de la rencontre qu'a tenue sur la question le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) en fin de semaine dernière à Lévis.

La réunion a pris l'allure d'un petit sommet du monde de l'éducation. La plupart des corps intermédiaires qui y oeuvrent étaient représentés. Les patrons, les syndicats d'enseignants, les parents, les étudiants étaient là. Tous les niveaux d'enseignement, du primaire à l'université avaient leurs délégués.

Le Conseil supérieur a choisi l'évaluation comme thème de son rapport annuel 1982-83. Depuis l'adoption du régime pédagogique du primaire et du secondaire, l'an dernier, l'évaluation des apprentissages est devenue une obligation formelle des écoles. On la définit comme «le processus qui consiste à recueillir, analyser et interpréter les données relatives à la réalisation des objectifs proposés dans les programmes d'étude, au développement général de l'élève, en vue de prendre des décisions pédagogiques et administratives plus éclairées».

L'évaluation institutionnelle quant à elle n'est obligatoire, en vertu de la loi, qu'au niveau collégial. Une commission provinciale d'évaluation, rattachée au Conseil des collèges, est chargée de dossier. Elle publiait du reste son rapport annuel il y a quelques jours à peine.

Quant à l'évaluation des personnes, aucun organisme n'est légalement tenu d'en mener. La dernière enquête sur le sujet, en 1978, révélait «qu'il ne s'effectuait pas, ou presque pas d'évaluation systématique du personnel enseignant dans les écoles élémentaires et dans les écoles secondaires du Québec». Apparemment, la situation n'aurait pas beaucoup changé depuis.

C'est donc dans ce contexte que le Conseil supérieur a entrepris jeudi dernier ces travaux en écoutant d'abord une bro-

chette d'experts.

L'évaluation des apprentissages, qui peut sembler une chose naturelle et normale, apparaît au contraire comme une réalité fort complexe. Il faut notamment apprivoiser un nouveau langage. On parle ainsi de l'évaluation «formative» qui s'intéresse aux décisions relatives à l'aide pédagogique immédiate auprès de l'élève de l'évaluation dite «sommativ» dont le but est d'informer sur l'état de la progression des apprentissages d'un élève. C'est son résultat que l'on retrouve essentiellement dans les bulletins scolaires.

Cette dernière forme d'évaluation est aujourd'hui décriée. Une représentante de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) est venue à cet égard rappeler vendredi comment ce type d'évaluation constituait un mécanisme de sélection sociale. Concue par et pour les classes moyennes ou supérieures, et reflétant leurs valeurs, disait-elle, l'évaluation sommative sert, comme l'ont montré certaines études, à éliminer les moins doués de la course, lesquels se retrouvent principalement dans les milieux socio-économiquement faibles.

Un expert en évaluation, M. Michel Labelle, de la commission scolaire de Huntington, avait dit sensiblement la même chose la veille, mais en d'autres mots: «La pratique de l'évaluation, expliquait-il, a très peu subi de modification (depuis le rapport Parent), laissant encore de nettes traces d'une philosophie de la courbe de Gauss, i.e. celle où il faut retrouver dans une distribution de notes un peu d'élèves forts et faibles et la majorité au centre de la courbe. La modération des examens ministériels en est un exemple éloquent».

Mais l'avenir, semble-t-il, est à l'évaluation «formative» qui veut «aider l'élève à progresser harmonieusement dans ses apprentissages». La CEQ n'y voit pas d'objection. Le problème, pour l'heure, c'est que la machine administrative (et informatique) «pense» encore évaluation sommative. À tout le moins, disait M. Labelle, «tout est à faire concernant l'articu-

lation des deux approches d'évaluation pédagogique». De plus, «on sait peu de chose de la planification de l'évaluation formative». Bref, l'ensemble du système est à la croisée des chemins. Mais l'enjeu, comme le rappelait M. Labelle, est énorme car il s'agit de savoir «quel est l'état de la justice et de l'égalité pratiquées envers l'élève».

Si un consensus, sur le plan théorique tout au moins, semble se dessiner autour de l'évaluation formative des apprentissages, il en va différemment de l'évaluation dite «institutionnelle». Celle-ci, disait vendredi M. Jacques Laliberté, «a pour objet l'institution elle-même, prise comme un tout ou considérée sous un angle ou un autre de sa structure, de son fonctionnement ou de son action» et qui «est prise en charge par l'institution elle-même».

En théorie, la théorie heurte de front les intérêts des groupes que l'on retrouve dans toute institution. C'est ainsi que l'on a entendu vendredi une représentante de la FNBQ dire l'opposition de principe à cette forme d'évaluation. Car, disait-elle, le contrôle des instruments d'évaluation reste tout entier entre les mains des patrons.

On craint aussi les mesures disciplinaires qu'elle pourrait entraîner. Plus globalement, en période de récession budgétaire, l'évaluation institutionnelle est vue par les syndicats comme un moyen du système capitaliste de s'auto-réguler en faveur des mieux nantis.

Les représentants patronaux abordent le sujet avec d'infinis précautions. Tous ceux qui, au cours de ce mini-sommet, en étaient les représentants ont insisté sur le fait que l'évaluation n'avait pour fin que d'améliorer le système et non d'éliminer des personnes, encore moins d'être un instrument de sanction. Au plan de la stratégie d'implantation, on insiste énormément sur la concertation, le volontariat, la confidentialité des résultats, etc.

Pour mieux vivre nos hivers Québécois

Affronter le froid avec... douceur.

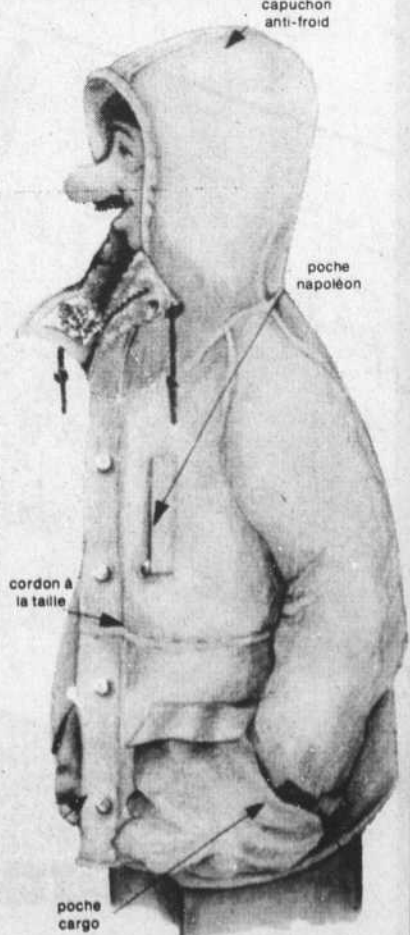
Le manteau la Taiga de Kanuk, ne permet pas au froid de s'infiltrer à travers l'isolant synthétique.

À la ville comme pour votre camping d'hiver, il vous permettra de passer un hiver agréable... et chaud.

Sur présentation de cette annonce, le **Globe-Trotter** vous offre gratuitement un couteau suisse d'une valeur de \$18.00 avec l'achat du manteau la Taiga.

Un produit fabriqué au Québec par Kanuk

Cette offre est valable jusqu'au 31 décembre 82!



Le Globe-Trotter

1324 A Sherbrooke Ouest, Mtl. (situé entre de la Montagne et Crescent)
Tél.: (514) 849-2193



Anjou QUÉBEC

vous souhaite de joyeuses fêtes!

Les amuse-gueules...

Mini Quiche Lorraine
Ramequins au fromage
Saucisses cocktail
Bouchées au saumon
Mini Pizza
Croustades aux fruits de mer
Bouchées d'escargots beurre à l'ail
Friands
Croissants au jambon

Les entrées...

Boudins blancs truffés • Pâté en croûte
Galantine de volaille truffée et pistachée
Ballotine de faisan truffée et pistachée
Saucisson lyonnais brioché
Terrine de rilette d'oie maison
Mousse de foie truffée
Jambon persillé
Les aspics assortis
Mousse de foie • oeufs • jambon et foie gras
• crevettes • crabe et poivre rose
Escargots de bourgogne préparés
Bouchées à la Reine, sauce veloutée
Les coquilles St-Jacques, sauce Mornay
Saumon fumé
Huitres fraîches
Quiche Lorraine • Quiche aux poireaux
Quiche aux épinards • Pizza à la Provençale
Tourtière • Petites terrines forestières
Les charcuteries fines exclusives

En primeur...

Terrine de foie gras de canard truffé de la Vallée du Haut Richelieu fait «maison»
Truffes fraîches
Confit de canard maison
Bloc et duo de foie gras d'oie
Caviar russe

Les plats de résistance...

• Oie • dinde fraîche • cailles • faisans
• pintades • canards de Barbarie • col vert
• lapins • pigeonneaux
Farce aux marrons
Les viandes rouges, qualité A-1
l'Agneau frais, le veau extra blanc
«Quand La Mer est une Fête...»
poissons et crustacés frais

Pâtisserie fine au goût irrésistible
Bûches de Noël

Fromages choisis
Pain frais

Fruits et légumes du marché

Anjou QUÉBEC

où la qualité fait sa renommée
1025 ouest, Laurier, Outremont. Tél.: 272-4065 — 272-4086

Heures d'ouverture: lun. 20, mardi 21, de 9h. à 18h., mercredi 22, de 9h. à 19h., jeudi 23 de 9h. à 21h., vendredi 24 de 9h. à 17h.

L'URSS envoie d'importants renforts en Afghanistan

PESHAWAR (d'après Reuter et AFP) — L'URSS a envoyé d'importants renforts en hommes et en matériel en Afghanistan depuis le début du mois, ont rapporté hier des voyageurs arrivant des provinces septentrionales de ce pays. D'autre part, des responsables d'organisations de secours internationales ont annoncé que l'aviation soviétique a violemment bombardé la semaine dernière des groupes de rebelles tout près de la frontière avec le Pakistan.

De source proche des rebelles afghans, on se déclare inquiet du fait que le front semble se rapprocher du Pakistan. L'interprétation du département d'État américain, selon lequel un éditorial publié la semaine dernière par la Pravda impliquant que l'URSS pense avoir le droit de

La province est souvent traversée par les rebelles qui quittent leurs cachettes près de la frontière pakistanaise pour se diriger vers Kaboul, la capitale.

L'arrivée des renforts montre que les nouveaux dirigeants soviétiques ne prévoient pas de modifier dans l'immédiat le soutien que Moscou accorde au gouvernement communiste afghan, estime-t-on de même source.

De source proche des rebelles afghans, on se déclare inquiet du fait que le front semble se rapprocher du Pakistan.

L'interprétation du département d'État américain, selon lequel un éditorial publié la semaine dernière par la Pravda impliquant que l'URSS pense avoir le droit de

poursuivre les rebelles en territoire pakistanaise, est probablement exact, estime-t-on de même source.

Selon les voyageurs interrogés à Peshawar par l'agence Reuter, des commerçants afghans qui se rendent régulièrement au Pakistan pour y vendre des tapis et des fruits, la route reliant la frontière soviétique à Kaboul était bouchée depuis le 1er décembre par l'importance du trafic militaire.

Ils ont notamment distingué des files de chars, de véhicules de transport de troupes blindés, de pièces d'artillerie, de voitures blindées et de soldats soviétiques.

Pendant deux semaines durant, cette route n'a été ouverte au trafic civil qu'entre 11

heures et 13 heures. Une partie du nouveau matériel a été déposée à la base soviétique de Kilagay, située à mi-chemin entre Kaboul et la frontière.

Selon les voyageurs, les chars et autres véhicules semblaient tous neufs.

Les résistants ont harcelé les convois et ont lancé le 8 décembre une grande attaque sur une file de véhicules près de Mazar-i-Sharif, capitale de la province Balkh, qui borde la frontière soviétique.

60 soldats soviétiques auraient été tués, huit chars détruits et un hélicoptère abattu.

Selon des sources proches de la résistance, environ 300 chars, camions et autres véhicules se sont dirigés vers Asadabad. Selon un chef de la résistance, 20 Soviétiques au-

raient été tués au cours d'une attaque.

Le convoi a atteint Asadabad, et il semble que certains de ses éléments seront déployés près de la frontière pakistanaise, au bord des routes par lesquelles s'infiltrèrent les résistants.

Selon des responsables d'organismes de secours, des bombardements effectués la semaine dernière à proximité de la ville pakistanaise de Miranshah, de l'autre côté de la frontière, ont fait 12 morts et 20 blessés graves chez les résistants.

Trois ans d'occupation de l'Afghanistan ont déjà coûté 12.000 morts et blessés à l'Union soviétique, a affirmé hier le secrétaire américain à la

Défense, M. Caspar Weinberger, dans une interview au Washington Times.

«Les choses vont mal pour les Soviétiques en Afghanistan. Ils ont maintenant entre 118.000 et 120.000 hommes et ils n'arrivent à rien. Ils contrôlent aujourd'hui une plus petite partie du pays qu'il y a un an», a déclaré le chef du Pentagone.

«Je crois que les soviétiques voudraient faire quelque chose pour sauver la face. Ils seraient enchantés de pouvoir se retirer mais ils ne peuvent pas tout simplement disparaître», a ajouté M. Weinberger.

En outre, le Tribunal permanent des peuples a «condamné», hier à Paris, l'Union soviétique pour «violation des

régles du droit de la guerre» en Afghanistan.

«Des massacres de populations ont été commis à plusieurs reprises» en Afghanistan, estime notamment le tribunal — qui se dit «l'héritier du tribunal Russell» — dans la «sentence» rendue à l'issue de sa deuxième session, qui s'est tenue dans la capitale française de jeudi à hier. Toujours selon cette «sentence», il ressort «de l'examen des preuves soumises au tribunal que des pratiques continues de violations du droit de la guerre sont sciemment poursuivies en Afghanistan par les troupes soviétiques».

Le tribunal fait état de nombreux témoignages d'Afghans, civils et rebelles, signalant que

des «combattants blessés ont été achevés», des prisonniers exécutés, «parfois par des militaires soviétiques», des combattants et des civils «torturés» («des Soviétiques étaient dans ce cas soit les agents soit les témoins de telles pratiques»), «des vieillards, des femmes et des enfants assassinés» (les assassinats ont été «attribués aux troupes soviétiques»), «des villages entiers détruits par bombardements».

En outre, le tribunal a pris connaissance du rapport d'une mission d'enquête, nommée par lui, qui a séjourné fin novembre dans les zones tenues par la rébellion. Selon le rapport, 105 villages auraient été brûlés vifs le 13 septembre dernier par des soldats soviétiques.

L'Irak bombarde Desfoul: 62 tués

TÉHÉRAN (AFP) — La ville iranienne de Dezful a connu dimanche un des bombardements les plus meurtriers de cette guerre, en dépit de l'annonce, il y a quelques semaines, par les autorités militaires iraniennes que leurs dernières opérations militaires au Nord-Khouzistan avaient définitivement écarté la menace de l'artillerie irakienne sur Dezful.

62 habitants ont été tués et 287 blessés par cette attaque, selon un bilan provisoire donné par Radio-Téhéran hier.

Dezful, située à 700 km au sud-ouest de Téhéran, a été touchée dimanche en fin d'après-midi par deux missiles sol-sol irakiens qui sont tombés à un quart d'heure d'intervalle, selon la radio iranienne. Près de 360 habitations ont été détruites à plus de 50% a-t-elle précisé.

La dernière offensive Moharam au Nord-Khouzistan, au début novembre, avait permis aux forces iraniennes de reprendre le contrôle de territoires encore sous occupation irakienne et avait déplacé la ligne de front au-delà de la frontière, à une dizaine de km à l'intérieur de l'Irak au sud-ouest de la localité iranienne d'Eïn Khosh, à une cinquantaine de km au nord-est d'Al Amarah, en Irak.

Des officiers iraniens avaient alors affirmé sur place au correspondant de l'AFP que cette opération mettrait désormais Dezful, à une centaine de km plus à l'est, à l'abri de l'artillerie et des missiles irakiens.

L'armée irakienne utilisait en effet jusque-là des missiles sol-sol Frog de fabrication soviétique d'une portée maximum de 80-100 km, selon ces spécialistes, et la ville de Dezful avait été particulièrement visée au cours de ce conflit.

Le bombardement de dimanche pourrait donc avoir été effectué avec des engins plus puissants et marquerait ainsi une nouvelle escalade dans l'emploi par Bagdad d'armes sophistiquées d'origine étrangère.

Cette attaque, alors que le front connaît depuis plusieurs semaines une période de calme relatif, après plusieurs contre-attaques irakiennes infructueuses selon Téhéran, pourrait être la réponse de Bagdad au dernier attentat à la voiture piégée commis mercredi dans la capitale irakienne. Il avait été revendiqué par les «moudjahedine irakiens», qui bénéficient du soutien de l'Iran.

Les autorités irakiennes, mettant en cause Téhéran pour cet attentat, avaient annoncé qu'elles «donneraient une réponse décisive et légitime à tous ces crimes vils et lâches». L'Iran démentait dimanche toute implication dans cette action.

Le représentant de l'imam Khomeiny au conseil supérieur de défense, l'hodjatolislam Hachemi Rafsanjani, a lancé hier une sévère mise en garde depuis la tribune du Parlement dont il est le président. «Il est impossible d'avoir toujours une position défensive sur le front. Nous exigeons de nos combattants qu'ils coupent cette main criminelle et nous débarrassent des Saddamisme» a-t-il déclaré.

L'ANC revendique l'attentat à Koeberg

JOHANNESBOURG (AFP) — L'attentat contre la centrale nucléaire de Koeberg constitue un sévère avertissement pour le gouvernement sud-africain, estimaient hier les observateurs à Johannesburg.

Le Congrès national africain (ANC) — ennemi le plus acharné de l'apartheid et le plus réprimé par les autorités blanches — a revendiqué hier l'attentat en annonçant qu'il marque le lancement de l'assaut final contre le régime de Pretoria.

Dans un communiqué daté de Dar Es Salaam (Tanzanie), le mouvement — interdit en Afrique du Sud — affirme que le sabotage au cours du week-end de la centrale construite près du Cap par un consortium français, prouve qu'aucun objectif — aussi protégé soit-il — n'est hors de portée de l'ANC.

Le plus vieux parti politique du continent africain, passé à l'action violente après son bannissement en 1960, a mis en garde les investisseurs étrangers accusés de collaborer avec Pretoria et prédit «le début de la fin pour le système de l'apartheid responsable des souffrances incommensurables endurées par les populations noires de Namibie, du Lesotho et des pays voisins».

Quelles que soient ses répercussions techniques, le sabotage de Koeberg aura un impact considérable en Afrique du Sud, estime les observateurs.

Le parti progressiste fédéral (PFP - opposition) a affirmé qu'il ne pouvait être question de mettre en service une centrale dont la sécurité ne peut être garantie à 100%. De son côté la presse cite un physicien sud-africain selon qui un accident nucléaire provoquerait la mort de 350.000 personnes au Cap et dans sa région.

Le raid sud-africain du 9 décembre à Maseru, Lesotho, suivi du sabotage de Koeberg, risquent de plonger l'Afrique du Sud dans un nouveau cycle de «répression-violence», estiment les observateurs.

Des porte-parole de l'ANC au Zimbabwe et en Zambie ont menacé de venger les 42 morts de Maseru en s'attaquant à des «civils blancs». Pretoria a justifié ce raid en expliquant qu'il visait à désamorcer un plan de l'ANC prévoyant une vague d'attentats terroristes en Afrique du Sud lors des fêtes de Noël.

Pretoria a aussi de nouveau menacé ses voisins abritant des opposants armés à son régime d'exercer à leur encontre ce qu'il estime «son droit de poursuite».

En 1964, l'ANC paraissait décimée. Ses principaux chefs, dont Nelson Mandela et Walter Sisulu, avaient été condamnés à la prison à perpétuité.

Mais l'année dernière, l'ANC a revendiqué une cinquantaine d'attentats.



A l'occasion du 60e anniversaire de la fondation de l'Union soviétique, les leaders du gouvernement ont déposé une couronne au mausolée de Lénine. On remarque, selon l'ordre habituel, dans la première rangée, le chef du Kremlin, Youri Andropov, Constantin Tchernenko, le premier ministre Tikhonov et le ministre des Affaires étrangères Andreï Gromyko. Dans la seconde rangée, Viktor Grishin, le ministre de la Défense, Oustinov et Arvid Pelshe.

(Photolaser AP)

Andropov doit prononcer un important discours

MOSCOU (Reuter) — Toute l'attention se porte en Union soviétique sur le discours que doit prononcer aujourd'hui M. Youri Andropov, secrétaire général du PCUS, à l'occasion des cérémonies marquant le 60e anniversaire de la formation de l'Union soviétique.

Il s'agit de la première intervention publique du nouveau maître du Kremlin depuis la mort de Leonid Brejnev le mois dernier, et selon les indications recueillies par les diplomates occidentaux, ce discours, qui doit commencer vers 11 h, devrait éclairer d'un jour nouveau un certain nombre de questions et mettre l'accent sur les objectifs de M. Andropov concernant la situation économique de son pays, et la politique étrangère.

M. Vadim Zagladine, l'un des hauts responsables du comité central du parti, a déclaré hier au cours d'une conférence de presse que les fêtes anniversaire du Kremlin, étaient sur deux jours, se concentreraient sur l'histoire du communisme soviétique au cours des soixante dernières années; et sur la culture multinationale de l'URSS.

L'événement rassemblera le comité central, le Soviet suprême, qui est l'équivalent d'un parlement, et le Soviet suprême de la fédération russe — la plus grande des quinze républiques soviétiques.

M. Zagladine a indiqué qu'il ne fallait pas s'attendre à l'élection au cours de la réunion d'un nouveau président soviétique, poste laissé vacant depuis la disparition de Leonid Brejnev.

Mais si la question de la présidence semble ne pas être devinée par le moment — ce qui, aux yeux des diplomates occidentaux, laisse supposer que M. Andropov n'a pas encore pleinement assuré sa position au Kremlin — la réunion d'aujourd'hui permettra

certainement d'en savoir davantage sur l'équilibre du pouvoir au sein du bureau politique.

M. Zagladine a précisé que les cérémonies seraient inaugurées officiellement par M. Constantin Tchernenko, l'un des membres du bureau politique, qui était un proche conseiller de Leonid Brejnev et qui passait pour être le rival le plus direct de M. Andropov pour lui succéder à la tête du parti.

M. Tchernonko est passé depuis au second plan, mais le fait que c'est lui qui présidera les cérémonies du Kremlin donne à penser qu'il représente toujours une force avec laquelle il faut compter, estiment les diplomates.

Les chefs des partis de tous les pays d'Europe de l'Est ont commencé à arriver hier à Moscou en vue de participer à la réunion. M. Zagladine a déclaré qu'il n'y aurait pas de

rencontre collective des dirigeants du bloc soviétique, mais que M. Andropov aurait probablement des conversations individuelles avec chacun des alliés est-européens.

Son seul discours important depuis qu'il a été nommé secrétaire général du parti le 12 novembre, M. Andropov l'a prononcé dix jours plus tard devant le comité central réuni à huis clos. Il y a mis l'accent sur la nécessité d'une plus grande efficacité économique, et a laissé entendre qu'une purge aurait lieu contre les gestionnaires corrompus et incompétents.

Mais M. Andropov n'avait que peu parlé de politique extérieure, si ce n'est pour faire savoir aux États-Unis que l'Union soviétique n'était pas disposée à faire de concessions dans le but d'une amélioration des relations entre Moscou et Washington.

De l'avis des diplomates, il se pourrait que M. Andropov indique aujourd'hui s'il entend renforcer le durcissement à l'égard des États-Unis, ou si Moscou croit au contraire en la possibilité d'un accord à l'issue des négociations engagées à Genève sur le contrôle des armements.

De l'avis des diplomates, il se pourrait que M. Andropov indique aujourd'hui s'il entend renforcer le durcissement à l'égard des États-Unis, ou si Moscou croit au contraire en la possibilité d'un accord à l'issue des négociations engagées à Genève sur le contrôle des armements.

De l'avis des diplomates, il se pourrait que M. Andropov indique aujourd'hui s'il entend renforcer le durcissement à l'égard des États-Unis, ou si Moscou croit au contraire en la possibilité d'un accord à l'issue des négociations engagées à Genève sur le contrôle des armements.

De l'avis des diplomates, il se pourrait que M. Andropov indique aujourd'hui s'il entend renforcer le durcissement à l'égard des États-Unis, ou si Moscou croit au contraire en la possibilité d'un accord à l'issue des négociations engagées à Genève sur le contrôle des armements.

De l'avis des diplomates, il se pourrait que M. Andropov indique aujourd'hui s'il entend renforcer le durcissement à l'égard des États-Unis, ou si Moscou croit au contraire en la possibilité d'un accord à l'issue des négociations engagées à Genève sur le contrôle des armements.

De l'avis des diplomates, il se pourrait que M. Andropov indique aujourd'hui s'il entend renforcer le durcissement à l'égard des États-Unis, ou si Moscou croit au contraire en la possibilité d'un accord à l'issue des négociations engagées à Genève sur le contrôle des armements.

VARSOVIE (d'après AP et AFP) — Les autorités polonaises ont rendu public hier leur première explication sur les raisons de l'arrestation de Lech Walesa jeudi dernier et ont précisé que ce dernier faisait l'objet d'une enquête pour malversations financières.

Trybuna Ludu, l'organe du Parti ouvrier unifié polonais, a précisé dans un article non signé que «Lech Walesa avait refusé de s'expliquer sur les graves irrégularités constatées dans la gestion de la section syndicale régionale qu'il dirigeait».

«Il a également refusé de remplir une déclaration sur ses revenus, alors que tous les gens qui gagnent de l'argent sont obligés de le faire», a ajouté le journal.

La police avait interpellé Walesa chez lui jeudi matin dernier, quelques heures avant le discours qu'il devait prononcer devant le monument des victimes des émeutes de 1970 à Gdansk.

À cette occasion, Trybuna Ludu tourne en dérision les réactions de la presse occidentale qui a fait, selon le journal, d'une «simple visite au service des finances de la ville de Gdansk» une «arrestation».

Le quotidien s'en prend également à des hommes politiques occidentaux tels que le président Ronald Reagan ou le premier ministre français, Pierre Mauroy, auxquels il reproche de faire preuve d'une «sollicitude extrême» à l'égard de M. Walesa.

Cette façon «fiévreuse» de «jouer la carte Walesa, parce qu'il n'y a plus beaucoup de cartes à jouer dans le tournoi anti-polonais» écrit l'organe du parti, pourrait éveiller notre «colère». Mais il y a eu «tant d'exagération», ajoute-t-il, qu'on est plutôt «amené à en rire».

Le journal s'abstient toutefois d'expliquer pourquoi il a fallu déplacer un véritable commando en armes pour emmener M. Walesa «en visite». Il ne donne aucune explication non plus sur la longue promenade en voiture qui a été imposée au leader ouvrier, alors que de sources officielles on se refusait à la moindre déclaration sur le sort qui lui était réservé.

La décision prise dimanche par le conseil d'État polonais de «suspendre l'état de guerre» en Pologne à la date du 31 décembre et les textes de loi adoptés la veille par la Diète (Parlement), ont été publiés hier dans la presse du pays.

L'analyse des textes adoptés à l'unanimité par la Chambre, moins neuf abstentions, fait ressortir, estiment les observateurs, que le pouvoir militaire du général Wojciech Jaruzelski a mis tous les atouts de son côté pour étouffer dans l'oeuf toute velléité d'une quelconque résistance de la population.

Leur caractère répressif, notamment à l'égard des travailleurs, des étudiants et des «fomenteurs de trouble» (les clandestins de Solidarité) a fait dire à un Varsovien d'une cinquantaine d'années, membre du syndicat dissous: «On n'avait jamais vu chose pareille, même pendant la période stalinienne».

Ainsi, les ouvriers peuvent être licenciés et les étudiants exclus de leur établissement d'enseignement supérieur à tout moment, sans que pour autant l'administration ait à leur faire connaître le motif.

Dans ce contexte, un ouvrier licencié ne peut être réembauché que sur présentation d'un certificat délivré par son ancien employeur. Tout directeur d'entreprise d'État qui contourne cette disposition est passible d'une amende de 10.000 à 20.000 zlotys (115 à 230 dollars, soit l'équivalent d'un à deux mois du salaire moyen). En outre, le travailleur licencié se voit attribué, dans son nouveau lieu de travail, le tarif le plus bas prévu par le barème des salaires, sans égard pour ses antécédents professionnels.

Pendant la période de «suspension de l'état de guerre», les chefs d'entreprises nationalisées peuvent, «en cas de nécessités économiques ou sociales particulières», introduire la semaine de 48 heures.

Sharon appelé à témoigner encore

JERUSALEM (AFP) — Le ministre israélien de la Défense Arien Sharon comparaitra une seconde fois devant la commission d'enquête sur les massacres de Sabra et Chatila, pour répondre aux questions de nouveaux témoins, a-t-on appris hier de source officielle.

M. Sharon avait déclaré la semaine dernière, selon des sources officielles à Jérusalem, qu'il n'avait pas l'intention de comparaître à nouveau devant la commission Kahane, sauf si de nouveaux éléments venaient à le mettre en cause.

Outre M. Sharon, cinq autres personnalités civiles et militaires doivent comparaître à nouveau devant cette commission, pour répondre aux questions formulées par d'autres personnes interrogées, ou pour apporter un complément d'information, la commission ayant estimé qu'ils risquaient d'être mis en cause. Il s'agit, selon un communiqué de la commission, de M. Avi Doudai, secrétaire de M. Sharon, du chef du service de renseignements (Mossad) — dont le nom n'est jamais révélé en Israël —, du chef des renseignements militaires, M. Yehoshua Segui, du commandant de la région nord Amir Drori et du chef d'état-major Raphael Eytan.

Ces auditions seront précédées par celle — à huis-clos — du général de réserve Mordechai (Motta) Gur, ancien chef d'état-major, et par des contre-interrogatoires réclamés par certaines des personnalités mises en cause.

AUX ANNONCEURS

Les cahiers spéciaux du Devoir

Le Devoir publiera son cahier spécial

L'éducation

Les nouveaux régimes pédagogiques du primaire et du secondaire

le 20 janvier prochain

Réervations: Francine Gingras, 844-3361

LE DEVOIR, 211 rue du St-Sacrement, Montréal H2Y 1X1

at the Monkey Jungle, 22 miles from Miami, Florida.

POST CARD

Address

Sylvie Boucher

279, rue Bégin

Chicoutimi

Québec, Canada

G2L 1G3

LE DEVOIR

dans le sud cet hiver, c'est possible, et le jour même de sa parution.

Téléphonez-nous, nous vous dirons où trouver

LE DEVOIR en Floride 844-3361 Service du tirage

Croyez-vous au Père Noël? Plus que jamais...

par Nathalie Petrowski

A U Complexe Desjardins, le Père Noël est débordé. Abrité sous un immense conifère illuminé assisté de la Fée des Étoiles, il travaille fort de 10h à 5h avec une heure seulement pour dîner. Entre 600 et 1.000 enfants défilent devant lui tous les jours, amenés par la télévision, la société de consommation ou encore poussés par les parents qui les encouragent à multiplier leurs listes d'épicerie. Jeux vidéo de tout acabit, mini-arcades, fraisinettes, poupées E.T., voitures démolissables, navettes spatiales, trousse de maquillage, hélicoptères, motocyclettes, destroyers, l'imagination ne manque pas à la manufacture de jouets.

Mais les enfants semblent moins intéressés par la nomenclature de leurs cadeaux que par la barbe mystérieuse du Père Noël. Une petite fille l'a prévenu: «Je veux bien t'embrasser mais la dernière fois que j'ai embrassé un Père Noël, je suis partie avec sa moustache». Aucun danger avec le Père Noël du Complexe Desjardins. Sa barbe est authentique.

Les parents le préfèrent à tous les autres Pères Noël en ville. «Il est doux et il aime vraiment les enfants, dit une mère attendrie. «Moi j'embrasse les enfants chaque année, c'est une tradition», retorque un père. Des délégations entières de bambins roses à peine sortis de la garderie s'alignent en grappes devant son trône. Pourquoi? «Parce que c'est une tradition, disent les moniteurs, ça fait partie de la magie, de la féerie de Noël». Que font-ils de l'amère déception qui survient lorsqu'on ap-

prend que le Père Noël n'existe pas? «Ça fait partie de la vie», répondent-ils, de toutes façons le Père Noël existe, il suffit d'y croire, il faut bien croire à quelque chose».

La crise économique, les navettes spatiales et la course à l'informatisation n'ont pas changé grand-chose au statut du Père Noël. Il reste le symbole commercialisé à outrance, de la bonté et de l'abondance sur terre.

Le Père Noël du Complexe Desjardins s'appelle Roland Bouchard. Manœuvre aux usines hydrauliques à la compagnie Abitibi-Price, il a pris sa retraite à 62 ans et s'est lancé à fond dans le travail bénévole. Il n'habite pas le Pôle Nord mais Chicoutimi et fait partie des personnages du Carnaval de Chicoutimi. Se sent-il différent des autres Pères Noël? «Dans les grands magasins, on a l'impression que les Pères Noël sont payés au nombre d'enfants qu'ils passent. Ils ont des barbes synthétiques qui leur donnent chaud et qui les rendent marabouts. Moi je ne veux rien savoir de ce système-là. Je prends mon temps, je fais assise les enfants sur mes genoux, je les écoute et je garde ma barbe à l'année longue juste pour eux».

Dans le bureau miteux de l'Association des Pères Noël, Henri Paquette, fondateur et président de l'Association depuis 24 ans, me tend une liste de prix et une feuille de règlements. Ses 90 Pères Noël — chauffeurs de taxi mais surtout chômeurs — payés au salaire minimum, désertent les centres d'achats, les fêtes de bureau et même le déballage de cadeaux dans les maisons privées. «\$75,00 de la visite,

dit-il. Buisness is buisness». On ne plaisante pas chez les Pères Noël. Ceux-ci doivent mesurer au moins 5 pieds 8 pouces et peser un minimum de 228 livres. Ils n'ont pas le droit de fumer en travaillant parce que ça jaunit la barbe et ils n'ont surtout pas le droit de

prendre un coup. Ils doivent bien entendu correspondre à l'image stéréotypée qu'on se fait du Père Noël. «On a essayé des Mères Noël pendant l'Année de la femme, mais ça n'a pas marché, dit M. Paquette qui se vante d'avoir commercialisé le Père Noël à

Montréal. «Je voulais que tout le monde ait son Père Noël, dit-il. J'avais appris qu'aux États-Unis, les Pères Noël gagnaient \$50.000 par année. Le Québec c'est pas les États-Unis mais mon entreprise marche bien. Après Noël, mes gars font des bonhommes car-

naval. À Pâques, ils font des lapins!».

Chez Ogilvy, on ne veut rien savoir du Père Noël. «On préfère préserver l'aspect traditionnel et non commercial de la fête», dit l'attachée de presse. Le magasin offre en revanche un spectacle de Noël avec un Saint-Nicolas de style victorien. Chez Eaton, le Père Noël collé au rayon des jouets reste bouche cousue. Il refuse de parler aux journalistes et les renvoie à son attachée de presse. Celle-ci explique qu'il vient du Pôle Nord et qu'il n'a pas d'autre profession que celle de Père Noël. Pourquoi retenir les services d'un Père Noël, pour la tradition ou pour la vente des jouets? La question est mal reçue. «Le Père Noël vient chez Eaton depuis 1905, il est là pour la tradition, pour la magie. Il ne faut surtout pas démystifier le Père Noël, c'est tout ce qu'il nous reste.» Le ton est presque suppliant. Pourquoi le trône du Père Noël a-t-il été démantelé du 9ème étage au rayon des jouets? «Pour faire plus de place dans la salle à manger.» Fin de la conversation.

À La Baie, le Père Noël est nettement plus sympathique. Assis sur son trône, il tricote et flatte son bedon retréci. «Je me sens mieux ainsi, dit-il, sous l'oeil conciliant de Madame, sa femme. Le Père Noël de La Baie s'appelle Pierre et il a 25 ans. Il n'a pas d'attachée de presse et entre deux voyages au Pôle Nord, il travaille à l'Atelier théâtre Les Mains. Je suis étonné. Même les troupes de théâtre qui se disent progressistes, perpétuent le vieux mythe? Le Père Noël bondit. «C'est une tradition dit-il, on ne touche pas aux traditions. Ceci dit, l'i-

mage que je présente n'est pas stéréotypée, je tricote, j'ai maigri et je me réjouis à chaque fois qu'une petite fille me demande un camion.» Habite-t-il au Pôle Nord ou sur la rue Panet? La question ne se pose pas, tout le monde sait que le Père Noël habite au Pôle Nord.

À la Maison de la poste, le Père Noël est un facteur. Depuis un mois, il a répondu à 63.000 lettres adressées au Pôle Nord, code postal 0H0 H00. Le Père Noël de la poste est un homme populaire. Il s'appelle Francine Lapierre, ancienne ortho-pédagogue chargée de l'animation à la Maison de la poste. Tout a commencé en 1974 dans la section des rebuts où étaient venues échouer plusieurs centaines de lettres au Père Noël. Un employé décida d'y répondre. Le mot à circuler et les lettres ont commencé à s'empiler jusqu'à ce qu'en 1978, Francine Lapierre soit chargée de mettre sur pied un programme structuré. De 7.000 lettres sont passées à 28.000 puis à 80.000. Cette année, elle prévoit en recevoir 200.000 du Québec mais aussi de l'étranger. «Les enfants vont voir les Pères Noël des centres commerciaux mais celui à qui ils écrivent, c'est le vrai. Ils vont être déçus c'est certain mais nous avons tous été déçus. C'est nécessaire, ils ne peuvent pas rester dans la ouate toute leur vie.»

Que demandent les enfants? Mille et une choses, une traîne spatiale et une auto à clés comme Tommy, de Saint-Simon, ou alors ils écrivent comme Nathalie, de Beloeil, «je sais que je n'ai pas été sage mais je crois que tu vas vouloir m'offrir un présent comme une jolie poupée en robe rouge». «Des fois les enfants exagèrent et nous envoient des pages et des pages de cadeaux anotés avec le prix du détailant! Certaines lettres plus tristes, classées dans la section des lettres pathétiques, demandent une jambe artificielle, la guérison d'un cancer ou encore une maman ou un papa. Ces lettres «spéciales» sont acheminées à un ancien psychiatre de Sainte-Justine qui leur répond que le Père Noël n'a pas de pouvoir sur la santé ou sur la vie mais que les médecins vont faire leur possible et qu'il faut profiter de tous les instants de la vie. Le Père Noël a beau être magique, il ne fait pas de miracles».

À 5 h, le Père Noël du Complexe Desjardins, éteint le sapin et ferme boutique. Un Inuit dans la vingtaine, complètement ivre vient lui demander un cadeau. «J'ai rien, j'ai pas de mère, je suis le septième de la famille, je ne connais personne en ville.» Le Père Noël confesseur et guérisseur des blues urbains, lui donne un bonbon et un ballon. «C'est pas grand-chose, dit-il, mais c'est l'intention qui compte». L'Inuit s'éloigne en titubant et en lui promettant de revenir le lendemain. Le Père Noël a à peine fait trois pas qu'un secrétaire s'approche de lui. «Je ne suis plus une enfant mais j'ai gardé le coeur jeune, avez-vous quelque chose pour moi?» Le Père Noël ouvre son sac avec un grand sourire.

Nous enfions l'escalier mobile sous les néons. Le Père Noël n'a même pas l'air fatigué. D'un air songeur, il me dit: «Des fois je me demande, que des enfants ou des adultes, ont le plus besoin de croire au Père Noël...»



Le Père Noël du Complexe Desjardins: certains s'entendent pour dire qu'il est le seul vrai Père Noël en ville. La barbe en tout cas n'est pas synthétique.

(Photo Jacques Grenier)

Modification en profondeur de la stratégie politique

L'ACDI verra le tiers-monde d'un autre oeil

par Rodolphe Morissette

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) est en voie de modifier en profondeur sa stratégie politique dans les pays en développement.

Les organismes non gouvernementaux (ONG) sont les véhicules privilégiés de cette aide aux pays du tiers-monde. Les subventions qu'ils reçoivent désormais seront beaucoup plus substantielles. Les ONG gardent cependant pour l'heure l'oeil ouvert, car ils craignent d'être «recupérés» à des fins politiques plus contraignantes qu'auparavant.

La nouvelle stratégie de l'ACDI s'appelle l'«action convergente» ou «Country Focus». Elle fut conçue par M. Marcel Massé, que le gouvernement Trudeau, de retour au pouvoir au début de 1980, avait nommé président de l'Agence. (M. Massé vient d'être nommé sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ministère dont dépend l'ACDI. Son poste à l'ACDI devrait être comblé sous peu.)

La stratégie de l'«action convergente» vise une aide au développement qui se fera désormais pays par pays. Elle implique parallèlement un remaniement, actuellement en cours, des responsabilités à l'intérieur de l'Agence.

À ce jour, l'ACDI se composait de grands secteurs qui répondaient à la destination des crédits votés par la Chambre des Communes: aide bilatérale directe au développement, aide multilatérale (via les institutions de développement international), aide alimentaire directe ou indirecte, aide «spéciale» (via les ONG ou des entreprises canadiennes).

et aide humanitaire aux victimes de catastrophes naturelles.

L'ACDI a déjà remplacé le vice-président. Programmes bilatéraux, par quatre directeurs généraux chargés respectivement d'une grande région du tiers-monde (Asie, les deux Afrique, Amérique latine, Antilles). A chacune de ces directions générales répondront désormais des directeurs de programmation de pays, chacun disposant d'un budget «par pays».

Seront dès lors définis, pour chaque pays, ses besoins prioritaires, les objectifs et les priorités de l'action à y poursuivre, les montants d'argent disponibles, le choix des secteurs d'intervention, celui des projets particuliers et leur structure interne, comme l'expliquait M. Massé en février dernier à Montréal. La réorientation proposée vise une efficacité accrue. Au DEVOIR, le directeur du Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCCI), M. Richard Hamston, a confié cette semaine que si l'implantation en cours de l'«action convergente» dans une douzaine de pays à ce jour apparaît positive, à son organisme (un ONG qui fournit des services à une centaine d'autres), «il nous faut rester vigilants». Il reconnaît que les ONG auront à recueillir et à transmettre (à l'ACDI) «plus d'information qu'ils n'avaient à le faire dans le passé». Il se dit conscient des «fielles» que peut représenter une augmentation substantielle des subventions de l'Agence aux ONG. «Nous marchons sur la corde raide: nous voulons bien collaborer; par contre, nous ne voulons pas que nos relations avec les ONG (indigènes) en souffrent. Ce sera chaque fois une question de jugement.»

À ce jour, les ONG restaient assez indépendantes de l'ACDI. Les quelque 200 qui faisaient affaire avec l'Agence avaient leurs propres projets, règle générale dépourvus de finalités politiques ou commerciales; ils les soumettaient à l'ACDI, obtenaient une subvention, puis les exécutaient.

Les ONG du Canada, qui sont nées bien avant l'Agence, ont des partenaires privilégiés, soit les ONG indigènes du tiers-monde, avec lesquels ils travaillent en étroite collaboration. Des organismes

comme des conseils des Eglises, Oxfam, Développement et Paix, Suco, les scouts et guides, des collèges et des universités, des caisses populaires, etc. sont des ONG qui oeuvrent en collaboration avec l'ACDI.

L'ACDI reconnaît expressément aujourd'hui le rôle vital des ONG en pays de développement, car ils ont, avec leurs partenaires immédiats du tiers-monde, une connaissance directe (et non bureaucratique) du milieu. Leur efficacité est reconnue.

La direction du CCCI rencontre ce mois-ci celle de l'ACDI afin d'étudier les effets sur les ONG de la stratégie nouvelle de l'«action convergente» (le CCCI fera rapport là-dessus au début de l'année qui vient).

La nouvelle stratégie intégrée «pays par pays» exige que les ONG, qui oeuvrent sur place, alimentent l'ACDI en information (sur les pays visés). Or des ONG ne cachent point leur répugnance à devenir des espèces d'agents de renseignement pour le gouvernement canadien, ce qui nuirait d'emblée à leurs liens — de nature tout autre — avec leurs partenaires naturels du tiers-monde.

Maints ONG craignent de plus que cette action convergente et intégrée ne les force, pour obtenir l'argent de l'ACDI, à se préoccuper plus

qu'ils ne le veulent de coopération industrielle. Bref, plusieurs craignent de devenir de purs exécutants de l'Agence.

Le rythme de croissance des subventions aux ONG, lesquels reçoivent aujourd'hui \$80 millions, devrait passer à quelque 20% par année pour les cinq ou dix prochaines années, a promis M. Marcel Massé en février dernier.

Dans un document récent, le CCCI soulevait des questions au sujet de l'«action convergente». Les ONG seront-ils à la longue intégrés «à un système gouvernemental de pays»? En quoi les projets des ONG devront-ils être modifiés pour répondre aux objectifs de l'Agence dans chaque pays visé? L'ACDI partagera-t-elle avec des gouvernements étrangers l'information qu'elle pourrait recueillir auprès des ONG sur ces pays? Bref, les ONG finiront-ils par être programmés par l'ACDI — comme véhicules d'information vers l'ACDI et comme véhicules de l'action de l'ACDI vers le tiers-monde?

Chaque année, le conseil des ministres décide des grandes catégories dans lesquelles sont classés les pays du tiers-monde: pays «prioritaires»; pays à revenus moyens, où l'aide vise plutôt à «renforcer les liens politiques et commerciaux entre le Canada et le pays bénéficiaire»; les pays dont l'admissibilité reste en

discussion (Nicaragua, San Salvador, Guatemala, etc.); enfin, d'autres pays admissibles, mais où l'«action convergente» ne s'applique pas.

Les pays «prioritaires» pour le cabinet ne le sont cependant pas tous pour les ONG. L'aide publique au développement sera répartie, ainsi qu'en a décidé le cabinet Trudeau, à raison de 75% dans les pays prioritaires (aux premiers rangs le Bangladesh, l'Inde, l'Indonésie, le Pakistan, le Sri Lanka, le Kenya, la Tanzanie et le Cameroun) et de 20% dans les pays à revenus moyens de la deuxième catégorie (Nigeria, Barbade, Trinidad, Algérie, etc.), où l'on procédera à des projets sélectifs.

LES CHINOIS



UNE POPULATION DE UN MILLIARD, DONT LA MOITIE N'A PAS VINGT ANS. LES CHINOIS, UN PEUPLE AUX CONTRASTES MULTIPLES, UN PEUPLE ENCORE MAL CONNU. **LES CHINOIS**, C'EST UNE REMARQUABLE SERIE CANADIENNE DE SIX EMISSIONS QUI NOUS FAIT PARTAGER LA VIE QUOTIDIENNE DES CHINOIS, LEURS PROBLEMES ET LEURS ESPOIRS. REALISATION: TED REMEROWSKI. NARRATION: PIERRE NADEAU. VERSION FRANCAISE REALISEE PAR JEAN REMILLARD.

MARDI, MERCREDI ET VENDREDI, A 22H30



À la télévision de Radio-Canada

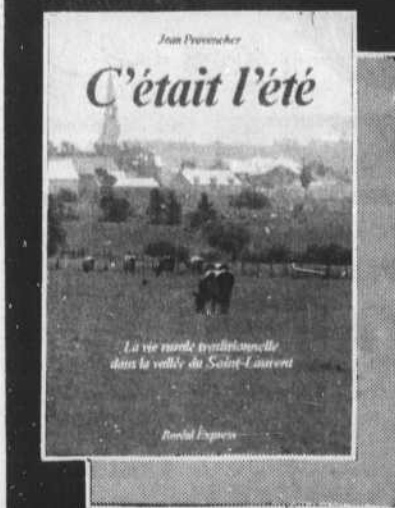


Un bon conseil.



Adoptez un régime alimentaire sain.

La Fondation du Québec des maladies du coeur



Jean Provencher C'ÉTAIT L'ÉTÉ

Ce livre est le deuxième d'une série de quatre sur la vie traditionnelle dans la vallée du Saint-Laurent. Le premier, consacré au printemps, s'est mérité les éloges unanimes des critiques:

«Le livre le plus séduisant, mais aussi le plus «intelligent» de la rentrée d'automne... une perle rare de l'édition québécoise, et c'est sans aucune réserve que j'en recommande vivement la lecture.» (Jacques Thériault, *Le livre d'ici*)

«Ce qui aurait facilement pu être un document compassé et ennuyeux devient une histoire vivante et rafraîchissante que l'on dévore comme un roman.»

(Corinne Côté-Lévesque, *L'Actualité*)

Volume abondamment illustré, 256 pages, en vente en librairie à 17,50\$.

BORÉAL EXPRESS

Selon l'Association des manufacturiers

La reprise de l'investissement n'aura pas lieu avant la fin de 84

par André Bouthillier

Les manufacturiers canadiens n'investiront pas dans de nouveaux projets industriels et ne créeront pas de nouveaux emplois avant la fin de 1984. D'ici là, ils continueront à lutter pour assurer leur survie en coupant leurs dépenses et en rationalisant leur production.

Telle est la sombre perspective qu'a faite hier l'Association des manufacturiers canadiens (AMC), division du Québec, à l'occasion de la présentation de son bilan de fin d'année, à Montréal.

Selon l'économiste de l'organisme, M. Laurent Thibault, 1983 sera aussi difficile que 1982 pour les manufacturiers, même si l'on prévoit une reprise modeste de l'économie canadienne dans son ensemble.

«Le fléchissement des taux d'intérêt n'a pas encore réglé la crise sévère qui sévit dans les entreprises manufacturières. Les inventaires demeurent en effet élevés dans tous les secteurs, et ils s'épuiseront seulement au début de 1984. Ensuite, il faudra attendre encore plusieurs mois avant que les manufacturiers ne rétablissent leur situation financière et ne recommencent à investir», a-t-il expliqué aux journalistes.

Au cours des 12 derniers mois, l'industrie manufacturière a été fortement affectée par la récession. Les faillites ont atteint un niveau record, la production a diminué de 11%, l'emploi a fléchi de 8% et les bénéfices après impôts ont chuté de 53% par rapport à 1981... Seuls quelques secteurs devraient terminer la présente année avec un rendement positif: l'imprimerie, le caoutchouc-plastique, les produits électriques et le papier.

En 1983, prévoit le président de l'AMC-Québec, M. Robert D. Murray, les manufacturiers n'emploieront aucun nouveau travailleur pour augmenter graduellement leur

Évolution du secteur manufacturier canadien 1970-1984

	Production	Bénéfices après impôts	Marge bénéf. après impôts	Immobilisations
	Var. an. en %	Var. an. en %	en %	Var. an. en %
1970	- 1.4%	- 24.1%	3.1%	24%
1971	5.8%	34.8%	3.7%	- 7.1%
1972	7.7%	22.9%	4.1%	- 1.6%
1973	10.6%	42.3%	4.9%	24.4%
1974	3.6%	29.9%	5.2%	35%
1975	- 5.8%	- 7.6%	4.1%	11.5%
1976	5.9%	- 2.6%	3.6%	- 1%
1977	1.9%	10.7%	3.7%	11.2%
1978	5.1%	29.7%	4.3%	1.6%
1979	4.7%	44.8%	5.1%	20.1%
1980	- 3.2%	12.3%	5.1%	31.1%
1981	1.9%	- 17.4%	4%	27.8%
1982	(- 11%)	(- 53%)	(1.9%)	(- 15%)
1983	(2%)	(15%)	(3%)	(0%)
1984	(5%)	(25%)	(4%)	(5%)

Note: Les chiffres entre parenthèses sont des estimations.

Sources: Statistique Canada et l'Association des manufacturiers canadiens

production. Celle-ci devrait cependant enregistrer une hausse modérée d'environ 2% vers la fin de l'année. Quant aux bénéfices, ils grimperont de 15%.

Pour espérer une petite reprise, a indiqué M. Murray, le revenu réel des consommateurs devra aussi recommencer à augmenter. «Malheureusement, il est encore impossible de compter sur une telle éventualité. Malgré la baisse des taux d'intérêt, en effet, les consommateurs préfèrent encore épargner et régler leurs vieilles dettes».

L'an dernier, à pareille date, l'AMC-Québec avait prédit le même scénario pour l'année 1982. Hier, M. Murray a reconnu que les choses s'étaient déroulées différemment. «Il est devenu évident, a-t-il dit, que la lutte à l'inflation est plus difficile et plus longue que prévu... En fait, il était illusoire de croire que nous pouvions nous en sortir rapidement».

Le président de l'AMC-Québec croit que le creux de

la vague est maintenant passé. Pour survivre, toutefois, les manufacturiers devront faire preuve d'imagination, améliorer leur gestion et ranimer leur service de mise en mar-

ché. Il a donné l'exemple de l'entreprise suédoise Ikea qui, avec une nouvelle approche, est en train de «faire la leçon» aux fabricants de meubles canadiens...

Biotechnologies: Allelix donne un important contrat à McGill

par Gilles Provost

La jeune compagnie ontarienne Allelix et le Groupe de manipulations génétiques de l'Université McGill viennent de conclure un contrat de recherches de \$2.2 millions réparti sur cinq ans pour élucider les mécanismes biologiques qui permettent à certaines plantes de s'associer à des bactéries afin de fabriquer elles-mêmes l'engrais dont elles ont besoin.

Ce champ de recherche fait l'objet d'une âpre compétition internationale: l'économie de la planète entière sera en effet bouleversée si on parvient à modifier des plantes importantes en agriculture (blé, riz etc.) pour qu'elles puissent prospérer dans les sols les plus pauvres, sans apport d'engrais.

Il s'agit à la fois du premier contrat octroyé par Allelix et du plus important contrat de recherche jamais conclu en ce domaine au Canada, a déclaré hier au DEVOIR M. Desh Pal Verma, qui dirige l'équipe de génétique végétale de McGill. «Jusqu'à maintenant, dit-il, nous avons concentré nos efforts sur la portion végétale de la symbiose entre les plantes et les bactéries de type rhizobium. Le nouveau contrat va nous permettre de doubler nos effectifs de recherche et d'ouvrir un nouveau laboratoire distinct, spécialisé plutôt dans l'étude du rhizobium».

Agée d'à peine quelques mois, Al-

lelix est une entreprise conjointe du gouvernement de l'Ontario, de la compagnie John Labatt et du gouvernement canadien (par l'intermédiaire de la Corporation de développement du Canada). Les trois partenaires se sont engagés à investir quelque \$100 millions pour exploiter les nouvelles biotechnologies.

«Certains s'étonneront peut-être que notre premier contrat de recherches important ait été attribué à une institution québécoise mais nous n'avions guère le choix, compte tenu de l'expertise exceptionnelle déjà disponible à Montréal en cette matière», a déclaré hier le président d'Allelix, M. Alan Bates.

A ses yeux, cet effort de recherche ne devrait pas produire de retombées économiques importantes avant la fin de la décennie. Il s'agit d'un investissement à long terme qui pourrait mener par exemple à de nouveaux engrais dont on enrobait les semences, de façon à leur permettre de croître sans engrais supplémentaire.

«Nos axes de développement ne sont pas encore complètement définis, a ajouté M. Bates, mais nous avons plusieurs projets dans le domaine de la chimie, de la fermentation, des enzymes et de la production de biomasse».

Jusqu'à maintenant, l'équipe dirigée par le professeur Varma à McGill s'est illustrée par ses travaux sur les phénomènes génétiques qui permet-

tent aux plants de soja de s'associer au rhizobium pour fabriquer conjointement des composés azotés utilisables par la plante.

À cet égard, le professeur Varma a indiqué au DEVOIR que son équipe croit avoir maintenant identifié les gènes qui permettent au plant de soja de coordonner le mécanisme de la symbiose avec les bactéries. Il n'a toutefois pas voulu donner plus de détails puisque ces «résultats très intéressants» n'ont pas encore été dans les revues scientifiques internationales.

Même si l'air est composé à 80% d'azote, les plantes ne peuvent utiliser ce gaz directement. Le soja contourne la difficulté en se laissant infecter par la bactérie rhizobium japonicum et en lui offrant un milieu où elle peut proliférer: ses propres racines. Ces dernières se voient ainsi boursoufflées de nodules dont chaque cellule gigantesque peut contenir des milliers de bactéries.

Loin d'en souffrir, la plante en bénéficie: les bactéries sécrètent une enzyme, la nitrogénase, capable de fixer l'azote de l'air et de la transformer en radicaux d'ammoniaque utilisables par la plante. L'enzyme n'agit toutefois que dans un milieu très pauvre en oxygène.

Cette difficulté a été contournée conjointement par la plante et la bactérie qui unissent leurs efforts pour fabriquer une molécule assez semblable à l'hémoglobine du sang humain, la lég-hémoglobine.

Comterm reçoit d'Ottawa une subvention de \$3.5 millions

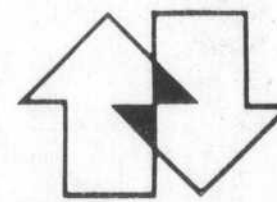
Le gouvernement fédéral vient d'accorder une subvention de \$3.5 millions à la compagnie Comterm, de Pointe-Claire, a-t-on annoncé hier. Il s'agit de la plus grosse subvention jamais octroyée à une entreprise électronique sous contrôle québécois.

Cette aide financière permettra à Comterm de mener à terme un programme de recherche et de développement de \$7 millions, au cours des 30 prochains mois.

Comterm est un important fabricant d'écrans de visualisation compatible aux ordinateurs d'IBM. Pour assurer son développement et une présence permanente dans ce secteur, la compagnie doit investir beaucoup d'argent dans la recherche.

Ainsi, selon les résultats publiés hier, elle a dépassé \$933,000 en recherche et développement au cours des neuf premiers mois de son exercice, soit 9.1% de ses ventes. Celles-ci ont atteint \$10.2 millions, une hausse de \$3.8 millions par rapport à la même période l'an dernier. Les bénéfices sont passés de \$403,000 à \$932,000.

Au troisième trimestre, les ventes se sont élevées à \$4.1 millions, soit une augmentation de 79%. Le profit net a grimpé de \$206,000 à \$415,000.



Avec un trimestre à comptabiliser, Comterm est déjà assuré d'améliorer ses ventes de l'an dernier (\$9.5 millions). Elle doit cette progression à ses activités à l'extérieur du pays, notamment en France et en Arabie saoudite, où elle vend son terminal bilingue arabe-anglais. A.B.

L'inflation dans l'OCDE

PARIS (AFP) — L'inflation est tombée à son plus bas niveau depuis 1973 dans les pays industrialisés avec un taux annuel de 7.2% sur les douze derniers mois, contre 10.4% pour la période identique se terminant en octobre 1981, indique l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

En octobre, dernier mois connu, la hausse des prix de détail dans les 24 pays de l'Organisation était de 0.5% contre 0.6% en septembre.

JANE FONDA MA MÉTHODE

avec des photographies de Steve Schapiro



Rapport financier 1982

État consolidé de l'actif et du passif (en milliers de dollars)

	1982	1981
Au 31 octobre		
Actif		
Liquidités		
Encaisse et dépôts à la Banque du Canada	\$ 1,005,589	\$ 1,243,218
Dépôts à d'autres banques	10,538,787	8,630,468
Chèques et autres effets en transit, valeur nette	—	56,331
	11,544,376	9,930,017
Valeurs mobilières		
Émises ou garanties par le Canada	1,100,691	1,088,299
Émises ou garanties par les provinces et par des corps municipaux ou scolaires	76,060	86,504
Autres valeurs mobilières	2,139,071	1,958,796
	3,315,822	3,133,599
Prêts		
Prêts au jour le jour, à vue et à court terme aux négociants et courtiers en valeurs mobilières, garantis	731,171	610,581
Prêts à des banques	1,724,709	1,612,301
Prêts sur hypothèques	3,359,030	3,376,976
Autres prêts	29,190,946	27,507,994
	35,005,856	33,107,852
Autres		
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	2,261,700	1,430,800
Terrains, constructions, matériel et mobilier	417,822	384,053
Autres éléments d'actif	1,084,908	1,080,300
	3,764,430	2,895,153
	\$53,630,484	\$49,066,621
Passif		
Dépôts		
Payables à vue	\$ 3,297,841	\$ 3,414,925
Payables à préavis	8,513,392	7,257,982
Payables à terme fixe	35,453,928	33,083,754
	47,265,161	43,756,661
Autres		
Chèques et autres effets en transit, valeur nette	72,531	—
Acceptations	2,261,700	1,430,800
Engagements de filiales, autres que des dépôts	9,866	9,922
Autres engagements	1,616,250	1,756,625
Participation minoritaire dans les filiales	11,556	9,344
	3,971,903	3,206,691
Dettes subordonnées		
Débiteures bancaires	716,727	517,171
Capital et réserves		
Provisions pour éventualités	130,000	128,771
Avoir des actionnaires		
Capital:		
Capital autorisé: 50,000,000 d'actions privilégiées		
75,000,000 d'actions ordinaires		
Capital émis: 46,807,291 actions ordinaires	400,435	46,406
Surplus d'apport	—	344,674
Bénéfices non répartis	1,146,258	1,066,247
	1,676,693	1,586,098
	\$53,630,484	\$49,066,621

État consolidé des provisions pour éventualités (en milliers de dollars)

	1982	1981
Pour l'exercice se terminant au 31 octobre		
Solde en début d'exercice (y compris les provisions libérées d'impôt nulles)	\$ 128,771	\$ 121,803
Pertes nettes sur prêts	(312,886)	(97,964)
Provision pour pertes sur prêts comprise dans l'état consolidé des revenus	148,375	81,173
Virement provenant des bénéfices non répartis	165,740	23,759
Solde en fin d'exercice (y compris les provisions libérées d'impôt de \$67,945; 1981 — néant)	\$ 130,000	\$ 128,771

État consolidé des revenus (en milliers de dollars)

	1982	1981
Pour l'exercice se terminant au 31 octobre		
Revenu d'intérêts		
Revenu de prêts, à l'exclusion des baux	\$ 5,389,226	\$ 4,660,166
Revenu du financement de baux financiers	25,264	23,925
Revenu de valeurs mobilières	353,690	368,966
Revenu de dépôts à d'autres banques	1,410,888	1,448,703
Total du revenu d'intérêts, dividendes compris	7,179,068	6,501,760
Frais d'intérêts		
Intérêts sur les dépôts	5,944,583	5,500,210
Intérêts sur les débiteures bancaires	72,533	37,671
Intérêts sur les engagements autres que des dépôts	26,476	11,659
Total des frais d'intérêts	6,043,592	5,549,540
Revenu net d'intérêts	1,135,476	952,220
Provision pour pertes sur prêts	148,375	81,173
Revenu net d'intérêts après provision pour pertes sur prêts	987,101	871,047
Autres revenus	271,611	268,362
Revenu net et autres revenus	1,258,712	1,139,409
Frais autres que d'intérêts		
Salaires	520,582	466,754
Contributions aux caisses de retraite et autres prestations au personnel	56,315	47,556
Frais de locaux, matériel et mobilier, amortissement compris	165,238	144,583
Autres frais	189,996	173,748
Total des frais autres que d'intérêts	932,131	832,641
Revenu net avant provision pour impôts sur le revenu	326,581	306,768
Provision pour impôts sur le revenu	51,000	60,600
Revenu net avant inclusion des participations minoritaires dans les filiales	275,581	246,168
Participation minoritaire dans les filiales	2,969	1,879
Revenu net pour l'année	\$ 272,612	\$ 244,289
Nombre moyen d'actions en circulation	46,552,330	46,406,250
Revenu net par action: non dilué	\$5.86	\$5.26
dilué	\$5.51	\$5.08

État consolidé des modifications survenues dans l'avoir des actionnaires (en milliers de dollars)

	1982	1981
Pour l'exercice se terminant au 31 octobre		
Capital social		
Solde en début d'exercice	\$ 46,406	\$ 46,406
Accroissements résultant d'émissions d'actions	5,590	—
Virement provenant du surplus d'apport	348,439	—
Solde en fin d'exercice	400,435	46,406
Surplus d'apport		
Solde en début d'exercice	344,674	344,674
Accroissements résultant d'émissions d'actions	3,765	—
Virement au capital social	(348,439)	—
Solde en fin d'exercice	—	344,674
Bénéfices non répartis		
Solde en début d'exercice	1,066,247	911,708
Redressement—dividendes étrangères	9,559	—
Revenu net de l'exercice	272,612	244,289
Dividendes	(84,720)	(78,891)
Virement aux réserves pour éventualités	(165,740)	(23,759)
Impôts sur le revenu relatifs au virement susmentionné	48,300	12,900
Solde en fin d'exercice	\$ 1,146,258	\$ 1,066,247

C.E. Ritchie
Président du conseil et Chef de la direction

J.A.G. Bell
Président délégué du conseil et Président

La Banque de Nouvelle-Écosse

Direction générale: 44 King Street West, Toronto, Canada M5H 1H1

1,212 bureaux au Canada, aux îles Bahamas, aux Antilles, à Athènes, Atlanta, Bahrein, Bangkok, Beijing, Beyrouth, Belfast, Belize, Bombay, Boston, Bruxelles, Buenos Aires, Caracas, Chicago, Cleveland, Djakarta, Dublin, Edimbourg, Francfort, Glasgow, Guyana, Hong Kong, Houston, Kuala Lumpur, Le Caire, Le Pirée, Londres, Los Angeles, Manille, Mexico, Miami, New York, Oslo, Panama, Paris, Portland, Rio de Janeiro, Rotterdam, San Francisco, Séoul, Singapour, Sydney, Thessalonique, Tokyo.

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

À cause de la «faiblesse» de l'économie québécoise

Hydro-Québec reçoit une cote inférieure à celle d'Ontario Hydro

par Michel Nadeau

La firme montréalaise d'évaluation de crédit, Canadian Bond Rating Service (CBRS), a annoncé hier qu'elle vient d'accorder la cote «AA» à la société Hydro-Québec. Cette note dépasse d'un cran celle donnée cet automne au gouvernement du Québec («A»). Elle est cependant inférieure à la cote «AAA» (moins) donnée à Ontario Hydro, dont l'évaluation est cependant sujette à une révision à la baisse.

Ces cotes sont une mesure du risque attribué aux obligations des sociétés ou des gouvernements. Plus la cote est faible, plus le taux d'intérêt offert par l'emprunteur devra être élevé pour compenser ce risque. La cote maximum accordée par CBRS est «AAA».

Curieusement, les études comparatives préparées par CBRS montrent clairement qu'Hydro-Québec a obtenu une performance financière nettement supérieure à Ontario Hydro au cours des dernières années. Tous les indicateurs financiers favorisent la société du boulevard Dorches-

Comparaison entre Hydro-Québec et Ontario Hydro					
Couverture des intérêts (1)	1977	1978	1979	1980	1981
Hydro-Québec	1.60	1.65	1.75	1.60	1.37
Ontario Hydro	1.26	1.19	1.26	1.32	1.30
Pourcentage de la dette (2)					
Hydro-Québec	77%	76%	75%	75%	75%
Ontario Hydro	84%	85%	85%	85%	84%
Rentabilité (3)					
Hydro-Québec	29.7%	32.2%	37.7%	30.5%	19.9%
Ontario Hydro	10.5%	7.9%	10.4%	13.4%	12.9%

(1) Le bénéfice d'exploitation d'Hydro-Québec représentait, en 1977, 1.60 fois les frais d'intérêt payés cette année-là.

(2) En 1977, le passif d'Hydro-Québec était réparti entre la dette (77%) et l'avoir de l'actionnaire (23%).

(3) La rentabilité est le rapport entre les profits nets (après frais d'intérêt) et le chiffre d'affaires total.

Note: ce tableau montre donc que depuis cinq ans Hydro-Québec fait plus de profits pour payer ses intérêts, possède une dette moins importante et affiche une meilleure rentabilité qu'Ontario Hydro.

ter. La dette représente 84% du passif en Ontario contre seulement 75% au Québec; la marge bénéficiaire d'Hydro-Québec a été de plus de 30% par année en moyenne depuis 1977; en Ontario, elle ne fut que de 10%, soit trois fois moins.

«Hydro-Québec offre les meilleurs tarifs au monde, possède le meilleur rapport dette-avoir des actionnaires et présente la meilleure couverture d'intérêts parmi les organismes de services publics au Canada, aux États-Unis et probablement dans le monde», a

déclaré au DEVOIR le président de CBRS, M. Brian Neysmith.

«Cependant, Hydro-Québec évolue dans une économie faible; le gouvernement qui pourrait être appelé à la supporter est moins solide financièrement que celui de l'Onta-

rio. Si Hydro-Québec était situé en Ontario, sa cote serait de «AAA» également», ajoute l'analyste financier montréalais.

M. Neysmith soutient que, même si les rapports financiers d'Hydro-Québec sont supérieurs, il doit tenir compte du gouvernement qui garantit les titres et de l'économie qui reçoit les services d'Hydro-Québec.

«Il nous faut adopter une méthode très conservatrice d'évaluation, dit-il. S'il s'agissait d'actions en bourses, les critères financiers seraient plus importants. Il faut prévoir le scénario de l'arrêt de paiement des intérêts et du capital pour les détenteurs d'obligations; l'Ontario pourrait alors mieux appuyer l'entreprise en difficulté.

«Cependant, en accordant une meilleure cote à Hydro-Québec que celle de la province qui garantit les fonds, nous prenons le risque de déplaire à certains analystes car ce n'est pas la coutume, ajoute M. Neysmith. Mais nous croyons qu'Hydro-Québec peut, par elle-même, subvenir plus facilement à ses besoins financiers que les autres organismes de services publics au Canada.

«Notre analyse révèle que la société a été sagement administrée tant sur le plan financier que sur le plan opérationnel», ajoute l'analyste, qui n'a pas souligné la croissance exceptionnelle des frais d'exploitation (salaires) au cours des dernières années. Ce poste budgétaire a grimpé de plus de 25% en 1981 et durant les premiers mois de 1982.

«De plus, la société a accès à un vaste potentiel pour la production hydro-électrique, ce qui la met dans une position inégalable en Amérique du Nord», conclut M. Neysmith.

La cote «AAA» d'Ontario Hydro reflète la situation de l'entreprise elle-même et la garantie inconditionnelle de la province de l'Ontario dont la dette est aussi de très bonne qualité.

Le déficit fédéral atteint \$12 milliards

OTTAWA (PC) — Alimenté par la récession, le déficit du gouvernement fédéral a atteint un sommet record de \$12.018 milliards pour les sept premiers mois du présent exercice financier, soit près du double du déficit de \$6.258 milliards enregistré à la même date l'année dernière, a fait savoir, hier, le ministre des Finances du Canada.

Les principales causes de cette augmentation sans précédent sont l'accroissement des prestations d'assurance-chômage et des allocations de bien-être social (aux chômeurs dont les prestations d'assurance-chômage sont épuisées) ainsi que l'augmentation de la dette publique. À ces augmentations des dépenses, vient se greffer une baisse sensible des impôts des sociétés et des taxes d'accise.

Avec près de 1,500,000 chômeurs, la contribution du Trésor fédéral au programme d'assurance-chômage a atteint \$1.018 milliard, soit près du double des \$557 millions versés au cours de la même période un an plus tôt.

Et la part du gouvernement fédéral dans les versements de bien-être en vertu du programme d'assistance du Canada s'est gonflée de \$300 millions pour atteindre \$1.503 milliard.

Et même si on dénote depuis un certain temps une tendance à la baisse des taux d'intérêt, les frais de la dette publique ont augmenté de plus de \$2 milliards à \$9.661 milliards.

Les allocations de pension de vieillesse, qui sont indexées au taux d'inflation, qui se situe actuellement à 10% sur une base annuelle, ont également été majorées de \$600 millions pour totaliser \$5.5 milliards.

D'un autre côté, la chute prononcée des profits des entreprises a eu pour effet de réduire les impôts des sociétés de plus de \$700 millions, de sorte qu'ils n'atteignent que \$3.4 milliards.

Bien que la réduction des importations depuis le début de la récession a eu pour effet de faire bénéficier le pays d'une balance commerciale record, il en est néanmoins résulté une baisse sensible de la taxe d'accise, qui est passée à \$1.6 milliard par rapport à plus de \$2 milliards l'année dernière.

Les données publiées hier par le ministère des Finances indiquent que les revenus pour les sept premiers mois de l'exercice financier commençant le 1er avril s'établissent à \$29.438 milliards, au regard des dépenses de \$41.455 milliards, ce qui laisse un déficit de \$12.018 milliards. Voici les statistiques comparatives de l'année dernière pour la même période: revenus de \$29.705 et dépenses de \$35.963 milliards, ce qui laissait un déficit de \$6.258 milliards.

Durant le mois d'octobre, les revenus du Trésor fédéral se sont établis à \$4.629 milliards contre des dépenses de \$6 milliards, ce qui laisse un déficit mensuel de \$1.371 milliard.

En octobre 1981, les revenus du gouvernement fédéral avaient atteint \$5.032 milliards contre des dépenses de \$5.77 milliards, ce qui laissait un déficit de \$738 millions.

Le ministre des Finances, M. Marc Lalonde, prédit que le déficit de cette année atteindra un sommet record de \$23.6 milliards, soit plus du double des prévisions faites un an plus tôt.

Banque d'Épargne: émission d'actions privilégiées de \$25 millions

par Michel Nadeau

Pour la première fois de son histoire, la Banque d'Épargne effectuera une émission d'actions privilégiées, a annoncé hier l'institution financière. Environ un million de titres au prix unitaire de \$25 seront émis au cours du mois de janvier. Le rendement tournera autour de 11%.

L'institution financière montréalaise a publié récemment un prospectus provisoire qui a commencé à circuler dans les milieux financiers. Le syndicat comprend les firmes Lévesque, Beaubien Inc., Richardson, Greenshields du Canada Ltée, Geoffrion, Leclerc Inc. et Merrill Lynch Royal Securities Limitée.

Actuellement, le capital-actions de la Banque contient trois millions d'actions ordinaires. Or ce capital atteignait au 31 octobre 1982 la somme de \$105.2 millions. Avec une valeur comptable de \$35 et une valeur boursière de \$17,

les dirigeants n'ont pas voulu diluer ces titres en ajoutant d'autres actions ordinaires.

Pareille manœuvre n'aurait certainement pas plus aux actionnaires et, en particulier, au groupe La Laurentienne, qui détient, selon le prospectus, 37.5% des trois millions d'actions ordinaires.

En 1978 et 1979, la Banque d'Épargne a procédé à deux émissions d'actions ordinaires pour renforcer sa structure financière après l'acquisition du Crédit-Foncier, sa filiale à 100%. On avait alors effectué une émission de droits au profit des actionnaires en place. C'est donc la première fois depuis très longtemps que l'institution de la rue Saint-Jacques publie un prospectus.

Les actions privilégiées auront un dividende cumulatif et seront encaissables à une date déterminée au gré des actionnaires. Ces titres ne sont pas admissibles à l'épargne-actions car ils ne comportent pas de droit de vote.

au jour le jour

■ Un record à Sept-Îles

Le minéralier français Licorne Atlantique a établi un record dans le port de Sept-Îles en prenant une charge de plus de 240,000 tonnes de concentré de minerai de fer; le record était détenu jusque-là par le World Gala. Le port de Sept-Îles est l'un des 10 ports au monde qui peuvent accueillir le Licorne Atlantique, maintenant en route pour le Japon via le cap de Bonne Espérance. Durée du trajet, 62 jours; coût en fuel, \$1 million. Le chargement a une valeur marchande de \$5 millions et représente l'équivalent d'une charge de 3,200 camions de 170 tonnes ou d'un train de 2,264 wagons d'une longueur de 24 kilomètres.

■ Un Noël sans arbre

Les vendeurs d'arbres de Noël de la région de Montréal se plaignent que l'état de l'économie et des faibles ventes qui en découlent, au point où certains parlent de brûler leur stock d'arbres et de changer de métier. En plus de la situation économique, ces vendeurs expliquent leur malheur par le climat trop doux et aussi en partie par la panne d'électricité de la semaine dernière dans tout le Québec.

■ Blentôt \$10 milliards

La Chine aura accumulé avant la fin de l'année des réserves en devises de \$10 milliards; c'est ce qu'a indiqué la Banque de Chine. La croissance des réserves a été de \$5.4 milliards depuis un an. Les réserves en or sont restées stationnaires à \$12.67 milliards d'onces. D'autre part, la Chine compte doubler sa production de pétrole d'ici l'an 2,000 pour la faire porter à plus de deux millions de barils par jour. On prévoit des hausses de production aussi pour le charbon et les céréales, mais une baisse dans la production d'acier.

■ Des prêts énormes

Les neuf plus grandes banques américaines ont presque neuf fois leur capital en prêts à des pays étrangers, dit un rapport présenté à la Chambre des représentants par un démocrate du Rhode Island, M. Fernand St-Germain. «On peut se demander si ces institutions américaines ont suivi des pratiques bancaires prudentes», s'est demandé M. St-Germain. En juin dernier, le capital de ces banques était de \$22.8 milliards et leurs prêts étrangers équivalaient à 897.7% de ce montant.

■ Massey-Ferguson revit

Massey-Ferguson ouvre ses usines de Toronto et Brantford le 17 janvier, ramenant ainsi au travail 1,736 employés. Le marché demeure encore faible, mais la compagnie veut augmenter les inventaires en prévision du printemps. Massey-Ferguson, qui a dû réduire de par le monde le nombre de ses employés de 56,600 à 35,800, prévoit avoir terminé sa réorganisation financière au début de 1983.

■ En raccourci

M. Basile A. Bénéteau vient d'être nommé au conseil d'administration et vice-président de Northern Télécom. Il sera responsable de toutes les activités de la compagnie en dehors du Canada et des États-Unis... M. Alcide Fournier a été nommé président de l'Office de la construction du Québec... 1,300 employés d'usine et de bureau de la compagnie de papier Québec North Shore de Bala Combeau sont mis en congé forcé pendant deux semaines... À Sorel, pour les 250 employés de la compagnie Deloit Canada Ltée, le congé forcé sera de cinq semaines... La date limite pour l'inscription aux Mercuriales 83 est retardée au 31 décembre... Les actionnaires des sociétés d'entraide économique de Saint-Bruno et de Boucherville ont accepté la fusion des deux institutions... La Chambre de commerce de la province de Québec se réjouit que le projet fédéral de réforme des régimes de retraite sera référé à une longue étude en commission parlementaire... M. William James deviendra le 1er janvier président du conseil d'administration et chef de la direction à Falconbridge... Du Pont Canada intègre les entreprises d'Endo Canada, de Montréal, qui compte une quarantaine d'employés... Michelin a fermé son usine de Mallusk en Irlande du nord, ce qui implique la perte de 2,000 emplois... Câblevision nationale Ltée a décidé de ne pas déclarer de dividende pour le dernier trimestre de 1982... Deux firmes britanniques prétendent avoir trouvé le moyen de faire fonctionner les grosses voitures à moteur diesel avec la même économie que les petites... Le conseil d'administration de Brinco a jugé prudent de ne pas déclarer les dividendes trimestriels des actions privilégiées...

Claude Turcotte

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS
Fondée en 1982
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur

1514, Docteur Panfili
Montréal H3G 1X5 Tél.: (514) 934-0272
Télex 05-268656, Cable MARIQ
Telecopier international Xerox 400

DÉCAPAGE ÉCONOMIQUE
866-0404
DEKABEK LTÉE

SODECOM

Cette annonce ne doit pas s'interpréter comme étant une offre publique des valeurs ci-dessous mentionnées dans les provinces du Canada.

UN ABRI FISCAL INTÉRESSANT!

Nouvelle émission

La Société de Développement de l'Entreprise Québécoise SODECOM INC. (constituée selon les lois du Québec)

SODECOM

1 500 000

actions ordinaires (sans valeur nominale)

prix: 5,00\$

offertes jusqu'au 31 décembre 1982

3 façons d'économiser de l'impôt:

- ces actions sont admissibles à un régime d'épargne-actions (REA) (loi sur les impôts du Québec)
- elles peuvent aussi être placées dans un régime d'épargne-retraite (REER) et dans un régime de participation différée aux bénéfices au terme de la loi de l'impôt sur le revenu (Canada)
- et enfin elles sont admissibles au dégrèvement d'impôt selon la loi sur les SODEQ

Date limite: 31 décembre 1982

Pour profiter de ces nombreux avantages, communiquez directement avec votre courtier en valeurs mobilières ou avec Geoffrion, Leclerc Inc. ou bien avec Sodecom.



Geoffrion, Leclerc Inc.

(514) 875-6700*

Sodecom: (514) 374-6620*

*Frais virés acceptés

Cette offre est soumise aux dispositions et règlements relatifs aux lois de l'impôt.

Des gens d'actions

Reitman

(CANADA) LIMITÉE
CLASSE A
Dividende No. 93

Avis est donné par la présente, que le dividende trimestriel régulier de 23 cents par action a été déclaré sur les actions classe A de la compagnie, lequel dividende est payable le 1er février 1983 aux actionnaires inscrits lors de la fermeture des affaires, le 14 janvier 1983.

ORDINAIRES

Dividende No. 134.

Avis est donné par la présente, que le dividende trimestriel régulier de 23 cents par action a été déclaré sur les actions ordinaires de la compagnie, lequel dividende est payable le 1er février 1983 aux actionnaires inscrits lors de la fermeture des affaires, le 14 janvier 1983.

Par ordre du Conseil
Jeremy H. Reitman
Vice-Président
et Secrétaire

Montréal,
le 10 décembre 1982

APPARTEMENTS

EXÉCUTIFS

Meubles (au mois) ou non-meubles (à l'année)

Le meilleur atout des Appartements Haddon Arms est une gerance dévouée qui assure un entretien impeccable et un service excellent. Nous sommes situés au centre-ville mais sur une élégante rue résidentielle.

(514) 935-9224

HADDON ARMS

2170 AVE. LINCOLN

Près du Forum & Metro

SPORTS

Le gardien Al Jensen est nommé joueur de la semaine

Le gardien Al Jensen, des Capitals de Washington, qui a présenté une fiche de 3-0 avec une moyenne de 1.35, a été nommé hier le joueur de la semaine dans la Ligue nationale de hockey pour la période se terminant le 19 décembre.

Les autres joueurs considérés ont été Denis Savard et Steve Larmer des Black Hawks de Chicago, l'ailier gauche Mark Messier des Oilers d'Edmonton et le gardien Pete Peeters des Bruins de Boston.

Jensen a débuté la semaine par la victoire de 7-2 sur les Kings de Los Angeles le 14 décembre bloquant 19 des 21 tirs. Il a ensuite

remporté deux victoires consécutives sur la route contre les Penguins de Pittsburgh et les Flyers de Philadelphie arrêtant 25 des 28 lancers contre les Penguins et 28 des 29 tirs face aux Flyers, méritant la première étoile du match.

Les Capitals, invaincus au cours de leurs 13 derniers matches, la plus longue série dans leur histoire et la plus longue cette saison dans la LNH, ont une fiche de 12-3-8 depuis que Jensen a été appelé des Bears de Hershey, leur filiale de la Ligue américaine. Jensen a gardé les filets dans 13 matches pour un dossier de 8-1-4.

Gingras lance une pierre dans le jardin de Berry

TORONTO (PC) — L'entraîneur Mike Nykoluk a déclaré que les nouveaux venus Dan Daoust et Gaston Gingras seront de l'alignement mercredi soir quand les Maple Leafs de Toronto se mesureront aux Black Hawks à Chicago. «Les deux sont des jeunes remplis de talent et ils savent à quoi ressemble un club vainqueur», a dit Nykoluk.

Daoust, un joueur de centre, et Gingras, un défenseur, ont été obtenus vendredi dernier en échange de choix au repêchage. «Nous n'avons pas donné des choix de première ronde. De plus, nous n'échangerons pas des joueurs talentueux. Gingras a 23 ans et Daoust 22. Ce sont des joueurs avec du potentiel et il est douteux que nous aurions pu obtenir des joueurs de leur calibre dans les choix au repêchage que nous donnerons», a ajouté l'entraîneur Nykoluk.

Pour faire de la place à ces deux joueurs, les Leafs ont retourné le défenseur Graig Muni et l'avant Leigh Versa traite aux Saints de St. Catharines, leur club école dans la Ligue Américaine.

Daoust et Gingras n'ont pas joué beaucoup à Montréal et attendaient l'occasion de voir de la glace plus souvent. «Je n'ai rien dit», a déclaré Daoust concernant son manque d'activité. «J'ai pensé

comme plusieurs autres qui veulent faire le Canadien qu'il fallait attendre mon tour». Quant à Gingras, il a dit qu'il s'attendait à jouer beaucoup plus avec les Leafs. «Un joueur de hockey veut son chèque de paye mais il veut aussi jouer», a déclaré Gingras.

Gingras a aussi parlé de son traitement à Montréal. «Je serais un menteur si je ne disais pas que j'ai été déçu d'être échangé. Je pense que je jouais bien. Je savais que quelque chose s'en venait. Mais vous ne posez pas de questions là. Vous allez sur la patinoire et si vous avez votre chandail vous jouez. Personne ne vous dit pourquoi vous ne jouez pas. Je pense qu'un entraîneur devrait prendre un joueur à part et lui dire pourquoi il ne joue pas. Mais, à Montréal, l'entraîneur vous dit que vous jouez ou que vous ne jouez pas. Je ne pense pas que c'est correct».

Daoust jouera au centre entre Rick Vaive et John Anderson remplaçant Mike Kaszycki, qui a obtenu seulement un but en 13 matches depuis qu'il a rejoint Toronto des Saints à la fin de novembre.

Les Maple Leafs ont présenté 24 joueurs. Le défenseur Borje Salming et Jim Benning seront prêts bientôt ce qui signifiera d'autres changements.



L'incomparable Wayne Gretzky des Oilers d'Edmonton est devenu hier le premier lauréat en 51 ans à mériter le titre d'athlète par excellence du Canada trois années de suite.

Peter manquera au moins 2 parties contre le Canadien

Les Nordiques de Québec ont appris une mauvaise nouvelle hier. Alors que l'équipe est dans un passage à vide, le centre Peter Stastny manquera à l'appel durant au

moins deux semaines en raison d'une blessure au genou droit subie contre les Sabres de Buffalo samedi soir au Colisée.

Stastny, troisième pointeur

de la Ligue nationale, ratera ainsi les cinq prochaines parties des Nordiques, dont celles contre le Canadien de Montréal le 23 décembre au Colisée et le 26 au Forum. Il est également possible qu'il manque la rencontre du 4 janvier contre le Tricolore au Colisée.

Par contre, les dirigeants des Nordiques peuvent se consoler à la pensée que Dale Hunter sera en mesure de jouer ce soir face aux Islanders de New York. Hier, l'entraîneur Michel Bergeron craignait pour son excellent joueur de centre qui éprouve des malaises à un genou. On ne voulait pas risquer d'aggraver sa blessure mais, après une visite chez le médecin, il a été convenu que Hunter pourrait jouer ce soir.

Devant l'incertitude de son cas, la direction était disposée à rappeler Tim Tockey de Fredericton.

C'est Pierre Aubry qui a joué au centre aux côtés de Marian et d'Anton dimanche à Buffalo et il se pourrait qu'il y retourne ce soir.

Injonction contre la Hockey sélect

Me Reynold Langlois a fait savoir, hier, que le gouvernement fédéral va se présenter en Cour supérieure, mercredi, pour réclamer l'émission d'une injonction interlocutoire destinée à arrêter la loterie québécoise Hockey sélect.

Ottawa allègue que Hockey sélect viole actuellement le Code pénal, que le gouvernement fédéral s'apprête d'ailleurs à modifier pour lui permettre de lancer lui-même une loterie du genre.

La Ligue nationale de hockey a également manifesté son intention d'arrêter Hockey sélect, sous prétexte que cette loterie viole son copyright sur les matchs.

HOCKEY

Ligue Nationale			
Dimanche			
Edmonton 5, Montréal 2			
Buffalo 3, Québec 1			
Washington 3, Philadelphie 1			
New Jersey 3, Winnipeg 2			
Chicago 6, Los Angeles 4			
Hier			
Pittsburgh à Rangers NY			
Ce soir			
Pittsburgh à Hartford			
Islanders NY à Québec			
St-Louis à Detroit			
Minnesota à Calgary			
Winnipeg à Los Angeles			



Ligue Majeure du Québec			
Dimanche			
Ryan Walter 19 18 37			
Doug Wickenheiser 17 20 37			
Guy Lafleur 9 23 32			
Mark Napier 13 17 30			
Mats Näslund 10 18 28			
Pierre Mondou 12 15 27			
Mario Tremblay 10 15 25			
Keith Acton 13 13 26			
Steve Shutt 13 9 22			
Guy Carbonneau 8 14 22			
Larry Robinson 2 15 17			
Mark Hunter 8 8 16			
Gilbert Delorme 8 11 19			
Bob Gainey 6 9 15			
Craig Ludwig 0 11 11			
Rick Green 1 6 7			
Chris Nilan 3 1 4			
Réjean Houle 2 3 3			
Ric Nattress 0 3 3			
Richard Sévigny 0 1 1			
Bill Root 0 1 1			
Rick Wamsley 0 0 0			

Chris Greening	0	1	1																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	
----------------	---	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

LIGUE NATIONALE							
Division Prince-de-Galles							
Section Charles Adams							
	pj	g	p	n	bp	bc	pts
ONTARÉAL	34	20	8	6	159	119	46
OSTON	34	19	8	6	138	104	44
UFFALO	34	15	13	6	133	117	39
UÉBEC	33	15	14	4	152	149	34
ARTFORD	32	10	18	4	110	150	24

Section Lester Patrick							
Y ISLANDERS	37	18	13	6	136	114	42
WASHINGTON	33	15	9	9	124	115	36
PHILADELPHIA	34	17	12	5	131	110	36
PITTSBURGH	33	16	14	3	136	135	35
PITTSBURGH	32	9	17	6	108	143	24
NEW JERSEY	36	7	22	7	101	160	21
Division Clarence Campbell							
Section James Norris							
CHICAGO	33	22	5	6	154	106	50
MINNESOTA	34	19	8	7	150	122	45
ST. LOUIS	35	12	20	3	122	135	28
DETROIT	33	7	18	8	97	138	22
DORONTO	30	5	19	6	102	142	16

Section Connie Smythe							
	pj	g	p	n	bp	bc	pts
OMONTON	34	16	11	7	165	141	39
ANCOUVER	34	13	14	7	128	119	33
INNIPEG	32	14	15	3	133	130	31
OS ANGLES	33	13	15	5	114	129	31
ALGARY	36	11	19	6	141	154	28

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Robert Lebel							
	pj	g	p	n	bp	bc	pts
VAL	37	29	8	0	237	173	5
ERDUN	39	26	12	1	263	153	5
ONGUEUIL	38	21	16	1	204	105	4
T-JEAN	38	17	18	3	209	220	3
ULL	39	17	22	0	224	241	3
RANBY	38	9	28	1	176	283	1

Section Frank Dillio							
	pj	g	p	n	bp	bc	pts
AWINIGAN	38	27	10	1	216	140	5
HICOUTIMI	37	21	16	0	222	220	4
UÉBEC	39	16	23	0	185	200	3
ROIS-RIVIÈRES	39	15	24	0	196	224	3
RUMMONDVILLE	38	8	29	1	147	252	3

Franz Klammer enregistre une quatrième victoire à Val Gardena

VAL GARDENA (Reuter-PC) — L'ancien champion olympique Franz Klammer a remporté à 29 ans une de ses plus belles victoires en s'imposant hier dans la deuxième descente de Val Gardena comptant pour la Coupe du monde de ski. Auteur d'une fin de course parfaite, le skieur autrichien a gagné dans le temps de 2:08.91, battant respectivement par 48 et 70 centièmes de seconde les Suisses Peter Muller et Urs Raebler qui le précédaient à micapours.

Le meilleur Canadien a été Todd Brooker de Paris, Ont., qui a terminé sixième en 2:10.58 devant son coéquipier Ken Read, de Calgary, septième en 2:10.61. Le Torontois Steve Podborski a de nouveau été avec une 17e place en 2:12.21. Robin McLeish de Kanata, Ont., s'est pour sa part classé 37e en 2:14.09. Il a toutefois été transporté à l'hôpital pour observation après s'être brisé une côte en chutant à la ligne d'arrivée.

Klammer a signé la vingt-cinquième victoire de sa prestigieuse carrière et la quatrième sur la piste de Val Gardena où il avait fait ses débuts en Coupe du monde en mars 1972.

Deuxième à Lagalp au début du mois, et troisième dimanche, il n'avait pas caché

qu'il visait la première place hier.

«Je savais que j'avais une réelle chance de vaincre à condition de réaliser une meilleure fin de course que dimanche», a-t-il déclaré après sa victoire.

À l'arrivée, l'Autrichien, qui portait le dossard numéro 2, a dû attendre près d'une demi-heure avant d'être assuré de son succès.

Peter Muller et Urs Raebler, partis en 14e et 19e positions ont sérieusement inquiété

l'ancien «Kaiser» de la descente qui tremblait de nervosité au bas de la piste.

«Je n'ai jamais été aussi tendu à l'arrivée», a-t-il avoué. «À mon âge, on a le cœur fragile».

Mais heureusement pour l'Autrichien, les Suisses ont commis des erreurs dans les dernières courbes. Muller a pris trop de risques et Raebler, éprouvé par une intoxication alimentaire, a manqué de force pour parfaitement con-

tôler ses skis jusqu'au bout.

Avec cinq skieurs placés dans les dix premiers, les Suisses ont collectivement dominé cette dernière descente de l'année alors que les Français ont une fois encore déçu leurs entraîneurs.

La victoire de Klammer permet par ailleurs à l'Autrichien d'occuper pour la première fois depuis quatre ans et demi la tête du classement de la Coupe du monde de descente.

Retraite de Bobby Unser

JACKSON, Michigan (AP) — Bobby Unser, trois fois vainqueur du 500 milles d'Indianapolis, a annoncé hier sa retraite. «Ce fut la plus difficile décision à prendre», a déclaré Unser qui avait annoncé récemment son intention de retourner à la course en 1983 avec l'équipe Patrick. «J'étais très intéressé à conduire pour mes bons amis, le propriétaire Pat Patrick et le gérant Jim McGee. Toutefois, mercredi dernier le 15 décembre, toute ma famille et mes amis m'ont demandé de reconsidérer ma décision. Ils m'ont dit que j'avais tout à perdre et pas beaucoup à gagner».

Unser ajoute que pour la

première fois après 35 ans consacré à la course, il a accepté de laisser sa famille décider. «J'ai réalisé que je n'avais pensé qu'à moi et qu'il était temps de penser aux miens».

Unser, qui aura 49 ans en février, a remporté les 500 milles d'Indianapolis en 1968, 1975 et 1981. Sa dernière victoire fut controversée. Au début, il fut pénalisé pour avoir dépassé illégalement plusieurs autos et Mario Andretti fut déclaré vainqueur. Puis la décision fut renversée par un comité d'appel du club automobile des États-Unis. «Je sais que plusieurs amateurs aimeraient me voir continuer mais toute carrière doit se terminer. J'estime que j'ai été très chanceux de participer à ce grand sport qu'est la course automobile. Peu de gens ont été aussi chanceux. C'est maintenant le temps de profiter de ma famille», a dit Unser.

Unser, qui aura 49 ans en février, a remporté les 500 milles d'Indianapolis en 1968, 1975 et 1981. Sa dernière victoire fut controversée. Au début, il fut pénalisé pour avoir dépassé illégalement plusieurs autos et Mario Andretti fut déclaré vainqueur. Puis la décision fut renversée par un comité d'appel du club automobile des États-Unis. «Je sais que plusieurs amateurs aimeraient me voir continuer mais toute carrière doit se terminer. J'estime que j'ai été très chanceux de participer à ce grand sport qu'est la course automobile. Peu de gens ont été aussi chanceux. C'est maintenant le temps de profiter de ma famille», a dit Unser.

Falcone à Atlanta

ATLANTA (AP) — Les Braves d'Atlanta ont fait signer un contrat de deux ans au lanceur Pete Falcone, un agent libre.

«Nous étions intéressés à Pete tout au long de la saison», a déclaré le gérant Joe Torre. «Il nous a donné l'occasion de l'employer comme partant bien qu'il puisse également lancer en relève. C'est le gaucher dont nous avions besoin», a ajouté Torre.

Falcone, un vétéran de huit saisons dans les majeures, a passé les quatre dernières années avec les Mets de New York. En 1982, il a eu une fiche de 8-10 et une moyenne de 3.84.

Falcone a aussi joué pour les Cardinals de St. Louis et les Giants de San Francisco. Sa fiche en carrière indique 56-79 avec une moyenne de 4.11.

l'horloge des neiges

Région de Québec

Au Mont St-Anne, l'épaisseur de la neige naturelle va de 5 à 10 centimètres, cinq pistes sont ouvertes, les conditions y sont passables. Le ski est bon au centre Le Relais et à Stoneham où trois pistes sont en opération. Dans ces deux stations, on note une précipitation globale de 12 centimètres de neige avec 4 centimètres de nouvelle neige naturelle et artificielle. Le Mont St-Castin est en opération depuis la fin de semaine. Ski de randonnée: Le Camp Mercier et la piste de 12 kilomètres du Mont St-Anne sont ouverts.

Région de l'Outaouais

On peut faire du bon ski sur un mélange de neige naturelle et artificielle au Mont Ste-Marie. L'épaisseur atteint 13 centimètres et il y a deux pistes en opération. A Camp Fortune, où deux pistes sont en opération, et Vorlage, on compte entre 10 et 17 centimètres de neige artificielle et naturelle.

Région de l'Estrie

Avec 10 centimètres de neige naturelle et artificielle aux monts Sutton et Bromont, les conditions d'enneigement sont bonnes. On compte à Sutton deux pistes en opération et deux à Bromont où il y a du ski en soirée.

Région des Laurentides

Aux monts Tremblant et Gray Rocks, la précipitation totale atteint 32 centimètres. Avec leurs 15 centimètres de nouvelle neige artificielle sur fond damé, le ski est très bon. A Tremblant, sept pistes sont en opération et six le sont à Gray Rocks. Aux monts St-Sauveur, Habitant, Avila, Belle Neige, Olympia et Christie, les conditions de ski vont de bonnes à très bonnes. On y comptait hier entre 16 et 18 centimètres de neige artificielle et naturelle sur fond damé. Une piste est en opération à Avila, cinq à St-Sauveur, deux à Olympia, Belle Neige et à Habitant. Le centre «57» est ouvert et les conditions sont bonnes pour le ski de randonnée.

Hockey sélect

Résultats			
Dates: 11-12 décembre			
VISITEURS	ÉQUIPES LOCALES		
Washington (WA)	Pittsburgh (PT)	1	P
Chicago (CH)	Toronto (TO)	2	P
Philadelphie (PH)	New York I (I)	3	N
Hartford (HA)	St. Louis (SL)	4	G
Buffalo (BU)	Québec (QU)	5	P
New York R (R)	Detroit (DE)	6	N
Montréal (MT)	Calgary (CL)	7	P
Minnesota (MI)	Vancouver (VA)	8	N
Washington (WA)	Philadelphie (PH)	9	P
Los Angeles (LA)	Chicago (CH)	10	G
Montréal (MT)	Edmonton (ED)	11	G
Québec (QU)	Buffalo (BU)	12	G
New Jersey (NJ)	Winnipeg (WI)	13	P
13/13	Gagnants	0	0
12/13	0	0	0
11/13	10	4375,00\$	

En cas de dispartie entre cette liste de résultats et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Flash-Sélect

- Québec: 0-3-0 contre Montréal cette saison. Montréal a accordé quatre buts ou plus dans dix de ses 16 rencontres au Forum en 82-83.
- Vancouver et Los Angeles: 1-1-1 l'un contre l'autre cette saison. Égalité, 3-3, dans l'affrontement livré à Los Angeles.
- Vardict nul, 2-2, dans la seule rencontre entre New Jersey et Boston cette saison.
- Philadelphie: 10-2-7 à vie à Washington. Fiche de 9-0-3 du Washington à ses 12 derniers matches à domicile.
- Avantage du Edmonton, 2-1-0, contre Calgary cette saison. Calgary a eu le meilleur chifre, 9-4, le 12 octobre.
- Trois des six confrontations à vie à Hartford, entre New York (I) et Hartford, ont pris fin à égalité.
- New York (R), victorieux à ses trois dernières visites à Pittsburgh, dont une fois cette saison. Pittsburgh: 8-8-2, devant ses partisans en 82-83.
- Minnesota a gagné ses deux matches contre Winnipeg cette saison: 5-4 et 4-1. Winnipeg: 5-4-0 contre les équipes de la section dont Minnesota fait partie.
- Detroit, vainqueur chez lui, 6-2, dans l'unique affrontement en 82-83. Buffalo: 5-0-1 à ses six dernières rencontres contre Detroit, à domicile.
- Partage des deux rencontres entre St. Louis et Chicago cette saison. St. Louis 4, Chicago 6, le 13 octobre; Chicago 4, St. Louis 5, le 23 octobre.
- Philadelphie a dominé Detroit, 7-4 et 7-2, cette saison. Detroit: au milieu d'une série de trois rencontres en quatre jours.
- Une seule visite du Toronto au Forum la saison dernière: match nul, 3-3.
- Hartford a remporté, chez lui, le seul match contre Québec cette saison, 7-5, le 10 novembre. Québec: 6-1-1 à vie, au Colisée, contre Hartford.

Matches de la semaine

Dates: 26-27-28 décembre			
VISITEURS	ÉQUIPES LOCALES	TABLEAU	
Québec (QU)	Montréal (MT)	1	P
Vancouver (VA)	Los Angeles (LA)	2	P
New Jersey (NJ)	Boston (BO)	3	N
Philadelphie (PH)	Washington (WA)	4	P
Edmonton (ED)	Calgary (CL)	5	P
New York I (NI)	Hartford (HA)	6	N
New York R (NR)	Pittsburgh (PT)	7	P
Minnesota (MI)	Winnipeg (WI)	8	N
Detroit (DE)	Buffalo (BU)	9	P
St. Louis (SL)	Chicago (CH)	10	P
Philadelphie (PH)	Detroit (DE)	11	P
Toronto (TO)	Montréal (MT)	12	P
Hartford (HA)	Québec (QU)	13	P

Les modalités d'encaissement des lots paraissent au verso des fiches de sélection. Photo: Québec.

Enquête à Air Canada

La question de l'immeuble du siège social d'Air Canada ne se limite pas aux \$10 millions qui séparent les différentes soumissions dans ce dossier. Il ne faut pas non plus situer le débat au niveau des préférences architecturales et immobilières.

L'heure est maintenant venue pour les contribuables de constater qu'ils ont complètement perdu le contrôle effectif sur cet organisme public. Les Canadiens ont investi \$1.1 milliard dans cette société aérienne: on y est allé avec Air Canada... Mais les dividendes tardent toujours à venir. Il faut maintenant s'assurer de la qualité de la gestion dans la cabine de pilotage. Le temps est propice pour une mesure de l'évaluation de la performance. Or, ni le ministre des Transports ni le vérificateur général ne semblent avoir de prises réelles sur les activités de ce transporteur.

Du même coup, il convient de s'interroger sur certaines manœuvres récentes de M. Jean-Luc Pepin auprès du conseil d'administration. Le ministre fédéral des Transports se serait adonné à des pratiques d'intimidation rares en avertissant certains administrateurs, quelques heures avant un vote décisif, que la Gendarmerie royale était à leur trousser. Voilà une façon d'agir peu élégante dont les motifs devront être éclaircis par M. Pepin.

Lors de son intervention de jeudi dernier, le président d'Air Canada, M. Claude Taylor, n'a réussi à convaincre personne de la justesse de son choix. Son analyse renfermait plusieurs failles.

Il mettait côte à côte une superficie de 194,000 p.c. et une autre de 209,000 p.c. Certains postulats étaient douteux, comme l'occupation complète de trois étages de Place Ville-Marie durant trois ans alors que la firme Trizec prétend avoir plusieurs demandes de location à cet endroit... Mais encore une fois, répétons-le, il s'agit de questions d'intendance.

Ce qui est troublant, c'est le refus catégorique de M. Taylor de soumettre cette décision fort contestée à un jugement extérieur. Le vérificateur général, M. Kenneth Dye, serait heureux de mesurer les trois projets. Pourquoi ne pas lui demander de trancher le litige et de tirer l'affaire au clair?

Malheureusement Air Canada, comme plusieurs sociétés d'État fédérales n'est pas soumise au contrôle du vérificateur. Ce fait s'explique parce que l'organisme ne serait pas directement subventionné. Pourtant Air Canada a versé moins de \$50 millions en dividendes durant toute son histoire; par une superbe acrobatie comptable, on effaçait en 1977 une dette de \$350 millions. Les contribuables auraient certainement obtenu un meilleur rendement avec la Caisse de dépôt et placement dans le Canadien Pacifique. La compagnie fait vérifier ses livres par une firme privée. Sans poser de jugement sur cet examen, il est troublant de constater

que jamais des vérificateurs privés ont apporté une réserve aux états financiers d'une société d'État, alors que le vérificateur général a soulevé des interrogations à 41 reprises depuis six ans.

Aussi, il est temps maintenant de jauger plus convenablement la performance financière des dirigeants d'Air Canada, d'autant plus que l'acquisition de Québec leur accordera un monopole de fait dans le centre du Canada.

Il ne s'agit pas de remettre en question le rôle de cette société d'État. Non, les contribuables veulent tout simplement s'assurer de la compétence des dirigeants d'Air Canada ce qui n'est que légitime lorsqu'on y a investi plus de \$1.1 milliard.

Quelques heures avant la décision sur le siège social, le ministre fédéral des Transports a informé des administrateurs que la GRC avait en sa possession des faits troublants sur certaines transactions. On ne peut mieux faire pour déséquilibrer un adversaire. Que se cache-t-il derrière cette opération de tordage de bras fort peu élégante? Quels faits précis incitent M. Pepin à lancer la Gendarmerie royale à la recherche de criminels à la haute direction d'Air Canada?

Ce genre de tactique porte cependant ses fruits. Ainsi, il y a sept ans, une honteuse campagne de lassage, qui sentait le racisme à plein nez, a abouti à la démission du président, M. Yves Pratthe. Le rapport Estey ne justifiait pas du tout le geste du 27 novembre 1975. Mais M. Pratthe sentait qu'il ne pouvait plus rien faire devant l'étroite liaison existant entre le sommet de la Place Ville-Marie et le ministère des Transports. Par la suite, les francophones n'ont jamais fait long feu dans les postes clés d'Air Canada.

Aussi, il faudra étudier de près le rapport de la GRC pour voir si effectivement des administrateurs n'ont pas suivi le «business judgement rule» qui gouverne les activités d'un conseil. Il ne faut pas laisser des rumeurs ternir à jamais des réputations. Si les faits ne pouvaient soutenir une telle démarche, le premier ministre devra prendre une décision impitoyable.

En raison de leur rôle croissant dans l'économie, les grandes sociétés d'État doivent maintenant être soumises à des contre-poids pour mesurer leur performance. La nomination d'administrateurs au conseil n'est plus une mesure efficace devant le pouvoir énorme des cadres supérieurs. Les dirigeants d'Air Canada devraient se présenter annuellement devant la commission parlementaire des Transports. Ses livres doivent être scrutés par des vérificateurs dont les honoraires ne sont pas en jeu. En attendant, les contribuables éprouvent une certaine insécurité à bord d'Air Canada.

Michel NADEAU

L'outrage à la justice

Un procès spectaculaire a donné lieu à Montréal ces derniers temps à quelques affaires d'outrage au tribunal. Le poste CFCF a été poursuivi après avoir qualifié à sa façon la preuve que commençait de faire le ministère de la Justice contre M. Claude Dubois en rapport avec un double meurtre. Le juge à ce procès, M. Gerald Ryan, a aussi invité le ministère à étudier le cas d'un attaché du ministre de la Justice, M. Jean-Robert Nadeau, qui avait fait un commentaire au sujet d'un des témoins. La poursuite, dans le cas de CFCF, a obtenu une condamnation; elle n'a rien fait à ce jour dans le second dossier. Mais c'est le troisième cas, également ouvert par le juge Ryan, qui soulève le problème le plus important.

En effet, le journaliste Marc Laurendeau a été accusé d'outrage au tribunal pour avoir commenté, pendant le procès en question, le recours par la poursuite à deux témoins qui ont la caractéristique d'être des informateurs à la solde de la police ou à sa merci. Marc Laurendeau n'aura pas été le seul journaliste, ni le seul juriste au pays, à s'inquiéter des répercussions d'un pareil procès sur l'administration de la justice. Dans cette affaire de meurtre, en effet, où des gens du milieu interlope devenus informateurs de la police ont constitué l'essentiel de la preuve, nous ne sommes pas en présence d'un incident inédit ou accessoire de la démonstration policière, mais d'un élément central du procès.

Quand la police paye des gens pas toujours recommandables pour lui apporter des renseignements, le procédé n'est pas glorieux, mais il est néanmoins accepté. Mais quand cette sorte d'auxiliaires de la justice généreusement rémunérés par la police ou complètement à sa merci (ils pourraient un jour être accusés de meurtres ou d'autres crimes) en

viennent à soutenir l'accusation, alors il faut crier gare.

La liberté du témoin est un élément essentiel de l'intégrité judiciaire. Dans une autre province, on vient de sortir de prison un innocent qui a passé dix ans à l'ombre parce qu'une cour, se fiant à la police et à ses témoins, a accepté comme des preuves ce qui s'est révélé des parjures. À vrai dire, qu'il s'agisse de coupables ou d'innocents, de petits délinquants ou de chefs de bande, il devrait être interdit à la police et au ministère de faire des causes à partir de témoins dont le passé est criblé de crimes ou de tares professionnelles. Dans le cas de M. Claude Dubois, il est bien possible que celui-ci ait vraiment commis le double meurtre qui lui fut reproché. Mais la culpabilité d'un homme ne justifie pas qu'on recoure contre lui à l'impression de la police. Une police qui le fait est capable d'en faire autant contre un innocent. Elle est capable de pire contre la magistrature elle-même. Il est incroyable qu'on doive déplorer pareil procédé dans un palais de justice au Québec en 1982.

En commentant le recours systématique à des témoins peut-être véridiques mais corrompus, le journaliste Laurendeau n'a pas nuit à la cour, malgré les remous qu'il a suscités. Il se sera au contraire porté à la défense de sa crédibilité. En effet, quelle grande leçon est sortie du procès de M. Dubois? Que la justice a le bras long et qu'elle ne craint pas de frapper au sommet? Probablement pas. Les criminels auront plutôt retenu que les tueurs à gages peuvent abattre des dizaines de personnes en étant à peu près assurés de l'impunité et même des faveurs de la police le jour où ils passent de l'autre côté! Ou encore, des chroniqueurs penseront qu'un journaliste peut frayer avec la pègre et en taire les crimes pen-

dant des années puis, au lieu d'avoir à rendre des comptes, être payé à même les deniers publics pour réciter en cour ses turpitudes.

Il est devenu nécessaire de traiter publiquement de ces «méthodes» policières et judiciaires. Si leur utilisation devait prévaloir, elles accablent la conception déjà trop répandue que des gens dévoyés sont mieux traités par la police que les citoyens honnêtes coopérant avec la justice. Elles induiraient les policiers à se faire un nom ou refaire une réputation par des procès montés de cette façon, plutôt qu'à mener le travail moins spectaculaire, mais plus utile, qui consiste à éliminer la vraie pègre, celle qui a pris la place des caïds d'hier et continue de bafouer la loi.

Si on n'est pas capable de faire condamner certains criminels par des moyens propres, qu'on ne prenne pas pour le faire des moyens répugnants, qui risquent de salir le prétoire aussi. Qu'on écarte plutôt les policiers incapables et qu'on les remplace par des détectives professionnels, résolus à respecter l'esprit des lois et la dignité de leurs propres fonctions.

Voilà le genre d'administration de la justice qui est attendue de la police et du ministère. Pas des outrages sélectifs contre ceux qui s'interrogent sur la dégradation de la justice. Pas des cirques qui font la une et la fortune de publications sensationnalistes et font oublier que pendant des décennies la police de Montréal n'a rien fait contre certains gangs. Mais de véritables programmes de sécurité publique et de lutte contre la criminalité. Certains auxiliaires de la justice, scandalisés de ces pratiques douteuses, n'osent s'en ouvrir publiquement. Devant pareil état de choses, le devoir de la presse n'est pas de se taire mais de parler.

Jean-Claude LECLERC

Un impôt de solidarité?

Comment voulez-vous vivre avec \$571 par mois? Qui oserait répliquer à cette question, à ce défi lancé par une jeune femme seule avec deux enfants à sa charge? L'appel est là pourtant, qui déchire la conscience.

Que reste-t-il en effet de ces \$571 après le paiement d'un loyer modeste, du chauffage et de l'éclairage, de la nourriture et du vêtement? Pas un sou pour «le reste»; rien pour cette catégorie de choses très prévisibles que l'on continue d'appeler les «imprévus», ne fût-ce que la réparation d'un appareil ménager ou l'achat d'un meuble devenu indispensable.

Qui peut entendre cet appel? Le gouvernement? Il n'en peut déjà plus. Avec 25 pour cent de la population, le Québec compte déjà 40 pour cent des prestataires de l'aide sociale de tout le pays. Et chaque mois, avec l'épuisement de l'assurance-chômage, près d'une dizaine de milliers d'extravagants viennent frapper au guichet.

Au ministère de la Sécurité du revenu, plutôt que d'augmenter les barèmes de l'aide offerte (près d'un milliard et demi au total pour le présent exercice), on serait plutôt tenté de resserrer les contrôles, de se tenir en une indexation partielle des montants versés, ou même de rogner sur les allocations pour «besoins spéciaux».

De toute manière les coffres du Trésor public ne sont-ils pas à sec? Le peu qu'on pourra dégrader sera affecté à

des programmes de création d'emplois. Cet effort cependant n'apportera rien à cette moitié des assistés sociaux qui sont reconnus inaptes, pour diverses raisons, à retourner sur le marché du travail.

Où trouver les fonds? L'entreprise peut-elle faire davantage? La marge entre ses coûts et ses revenus se rétrécit, elle est parfois nulle ou même négative. Des emplois sont menacés. Les mises à pied se multiplient, temporaires ou définitives. A quoi servirait d'alourdir des impôts sur des profits inexistantes ou d'effectuer des ponctions qui ne pourraient qu'entraîner de nouvelles disparitions d'emplois.

Les syndicats sont-ils prêts à faire leur part? On les voit plutôt mobilisés dans la lutte contre les décrets gouvernementaux et pour le maintien des acquis dans le secteur public. On n'entend guère de ce côté que des cris d'écœurés vifs. Trop heureux les assistés sociaux s'ils ne sont pas les premières victimes du combat de titans qui pourra s'engager entre le Front commun et le gouvernement.

Les contribuables alors? Les gros et les moyens? Ils se disent tous surtaxés. Ils n'ont pas tort. Le fardeau fiscal au Québec, personne n'en disconvient plus, a atteint un seuil critique. Presser davantage le citron risque d'avoir des conséquences tout à fait contraires à l'objectif poursuivi, le marché commun canadien ne pouvant guère tolérer longtemps de trop criantes disparités.

Restent les emprunts. Mais est-il seulement réaliste de penser s'endetter aux seules fins de relever les barèmes de l'assistance sociale. Une belle fuite en avant, la génération présente se contentant de refiler la note à celle qui suivra! Une dérobade trop facile, à supposer même qu'il puisse se trouver des bailleurs de fonds pour financer l'exercice.

D'où l'on voit que, pour la première fois depuis près de trois décennies notre société — les sociétés occidentales — est aux prises avec un véritable problème de redistribution, impliquant un partage réel entre ceux qui possèdent et les autres.

Jusqu'ici la croissance s'était chargée de tout, libérant plus ou moins chacun de ses obligations. L'augmentation des biens consommables se faisant à un rythme exceptionnel, tous pouvaient espérer en recevoir une quote-part. Avec la crise cependant, le problème du partage se pose avec, au moins, la même acuité que le souci d'accroître le volume total de ce qui est partagé.

Se peut-il que l'État-providence ait atteint les limites de ses possibilités? Qui prendra la relève? La société elle-même? Les collectivités locales animées par des initiatives à caractère spontané, mues moins par des préconçus idéologiques que par le spectacle d'une misère devenue inadmissible. Jusqu'ici tributaire de l'opulence, le progrès social (si le mot en l'occurrence a encore un sens) devra désormais emprunter les voies de la justice.

Jean FRANCOEUR



LES LETTRES AU DEVOIR

■ Les maisons de chambre

(En réponse à la lettre de M.M. Pierre Legros et Jacques Laurin, publiée le 10 décembre 1982)

Il faut certainement que la Ville de Montréal intervienne dans ce mode de logement que sont les maisons de chambres, elles constituent une réalité souvent triste que les autorités ignorent de ne pas voir. Il en faut pour les personnes âgées, seules, itinérantes, pour les étudiants, les gens qui ne veulent assumer la responsabilité d'un appartement. Bref, il y en a de toutes sortes. Mais, à titre de propriétaire d'une maison de chambres (je l'ai achetée et conservée ainsi), je me permets de répliquer à votre allégation soutenant qu'il faille «un gel complet de la transformation des maisons de chambres et la cessation immédiate de l'éviction des chambreurs». Ce que vous dites là est énorme. Incitez ou exigez de la Ville qu'elle instaure un programme d'aide aux chambreurs, de subventions aux propriétaires, que l'on construise des maisons de chambres sécuritaires et adaptées à leurs besoins, fort bien, mais de là à empêcher un propriétaire de transformer sa maison, pour toutes sortes de raisons (occuper deux étages, loger sa famille, ses amis, vendre, etc.), non là, vous exagérez. Etes-vous propriétaires d'une de ces maisons de chambres? Si oui, vous savez sûrement que la Régie du logement fait tout en son pouvoir pour accorder aux locataires tous les avantages d'un propriétaire sans les inconvénients de celui-ci (hausses extravagantes des taxes, du chauffage, réparations, etc.). Vous savez aussi qu'un chambreur qui paie au mois doit donner dix jours d'avis avant de quitter, et que s'il décide de quitter avant ce délai, le propriétaire n'a absolument aucun recours contre lui, et ne me parlez pas des petites créances.

Vous n'êtes pas sans ignorer aussi que les chambres demeurent souvent dans un état lamentable, que certaines personnes sont dangereuses et irresponsables mais, sachant qu'elles peuvent quitter du jour au lendemain comme à l'hôtel, sans crier gare... Vous voyez le tableau? J'espère. Alors de là à empêcher les propriétaires de reprendre possession de leurs étages convertis en chambres, vous commettez tort, un préjudice aux droits de la personne si j'ose dire, c'est une entrave à la liberté d'un des seuls droits qui restent aux propriétaires: disposer, logiquement, de leur propriété. On veut encourager l'accès à la propriété, il y a trop de locataires, de nomades au Québec? Ce n'est pas en agissant ainsi que vous encouragerez les acheteurs potentiels.

Anne FOURNEL
Outremont, 13 décembre

■ Sous la règle de la majorité

Le Québec demandait la reconnaissance de la «dualité canadienne» comme acceptation de sa spécificité propre en tant que société distincte, et, concurrentement comme fondement de la convention constitutionnelle lui garantissant son droit de veto.

Si la Cour suprême du Canada ne s'est pas prononcée sur l'aspect de la dualité dans son jugement elle a malgré tout fait prévaloir, sur ce point, la thèse des procureurs fédéraux «la dualité s'exprime principalement et d'abord dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada, et ce, sur tout le territoire» et que seul le gouvernement fédéral a «la représentativité voulue pour exprimer de façon complète la dualité canadienne».

En plus, la Cour suprême a statué que le Québec n'a jamais bénéficié d'un droit de veto constitutionnel. La raison invoquée pour ce refus c'est que «le Québec n'a absolument pas réussi à faire la preuve de l'acceptation ou de la reconnaissance de la dualité par les acteurs canadiens dans les précédents évoqués». Si avant le jugement cette situation a pu commander «leur ligne de conduite jugée opportune sur le plan politique, une règle de convenance tout au plus. Elle n'aurait jamais pu être reconnue comme tenant d'une convention constitutionnelle et donc n'aurait pu «juridiquement» s'appliquer en tant que veto (du Québec).

L'on doit reconnaître que ce droit de veto considéré comme allant de soi par les conduites politiques ne l'était que parce que l'on admettait que le

Québec l'avait. Aujourd'hui, il se trouve nié «légalement». Il ne sera plus un préalable dans les rapports Canada-Québec. Le Québec ne peut avoir un statut particulier dans l'ensemble canadien! C'est donc le caractère même du statut de la spécificité du Québec qui se trouve menacé.

Le Québec se retrouve un parmi dix, soumis à la bonne volonté des autres provinces. Hier le Québec demandait la reconnaissance du principe d'unanimité: celui du consentement unanime des dix provinces pour toute modification constitutionnelle majeure, l'après-constitution inscrit le principe du régime de la majorité, qui, pratiquement, permet au gouvernement fédéral de légitimer son pouvoir en le basant désormais sur l'assentiment des neuf autres provinces.

Ce jugement nie dramatiquement le statut du Québec comme société distincte et légale à l'intérieur de l'ensemble fédéral canadien.

Raymond DRAPEAU
Montréal, 9 décembre

■ À la défense d'Alliance-Québec

Avant de critiquer l'Alliance-Québec qui se porte à la défense des Anglo-Québécois, certains Québécois devraient prendre le temps de réfléchir un moment.

L'Alliance-Québec défend la langue anglaise tout comme les Franco-Québécois se sont battus pour le français pendant des décennies. Mais quels sont les représentants du Québec dans la lutte en faveur du français en Ontario? Sûrement pas le Parti québécois.

C'est l'Alliance-Québec qui apporte son aide et qui lutte pour faire accepter la Section 133, qui rendrait officielle la langue française dans les cours de justice et la législature de l'Ontario.

Voilà qui mérite considération...
Joanne CLARK
Montréal, 13 décembre.

■ Une inquiétude

(Lettre adressée à M. Pierre-Marc Johnson, ministre des Affaires sociales du Québec.)

Comme vous le savez, le congrès de la Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec (région 3) a eu lieu le samedi 13 novembre 1982 à Québec. Plus de soixante travailleurs sociaux y ont participé.

Les participants ont nettement l'impression, pour ne pas dire plus, que la restructuration des services sociaux a déjà débuté. À l'unanimité, ils vous demandent de faire connaître publiquement et explicitement, en 1982, vos intentions sur la restructuration des services sociaux au Québec pour permettre aux organismes, aux établissements, aux corporations, aux

Menu fretin

MM. De Bané et MacGuigan viennent de se faire rappeler à l'ordre. Un droit de veto pour les parlementaires fédéraux du Québec? Quelle idée saugrenue, quand on connaît l'usage que ces messieurs font déjà, en Chambre, du simple droit de vote. Vote, veto, chicanerie-t-on sur le sort d'une pauvre voyonelle inversée? D'ailleurs, le défenseur des poissos petits et gros s'inquiète inutilement, tout semble en voie de se résoudre comme un jeu vidéo. Des macrophages — ou macro-reapages — en surnombre doivent bouffer jusqu'au dernier Québécois debout.

Trop parler cuit. Tomber de la poêle à frire dans le brazier, le responsable des phoques et poissos n'apprend à ses dépens. Courroucé, le premier ministre est intervenu, brandissant un doigt vengeur à l'endroit du préposé aux petits poissos des chenaux: «Retournez à vos phoques. Et comme les poissos qui sont sous votre juridiction, ouvrez la bouche mais que l'on ne vous entende point. Demeurez muet comme carpe, les décrets et les bulles ça me regarde.»

À la suite de cette verte semonce, le ministre (qui sait depuis un bon moment qu'il n'est plus le dauphin) se rait, paraît-il, devenu rouge comme un homard libéral plongé dans l'eau bouillante. Brigitte Bardot a désormais une autre cause à défendre: le massacre, sur les banquises ministérielles, des parlementaires imprudents, pris au piège comme crabes des neiges.

Rolande ALLARD-LACERTE

Rectificatif

Le titre de la «libre opinion» de M. Louis Rousseau, parue dans LE DEVOIR du 13 décembre, aurait dû se lire «Vers le dix-huitième siècle...» et non le «seizième» tel qu'imprimé par erreur. Avec nos excuses auprès de M. Rousseau qui, tout historien qu'il est, se voyait imposer de citer Diderot deux siècles avant sa naissance!

praticiens sociaux de la base et aux clientèles desservies de vous faire part de leurs points de vue, de leurs positions.

Une telle restructuration (si elle devait avoir lieu), après la parution de votre «livre blanc» et après une période de consultation des principaux intéressés, pourrait avoir un impact positif sur la motivation et la créativité des professionnels et peut-être, devenir source d'énergies nouvelles. Si non, l'impact négatif serait inévitable.

Enfin, les participants à ce congrès invitent le ministère des Affaires Sociales à parler en termes de réseaux de services plutôt qu'en termes de réseaux d'établissements; ils l'invitent aussi à promouvoir un mécanisme de communication efficace et satisfaisant entre les preneurs de décisions et les praticiens sociaux oeuvrant près des clientèles, des bénéficiaires.

Yvon BUREAU
président

Québec, 10 décembre

■ Démission

(Lettre adressée à M. Camille Laurin, ministre de l'Éducation.)

J'ai le regret, par la présente, de vous remettre ma démission comme membre du conseil d'administration de l'UQAM.

Après les décrets du gouvernement du Québec, dont vous êtes, décrets qui m'enlèvent, depuis le 1er décembre, une partie importante de mon salaire que j'avais déjà gagné honnêtement, en faisant consciencieusement mon devoir de professeur et de chercheur, en me consacrant à ma tâche sans autre rémunération externe à titre de quelque consultation que ce soit, je n'ai plus le goût de travailler plus longtemps, bénévolement et par pur dévouement, au service de la collectivité universitaire qui m'a pourtant élu. Membre élu de conseils, commissions et comités depuis 10 ans par sport ou par naïveté, cette fois, je m'arrête.

Sans qu'il y ait de parallèle étroit avec certains jugements des procès de Nuremberg, j'avais quand même été surpris de constater, à leur lecture, que des recteurs, des administrateurs d'universités, des chercheurs, des savants, des directeurs d'entreprises, des juges, des médecins — qui ont été acquittés d'ailleurs de tout crime de guerre — avaient tout de même été blâmés pour n'avoir pas osé parler, n'avoir pas osé dire tout haut leur désapprobation du régime quand c'était le temps. Par crainte d'être blâmé plus tard pour mon silence, j'ose vous dire ma désapprobation tout de suite.

Un mot encore. Je pensais prendre ma retraite anticipée bientôt, pour écrire et surtout laisser ma place à un jeune. Avec ces «coupures», ces rétrogradations, ces rognures dans l'indexation des régimes de rentes, je ne le pourrai plus. Damage pour ce jeune.

Car le gouvernement, dont vous êtes, fait non seulement main basse sur mes avoirs, il se moque de la jeunesse. À moins que je ne me trompe, elle ne vous pardonnera pas cela.

Avec tous mes regrets,

Yvon PAGEAU
professeur à l'UQAM

Montréal, 15 décembre

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$95.00 par année; six mois, \$50.00; trois mois, \$28.00. À l'étranger: \$105.00/par année; six mois, \$55.00; trois mois, \$30.00. Éditions du samedi: \$19 par semaine. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$2.10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Les armes nucléaires

La réaction des Églises canadiennes

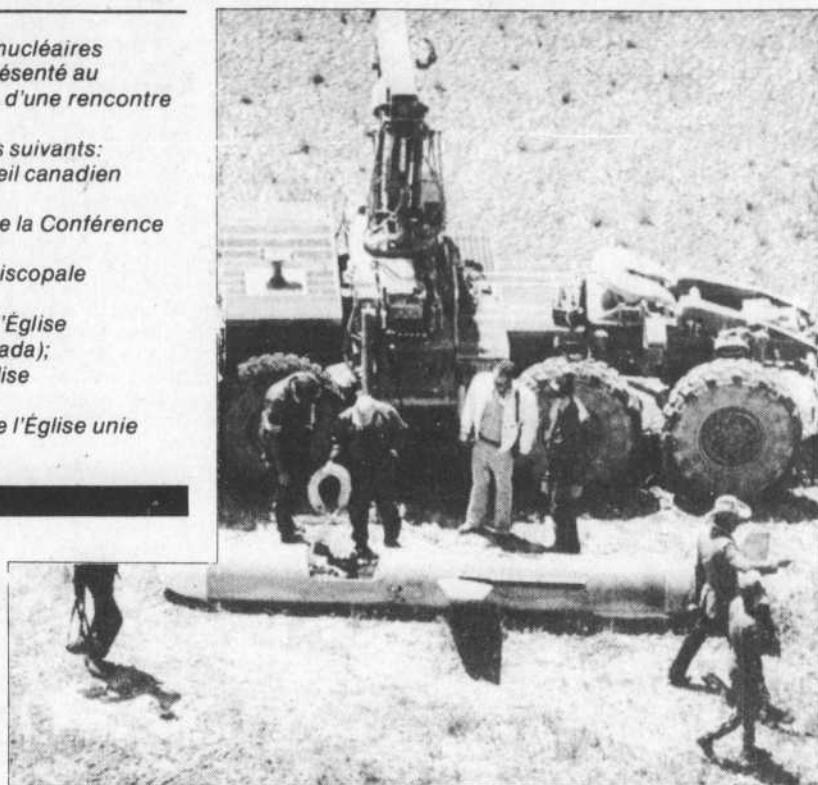
Extraits de la déclaration sur les armes nucléaires que six chefs religieux canadiens ont présenté au premier ministre Pierre E. Trudeau, lors d'une rencontre le 14 décembre 1982.

Les chefs religieux canadiens étaient les suivants:

- Dr Russell Legge, président du Conseil canadien des Églises;
- Mgr Henri Légaré, o.m.i., président de la Conférence des évêques catholiques du Canada;
- Mgr E. W. Scott, primat de l'Église épiscopale du Canada;
- Dr Robert Binhammer, président de l'Église luthérienne d'Amérique (section Canada);
- Dr Wayne Smith, modérateur de l'Église presbytérienne du Canada;
- Dr Clarke MacDonald, modérateur de l'Église unie du Canada.

NOUS étions heureux de prendre note à maintes occasions que vous et les membres de votre gouvernement avez dénoncé la tragédie et le danger que pose la course aux armes nucléaires, en affirmant qu'elle constitue une véritable menace à la survie et un méchant abus des ressources humaines de l'ordre international actuel. Nous nous réjouissons d'une telle dénonciation parce que nous sommes convaincus que les personnes qui dirigent notre pays et qui exercent une certaine influence sur les autres ont un devoir spécial d'informer le peuple des dangers que représente la voie que nous suivons actuellement.

Il n'en demeure pas moins que nous devons vous faire part de notre très grande inquiétude et de l'inquiétude de gens que nous représentons en ce qui concerne la participation volontaire du Canada à ce titre. Nous sommes convaincus que la voie que nous suivons à l'heure actuelle mènera tout simplement à la destruction et au renversement des efforts déployés au nom de la justice. La politique adoptée par votre gouvernement laisse entendre qu'en dépit de préoccupations sérieuses et, nous le pensons, sincères, le Canada s'est rallié à l'opinion qui prévaut actuellement aux États-Unis au sein du gouvernement de Monsieur Reagan, à savoir que l'Ouest doit monter un arsenal nucléaire qui lui permettra de menacer l'Union soviétique d'une attaque préemptive et un arsenal nucléaire qui lui permettra pour autant de faire une guerre nucléaire prolongée. Nous présumons que cette politique est fondée sur l'idée qu'on peut, effectivement, gagner une guerre nucléaire et qu'on pourrait, dans l'avenir, être témoins de situations dans lesquelles



Photolaser AP

Un missile de croisière à l'essai dans l'Utah.

Les Canadiens bénéficieraient de l'emploi d'armes nucléaires.

Nous sommes davantage portés à appuyer le point de vue de George Kennan: «... Il n'y a pas d'intérêt en jeu dans nos relations politiques avec l'Union soviétique. — pas d'espoir, pas de crainte, rien que nous voulons, rien que nous aimerions éviter — il n'y a rien qui pourrait, de façon concevable, valoir une guerre nucléaire. Et... nous ne pourrions pas, de façon concevable, utiliser des armes nucléaires dans un combat sans entraîner la possibilité et, de fait, la forte probabilité d'une escalade vers un désastre nucléaire global.»

La mise au point d'armes nucléaires utilisables ne peut pas mettre en valeur la création que Dieu a jugée comme étant bonne. La contemplation même de l'emploi d'armes nucléaires au nom d'intérêts politiques et économiques veut dire qu'entre la vie et la mort, on opte pour la mort.

Dans la mesure où nous sommes appelés à accepter la rédemption de Dieu et restaurer la promesse d'amour et de bène-

diction entre Dieu et Sa création, nous sommes appelés aussi à poursuivre une politique nationale qui tentera de diminuer et d'éliminer la confiance que nous mettons dans la puissance destructive des armes nucléaires au nom de l'intérêt national.

Par conséquent, nous croyons qu'il importe d'éliminer les armes nucléaires dans toutes les forces militaires et de prendre des mesures immédiates, non seulement pour atteindre ce but, mais aussi pour réduire les chances de déclencher une guerre qui mettrait en valeur les arsenaux nucléaires déjà en place. Nous aimerions signaler en particulier les initiatives destinées à inverser la tendance à l'expansion des rôles — de cesser les activités qui cherchent à relever l'importance des armes nucléaires et passer du rôle de prévention aux rôles de première attaque, de combat et d'intimidation. Les initiatives que nous vous présentons pour fin d'étude n'ébranleraient en rien le régime de prévention nucléaire qui existe aujourd'hui. Par contre, elles décourageraient la mise en oeuvre de nouveaux sys-

tèmes déstabilisateurs et favoriseraient ainsi la création d'un environnement stratégique plus stable dans lequel des réductions mutuelles d'armes nucléaires, même leur élimination éventuelle, offriraient des meilleures chances de succès.

DES POLITIQUES DE RECHANGE

a) *L'interdiction définitive des essais nucléaires* — Nous nous réjouissons des efforts diplomatiques déployés de façon cohérente et ferme par le Canada dans le but d'obtenir l'interdiction définitive des essais nucléaires et nous continuerons d'appuyer ces efforts. Il faut absolument interdire ces essais nucléaires afin d'empêcher les grandes puissances d'ajouter à leurs arsenaux des ogives nucléaires et surtout de nouvelles ogives perfectionnées comme les armes à rayonnement. Différentes ogives nucléaires à faible rendement, par exemple, servent à abaisser le seuil atomique et à augmenter la probabilité de l'utilisation des armes nucléaires dans des disputes traditionnelles.

b) *Le renoncement à la première utilisation des armes nucléaires* — Le Canada doit insister pour qu'une politique contre la première utilisation des armes nucléaires soit adoptée dans le cadre de l'OTAN; il doit également exhorter tous les pays qui possèdent des armes nucléaires de prendre un engagement semblable. Si l'on veut faire des armes nucléaires des instruments de diplomatie, il faut menacer de s'en servir les premiers et être en mesure de le faire. Un engagement de la part de tous ces pays renonçant à la première utilisation des armes nucléaires réduirait sensiblement l'utilité politique et militaire des armes nucléaires dans des conflits restreints. Cependant, un engagement contre le recours premier aux armes nucléaires ne minerait pas leur rôle comme force de dissuasion nucléaire. Un accord contre le recours premier aux armes nucléaires ne ferait que compléter l'interdiction des Nations unies du premier recours à toute force. La Charte des Nations unies donne le droit à tous les pays de se défendre contre toute agression et le but de cet engagement contre la première utilisation des armes nucléaires est d'éviter qu'une guerre traditionnelle se transforme en guerre nucléaire. Cet engagement limite le droit de se défendre contre des agressions et ceux qui prennent cet engagement affirment que même s'ils doivent se défendre contre des agressions illicites, ils n'auront pas recours aux armes nucléaires sauf si leurs adversaires y ont recours les premiers.

c) *L'appui d'une stratégie d'étouffement et d'un gel nucléaire* — Conformément à sa stratégie d'étouffement, il convient que le Canada appuie les efforts internationaux déployés en vue d'amener un gel réciproque de la production, des essais et du déploiement de nouveaux systèmes d'armes nucléaires. Nous sommes désolés que votre gouvernement n'ait pas appuyé les résolutions provisoires préconisant un gel nucléaire soumises à l'UNSSOD II par le Mexique, la Suède et l'Inde pendant la séance actuelle de l'Assemblée générale de l'ONU. Les résolutions provisoires du Mexique et de la Suède, par exemple, ressemblaient beaucoup à la stratégie d'étouffement du Canada qui fait appel à l'arrêt définitif des essais nucléaires et de la fabrication des armes nucléaires et de leurs vecteurs, à l'interdiction de tout autre déploiement d'armes nucléaires et de leurs vecteurs, ainsi qu'à l'arrêt complet de la production de matériaux fissibles pour des fins d'armement.

d) *Le refus d'essayer le missile de croisière et tout autre vecteur nucléaire au Canada* — Le refus de la part du Canada d'essayer des vecteurs nucléaires au Canada appuyerait la décision prise par votre gouvernement d'adopter un rôle non atomique pour le Canada dans le cadre des alliances de l'OTAN et de NORAD. Nous estimons également que la stratégie d'étouffement atteste que l'essai des vecteurs nucléaires alimente la course aux armes. C'est dire que si un pays décide d'essayer des vecteurs nucléaires, il en incite d'autres à mettre au point des vecteurs semblables. Compte tenu des efforts qu'il a déployés en vue de jouer un rôle diplomatique utile dans la recherche d'ententes multilatérales pour le désarmement et le contrôle des armes, il serait préférable que le Canada ne participe pas à la mise au point de nouveaux vecteurs par qui que ce soit dans la course aux armes. Cela est d'autant plus important qu'un nouveau genre de vecteur peut détruire la stabilité et compliquer la question du contrôle des armes, une question à laquelle le Canada a pris un intérêt particulier.

e) *Le refus de produire des composantes servant à des systèmes d'armes nucléaires* — En vertu du rôle qu'a joué le Canada comme participant aux négociations multilatérales pour le contrôle des armes et le désarmement, de son rôle non atomique dans le cadre de différentes alliances, de l'intérêt que le Canada porte depuis très longtemps aux contributions utiles au règlement pacifique de disputes, il convient que le Canada refuse de participer à la production de systèmes d'armes nucléaires. Le gouvernement canadien doit au moins agir immédiatement et couper les subventions faites à même les fonds publics (le programme de productivité de l'industrie de la défense) et destinées à aider les compagnies canadiennes à obtenir des contrats pour la production de composantes ser-

Les étudiants à temps partiel

par Gaëtan Lévêque

QUI sont les étudiants à temps partiel fréquentant les universités québécoises? De quel milieu proviennent-ils? Quelles étaient les occupations professionnelles de leurs parents? Dans quels secteurs d'activités travaillaient-ils lorsqu'ils abandonneront leurs études à plein temps? Quelles sont leurs occupations professionnelles actuelles?

Autant de questions que l'étude de Pierre Roberge (1) clarifie à partir d'une enquête réalisée auprès des étudiants à temps partiel des universités québécoises à l'automne 1980. Une telle étude s'imposait étant donné l'importance considérable de la clientèle universitaire à temps partiel au Québec relativement aux autres provinces canadiennes.

Rodolphe Morrisette, dans LE DEVOIR du 22 novembre 1982, soulignait que les étudiants francophones s'inscrivaient en vue de l'obtention d'un certificat, tandis que les étudiants non-francophones visaient l'obtention d'un baccalauréat.

Les étudiants francophones ont-ils une ambition moindre que leurs confrères non-francophones? Se contenteraient-ils de programmes d'études facilement accessibles, leur permettant de ramasser des «crédits» à la pelle? La supposée incapacité chronique du Canadien-français à se dépasser, son atavisme anti-verbierien se reflèteraient-ils dans son programme d'étude universitaire à temps partiel?

Si l'origine sociale et le profil de la première carrière scolaire des étudiants francophones étaient comparables à ceux des étudiants non-francophones, un pattern aussi différent entre les deux groupes nous pousserait à être relativement sévère envers les francophones.

Cependant, dans les faits, qu'en est-il? Le tableau 1 nous montre nettement que les antécédents familiaux des deux groupes diffèrent radicalement. En effet, les étudiants non-francophones proviendraient à 46% d'un milieu social dit supérieur. Au contraire, seulement 25% des francophones originaires d'une couche sociale supérieure; tandis que plus de 50% proviendraient d'une classe sociale inférieure.

Les résultats obtenus par les non-francophones sont comparables aux conclusions de l'étude de Porter et Humphreys (2) concernant l'origine sociale des étudiants à temps partiel

de l'Université Carleton à Ottawa. Il s'agit d'une caractéristique originale du système d'enseignement universitaire québécois. Donc les Canadiens-français sont peut-être plus volontaires et déterminés que certains aînés à laisser croire.

Mais cet élément, quoiqu'intéressant, ne nous dit pas explicitement pourquoi les francophones préfèrent le certificat au lieu du traditionnel baccalauréat. La réponse à cette interrogation résiderait dans la première carrière scolaire des étudiants à temps partiel. La proportion d'étudiants à temps partiel non-francophones ayant déjà fréquenté l'université à temps plein est presque le double de ce que nous constatons chez les francophones (tableau 2). L'écart entre les deux groupes a tendance à croître à mesure que l'âge augmente.

Avec de tels résultats, il n'est pas étonnant que les étudiants non-francophones optent relativement plus pour un baccalauréat que les francophones pour la simple et bonne raison qu'ils avaient déjà une connaissance de l'université ainsi qu'un certain nombre de cours déjà crédités. Or, pour les francophones, il s'agit d'un contact relativement récent avec l'université. Ils commencent véritablement au bas de l'échelle.

Dans une telle situation, il n'est pas étonnant que les francophones préfèrent le certificat car il s'agit dans leur esprit d'une étape dans l'obtention d'un baccalauréat, qui, ne l'oublions pas, requerra en moyenne neuf années d'efforts soutenus le soir, les fins de semaine et pendant les vacances tout en poursuivant une vie professionnelle souvent intense ainsi qu'une vie familiale exigeante.

En conclusion, nous pouvons soutenir que la population étudiante universitaire francophone à temps partiel est radicalement différente de la population non-francophone autant du point de vue des antécédents familiaux que de la formation scolaire. Il s'agit, à notre avis, de l'illustration la plus frappante de l'effort de rattrapage réalisé par le Québec dans les vingt dernières années.

NOTES

(1) Pierre Roberge «Les étudiants à temps partiel des universités québécoises». Synopsis des résultats d'une enquête. Collection Dossiers: 6, Conseil des Universités, mai 1982.

(2) John Porter et Elizabeth Humphreys, Part-Time Studies and University Accessibility, Département de sociologie, Université Carleton, 1978.

TABEAU 1

L'origine sociale des étudiants à temps partiel dans les universités québécoises: nombre et répartition.

	Francophones		Non-francophones	
	Nombre	%	Nombre	%
Supérieure	827	25.1	290	45.8
Moyenne	779	23.6	161	25.4
Inférieure	1695	51.3	182	28.8
Total	3301	100.0	633	100.0

Source: Pierre Roberge, op. cit., tableau 1.5, p. 19.

TABEAU 2

La proportion d'étudiants à temps partiel (francophones et non-francophones) ayant déjà fréquenté l'université à temps plein — groupe d'âge (%).

	Francophones	Non-francophones
Moins de 30 ans	26.1	36.8
30 à 39 ans	18.5	40.2
40 ans et plus	10.0	28.0
Ensemble	19.3	35.5

Source: Pierre Roberge, op. cit., tableau 1.5, p. 19.

Le Québec à la veille de l'Année des communications

par Yvon Valcin

L'auteur, qui est conseiller à la direction générale de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, tient à préciser que les idées exprimées ici n'engagent que lui.

LE 19 novembre 1981, l'Assemblée générale des Nations-Unies a déclaré l'année 1983, Année internationale des communications, en collaboration avec l'Union internationale des télécommunications, le Conseil économique et social ainsi que d'autres agences affiliées, telle l'Unesco.

Au Québec, plus spécifiquement, l'occasion sera par conséquent excellente en 1983 pour se brancher sur un flux de réflexion et de conscientisation à l'échelle tant locale, nationale qu'internationale et aiguiller l'attention sur:

a) l'état réel et l'évolution des infrastructures de communications dans notre société;

b) la nécessité d'accroître la portée et l'efficacité des communications, comme éléments de développement social, culturel et économique;

c) l'impact et les conséquences des nouvelles technologies de communications sur les moyens de communications plus traditionnels. Par exemple: que signifiera concrètement le développement de la télématique pour la presse écrite? Quel genre et quel degré de mutation la commercialisation du vidéotex entraînera-t-elle dans l'industrie de la publicité?

Toutes ces interrogations tournent au fond autour d'une seule et même question. Mais elle est fondamentale: Comment concrètement sera ou pourra être vécue la mutation informatique, télématique ou micro-électronique au Québec? A la veille de cette année mondiale des communications, il est difficile de dissocier la réponse à cette question des turbulences actuelles et appréhendées sur l'échiquier patronal-ouvrier au cours des prochaines semaines. Dans l'optique et à la suite de cet affrontement, toute notion

de concertation entre partenaires socio-économiques, qui avait soulevé tant d'espoirs au cours des dernières années, risque de devenir et de demeurer pour longtemps une impossibilité entre le monde syndical et le gouvernement dont leurs actions et comportements respectifs sont pourtant déterminants dans ce virage technologique et télématique que le Québec devra prendre nécessairement pour maintenir ou améliorer sa position dans la course à côté des autres nations concurrentes sur les marchés internationaux.

La réponse au défi de la mutation informatique est angoissante quand on la projette sur l'échiquier patronal-ouvrier. Le Québec, à la lumière de ce qui se déroule sous nos yeux dans le secteur public, est-il une société suffisamment disciplinée pour espérer prendre à temps le train de la télématique et s'y assurer un bon siège? La question se pose dramatiquement. À moins de changements profonds dans les mentalités et attitudes patronales-ouvrières, on peut s'attendre à des tensions extrêmement douloureuses qui se polariseront pratiquement dans tous les secteurs, autour des clauses de changements technologiques.

La mutation informatique et télématique est en soi très exigeante. La société québécoise pourrait se passer facilement d'une hypothèque patronale-syndicale additionnelle face à un tel défi. Comment pourra-t-elle s'y attaquer sans un minimum de cohésion, de consensus et de concertation entre les principaux agents économiques? À ce compte, si l'avenir économique du Québec dépend largement de la façon dont sera vécue concrètement la mutation informatique, il convient, en cette veille et au cours de l'année mondiale des communications, de bien évaluer la signification profonde et la portée réelle de cette crise patronale-syndicale qui perdure depuis quinze ans dans le secteur public. La nécessité de cette introspection collective est fondée sur le caractère sine qua non d'une concertation minimale dans l'amorce du virage informatique. Les exemples foisonnent. Sans prétendre que les modèles étrangers (on pense tout de suite au Japon) peuvent s'appliquer ici, il serait tout de même temps que la société québécoise se rende compte de la dérive totale qui la ruine depuis des années et des exigences que l'avenir lui réserve.

Plus que jamais, les parties devraient

déposer «les armes» et retourner à une table non plus uniquement de négociations, mais surtout de concertation. Cette proposition apparaît bien sûr vraisemblablement naïve et déconnectée de la réalité. Mais qu'est-ce qu'il y a d'autre à faire si ce n'est que d'essayer de reconstruire les parties impliquées à la réalité des conséquences économiques, politiques et sociales de leurs positions belligères? Si personne ne veut se rendre compte que dans la crise actuelle, le Québec, pas plus qu'aucune autre société, n'est en mesure d'encasser les répercussions d'une déflagration dans le secteur public, il faudra alors se résigner à subir les conséquences immédiates et à long terme de cet hara-kiri collectif, qui se prépare dans ce secteur.

À remarquer que le Québec tourne en rond depuis au moins dix ans dans le secteur public. Après les événements du printemps 72 et les négociations une fois de plus cahotiques en 1976, on avait cru que l'alliance syndicalo-péquistique qui a contribué à rendre possible la victoire du PQ en novembre 1976 apporterait enfin une détente permanente dans les relations de travail au Québec. On avait espéré que les efforts de concertation au sommet appuyés sur des législations et des décisions relativement pro-syndicales (loi anti-scabs, suppression des amendes infligées à des syndicats et à des syndiqués à la suite des grèves de 1976, signature de conventions plantureuses à la ronde de 1979) faciliteraient normalement l'instauration d'une ère de coopération patronale-ouvrière, au moins dans le secteur public et l'élaboration graduelle d'un modèle québécois de démocratie industrielle. Mais nous voilà en 1982 revenus au même point qu'en 1972 avec cette fois-ci les partenaires de l'ancienne alliance figés les «armes» en mains dans des camps opposés de part et d'autre de la barricade. Cette triste situation est devenue encore plus triste depuis la dernière charge du mouvement socialiste de Marcel Pélissier contre le Parti québécois. Je ne savais trop s'il fallait en rire ou en pleurer... Pitié pour le Québec, bon Dieu!

Sincèrement, au-delà de tout esprit partisan, si le gouvernement de M. René Lévesque n'a pas réussi à instaurer une certaine paix industrielle, il faut se demander qui va le faire. Telle est la température réelle du Québec à la veille de l'année mondiale des communications.





◆ Clark

un droit de veto spécifique pour le Québec préférant réclamer le droit de retrait pour toutes les provinces. En revanche, le chef du gouvernement s'est opposé à cette formule, privilégiant, depuis la conférence de Victoria en 1971, un droit de veto limité au Québec, à l'Ontario, et aux deux autres grandes régions canadiennes.

La réponse à la lettre de M. Lévesque, que l'entourage de M. Trudeau ne semble pas avoir appréciée et qualifiée de provocante, sera soigneusement pesée au conseil privé et au ministère de la Justice. Le ton de cette réponse permettra ou non au gouvernement du Québec de boycotter la conférence de mars prochain. On y discutera, bien sûr, des droits des autochtones mais aussi d'une demi-douzaine d'autres sujets inscrits à l'ordre du jour par les provinces ou le gouvernement fédéral.

Le ton de la lettre de M. Lévesque n'indique pas qu'Ottawa y trouve une ouverture puisque le gouvernement fédéral a toujours souhaité que le Québec prenne l'initiative de relancer le débat avec les autres provinces. Au contraire, ce que suggère M. Lévesque c'est que le Parlement prenne l'initiative, sans même en parler aux provinces dans un premier temps.

◆ Establishment

nistres. Cette négociation n'était pas factice, soutient M. Lévesque. Il refuse de voir dans la loi 70 autre chose qu'une police d'assurance pour le gouvernement et pour la population. À son avis, l'échec de la négociation a surtout été une occasion ratée pour le mouvement syndical de jouer son rôle.

« Cette négociation, c'était la chance possible pour un establishment syndical de donner l'impression qu'il avait un certain statemanship. Il en a pas eu pan-toute, c'est un de mes plus grands regrets », a dit le premier ministre. On avait là l'occasion, selon lui, « de sentir partie prenante dans les difficultés de la société et d'assumer cette responsabilité pour leur part ».

L'attitude de cet établissement a été tout à l'inverse de ce qu'on attendait. On a maintenu le scénario classique de toujours négocier plus, de réclamer des milliards et des milliards. Ces demandes déraisonnables n'ont pas été le fait des syndicats qui sont les véritables propriétaires des syndicats. Ceux-là ont été gênés et le sont encore de ces attitudes, a dit en substance M. Lévesque.

Les véritables responsables de cette attitude, assure le chef du gouvernement, se retrouvent « dans cette couche intermédiaire de permanents syndicaux qui sont devenus un véritable établissement, une structure incrustée ».

Cet établissement est le même qui, déjà, à la CSN, a tenté de tout diriger à la place des élus, ajoute M. Lévesque. Il soutient de plus que ces permanents ont fait des chefs syndicaux élus leurs otages.

Des tentatives de rapprochement ont eu lieu au cours de l'automne entre le gouvernement et des chefs syndicaux, précise M. Lévesque qui cite notamment une rencontre avec le président de la CSN. Il s'agissait de voir s'il n'y avait pas moyen de s'entendre, de voir s'il y avait possibilité de vendre l'idée d'un règlement modéré.

Il y a eu des efforts vraiment maximaux faits dans beaucoup de cas de la part de leaders syndicaux, mais, ajoute le premier ministre, ce fut « littéralement un cri dans le désert maintenu par un établissement dangereusement coupé de la réalité et devenu très technocratique ».

Ces dernières négociations auront constitué le point culminant de 18 ans de la libre négociation dans le secteur public. Ce qui s'est passé au cours de ces 18 ans aura été très pénible et très coûteux pour le syndicalisme, estime M. Lévesque. Il soutient que les syndicats devraient arrêter un peu d'accuser le gouvernement de tous les péchés d'Israël pour voir ce qui se passe de leur côté.

Ce qui se passe est dramatique, selon M. Lévesque. Ces établissements syndicaux, dit-il, sont tout simplement en train de « déconstruire l'image du syndicalisme », de lui faire perdre son pouvoir d'attraction envers les travailleurs non syndiqués, bref de « devenir les fossoyeurs du syndicalisme qui creuse sa tombe dans les esprits ».

Il y aura bientôt des réactions de la base, de la part de groupes qui diront publiquement qu'il faut faire attention, prétend M. Lévesque. Celui-ci affirme, en effet, que nombreux sont les syndicats et les leaders syndicaux de toutes sortes qui lui ont fait savoir qu'ils n'étaient pas heureux de la façon dont s'étaient déroulées les négociations et qui reconnaissent qu'il fallait bien qu'un jour un gouvernement mette un terme aux appétits syndicaux.

Le premier ministre espère qu'au sein même du mouvement syndical un débat s'engagera sur le rôle du syndicalisme, qui, dit-il, est encore très fragile au Québec avec un taux de syndicalisation de moins de 30%. Quant à lui il n'a pas l'intention de rester inactif cette fois lorsqu'il s'agira de débattre du régime de négociations du secteur public.

En 1964 lorsqu'on a commencé à établir le régime actuel, tout le monde se faisait confiance, tout le monde promettait de faire un exercice raisonnable des droits qui étaient alors accordés. L'erreur a été de ne pas faire de distinction entre la situation du secteur privé et celle du secteur public avec tous ses coins névralgiques et essentiels. Ce fut une absurdité de rétablir un régime de droit commun, soutient le premier ministre. Une des choses à faire, précise-t-il, sera de rétablir cette distinction en adoptant deux codes du travail, un pour le secteur public et un pour le secteur privé.

M. Lévesque ne veut pas s'avancer plus loin pour l'instant lorsqu'il s'agit de définir les « modifications profondes » à apporter. Il reconnaît que la proposition faite par le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, de sortir de la négociation la fixation des salaires sera un élément central. Le Québec est le seul pays au monde où 50% du budget de l'État est négociable, ce qui ne peut plus durer, selon lui.

Le gouvernement est déterminé à agir dès cette année, et il n'est pas question de laisser aller les choses comme on l'a fait la dernière fois. Comment cela sera-t-il? Il est possible qu'un groupe de travail ou même qu'une commission indépendante de l'Assemblée nationale soit formé pour étudier toute cette question. Cose certaine, M. Lévesque veut attendre que la poussière retombe un peu car c'est une chose qu'il aimerait faire avec les syndicats intéressés.

Pour cela, il faut notamment laisser passer « le bras-canayen » qu'on aura en janvier ou février qui, reconnaît M. Lévesque, représente un peu une inconnue pour l'instant. Il y aura sûrement du harcèlement, mais de là à savoir si ce sera le « chaos, le genre de petit-grand-soir » promis, dit-il, on verra.

S'il le faut, on prendra « des mesures très, très raides pour être sûr que le citoyen en ait pour son argent. S'il faut des lois et des mesures spéciales, il faudra les prendre avec la même vigueur que la situation l'indiquera », a conclu le premier ministre.

◆ Actions

avec la CSN, ce qui, estime M. Lévesque, démontre le sens des responsabilités des dirigeants syndicaux. Ces derniers s'apprêtent d'ailleurs à soumettre des projets prioritaires, sur lesquels on pourrait agir « au plus sacrant ».

Ces rencontres sectorielles se feront sans fla-fla, sans musique d'ouverture (« business is business », note M. Lévesque) et porteront exclusivement sur des pistes d'action possible. Elles débouche-ront, quelque part au printemps, sur une conférence économique nationale, dénuée du cérémonial habituel, qui abordera des sujets généraux et d'importance globale.

C'est là, par exemple, que l'épineux problème du financement des régimes de retraite, qui exerce des fonctions sur les salaires et les entreprises, pourra être étudié à fond. Un projet de loi à cet égard avait été annoncé pour l'automne, mais les décisions ont dû être ajournées une fois de plus, syndicats et patronat ayant à cet égard des vues fort divergentes.

Pièces à l'appui, tout le dossier sera étalé, explique M. Lévesque, mais il n'y aura pas de gestes précipités. Il importe avant tout de dégager un consensus. Selon lui, la réflexion est bien engagée au Québec et il déplore que le gouvernement fédéral se contente de publier un document de travail. Il y a nécessité d'harmoniser les deux programmes, de renforcer la caisse du régime public québécois et de le bonifier.

Notant que la première priorité demeure la création ou le maintien d'emplois, le premier ministre veut agir à court terme, comme pour Corvée-Habitation, surtout à l'égard des jeunes. Il veut aussi mettre le patronat dans le coup.

Sur un autre sujet, M. Lévesque indique que sa participation à la prochaine conférence constitutionnelle dépend en partie de la réponse de M. Trudeau à sa missive de vendredi dernier. Il demande qu'Ottawa amende la constitution pour reconnaître le droit de veto du Québec. Tout en maintenant le suspense, il reconnaît que la conférence portera sur un problème bien particulier, celui des autochtones. Malgré tout, il réserve sa réponse et ne veut dire s'il se rendra à Ottawa en mars prochain.

Pour sa part, le leader parlementaire du gouvernement estime que la dernière partie de session parlementaire a été fort productive, en dépit d'une triple crise sans précédent: constitutionnelle, économique et budgétaire. M. Jean-François Bertrand reconnaît que le gouvernement et le caucus péquiste ont souvent été « déchirés » devant des choix difficiles et de plus en plus durs. Mais gouverner c'est choisir, parfois douloureusement, et le gouvernement l'a fait, personne ne lui ayant promis un jardin de roses...

Selon le ministre, la crise sociale impose de chercher une alternative, « un nouveau contrat social pour une société nouvelle ». L'heure est à la conciliation, même à la réconciliation nationale.

M. Bertrand dresse pour l'Assemblée nationale — le forum par excellence — les grands objectifs suivants:

- assurer la sécurité économique des citoyens, des jeunes surtout, de façon à éviter la catastrophe;
 - assurer le progrès et la croissance, prendre les bons virages au bon moment, sous peine de dérapage;
 - créer ou recréer un climat de confiance en nous-mêmes;
 - remettre l'imagination au pouvoir, devenir plus inventifs et créatifs.
- En cette dernière partie de session (du 5 novembre au 18 décembre), l'Assemblée a adopté 24 lois publiques et 17 lois privées, notamment deux lois spéciales (CTCUQ et décrets du secteur public), créé deux ministères (Travail et Commerce extérieur), aboli un autre (Institutions financières), intégré l'administration du système électoral, aboli l'Office des autoroutes, et le reste.

Les vacances législatives seront complètes en janvier, sauf pour les membres de la commission parlementaire de l'Agriculture, qui poursuivra l'étude du dossier des terres expropriées en trop à Mirabel.

- En février, par contre, des commissions parlementaires sont prévues pour étudier les dossiers suivants:
 - Québecair et le transport aérien;
 - plan d'action pour le taxi;
 - problèmes de Schefferville (probablement à Sept-Iles);
 - cinéma et vidéo;
 - temps de présence en classe des élèves du primaire;
 - réforme parlementaire et réglementation;
 - réforme du droit des successions et du droit des personnes;
 - énergie et Hydro-Québec;

■ sociétés d'État ayant une vocation économique.

Et, en cas d'urgence, l'Assemblée peut, bien sûr, être convoquée avant le 8 mars, date prévue pour la reprise régulière des travaux sessionnels.

◆ Homme

dait en outre à un examen gynécologique pour s'assurer qu'elle ne l'avait pas trompé durant son sommeil.

Lors du procès, Mme Duclos a relaté qu'elle couchait régulièrement dans ce coffre depuis deux ans, de son plein gré, et que son mari ne l'avait ni menacée ni frappée pour l'inciter à prendre cette couche. Jamais, a-t-elle affirmé, je n'ai opposé de résistance à me coucher dans cette boîte, ni pour y entrer ni pour en sortir.

Mme Duclos a expliqué qu'elle aimait s'installer dans ce coffre, qu'elle le faisait seule ou que ses enfants l'y aidaient parfois, et précisé qu'elle y était bien couchée. En se prêtant volontairement à ce manège, a-t-elle déclaré au tribunal, je prouve à mon mari que je ne sors pas durant la nuit et je ne suis donc pas accusée pour rien.

Du 28 avril 1982 jusqu'au 20 octobre dernier, elle a passé toutes ses nuits dans ce coffre mais, le 20 octobre, après avoir été victime de sévices corporels de la part de son mari, elle a porté plainte et c'est ainsi que M. Duclos s'est retrouvé accusé de séquestration devant les tribunaux. C'était la première fois qu'elle portait plainte contre M. Duclos, qu'elle connaît depuis 30 ans.

La défense a parlé du « volontariat » de l'épouse mais, pour le juge Lassonde, en fonction de la jurisprudence la victime a bel et bien été séquestrée, puisqu'elle passait ses nuits dans un coffre fermé de deux serrures. Il lui était impossible d'en sortir et de circuler librement.

Dans une telle situation, note-t-il dans son jugement, la Cour ne peut se convaincre que cette femme voulait ainsi être séquestrée, surtout que, depuis l'incarcération de son mari, elle ne passe plus ses nuits dans ce coffre.

Le juge Lassonde en vient donc à la conclusion que les gestes posés par M. Duclos constituaient de la contrainte et une manifestation de force. Les examens gynécologiques qu'il pratiquait constituaient pour le tribunal une attaque à l'intégrité de la personne de son épouse et c'est là également une manifestation de force.

◆ Rubinstein

Jusqu'aux dernières années de son existence, il a manifesté un bonheur de vivre que devait fixer en 1969 sur la pellicule le cinéaste François Reichenbach.

Père de quatre enfants, il se partagea longtemps entre des séjours à New York et à Paris, où il avait des appartements. En 1973, il publia le premier tome de ses mémoires, *Les Jours de ma jeunesse*, suivi rapidement par deux autres tomes.

Arthur Rubinstein laisse nombre d'enregistrements, surtout de l'œuvre de Chopin, et de grandes œuvres de la littérature pianistique qui témoignent de l'évolution de son art.

Honoré par un très grand nombre de pays, il était en France Grand-Croix de la Légion d'honneur et associé étranger de l'Académie des Beaux-Arts. Il était également commandeur de l'Ordre du mérite polonais et citoyen d'honneur de Jérusalem, où un concours de piano porte son nom.

◆ OPEP

qualité n'a même pas été évoquée au cours des débats. Lagos se refuse à toute hausse de peur de mettre en péril ses exportations.

Quant au problème des quotas de production, il exigera de « nouvelles consultations de la part des pays membres ».

Selon les spécialistes, les membres de l'OPEP, qui peuvent difficilement éviter une guerre des prix sans un système restreignant la production de chacun, vont faire preuve de modération dans l'intérêt de l'unité de l'organisation.

« Nous exercerons notre sens de la responsabilité », a déclaré M. Dikko.

Pour le ministre du Pétrole vénézuélien, M. Humberto Calderon Berti, l'échec sur le problème des quotas ne signifie pas que l'OPEP soit sur le point d'écarter.

En ce qui concerne l'Arabie saoudite, le royaume a annoncé son intention de maintenir le plafonnement de sa production à 7,5 millions de barils par jour bien que la production actuelle des Saoudiens se situe aux alentours de cinq millions de barils.

De son côté, le ministre koweïtien du Pétrole, Cheikh Ali Al Khalifa Al Sabah, a appelé hier soir les pays membres à se mettre d'accord rapidement sur des quotas de production.

« Si la situation actuelle dure trop longtemps, alors chacun fera ce qu'il voudra », a déclaré cheikh Ali à la presse. Selon lui, « rien n'est perdu », mais les pays membres doivent maintenant prendre « des décisions sérieuses ».

Le ministre koweïtien a souligné que l'Arabie saoudite avait été à son avis « très flexible » et que la fixation par la conférence d'un plafond de production constituait « un niveau intermédiaire entre un « accord et un non-accord ».

Le ministre a indiqué que la conférence aurait pu facilement aboutir à un accord sur les quotas nationaux en se basant sur un plafond de 19,5 millions de barils par jour, « un niveau pas trop réaliste ».

Une ère de grave incertitude s'ouvre pour l'OPEP après l'échec des négociations sur un programme de lutte contre la dégradation du prix du pétrole dans un marché mondial en pleine dépression.

Après trois jours de marchandages, les ministres du pétrole n'ont pas réussi à se donner les moyens de faire respecter le plafond de production qu'ils ont tout de même établi pour 1983.

« Chaque pays est libre de fixer son niveau de production », a déclaré le ministre algérien de l'Énergie Belkacem Nabi. La seule décision de la 66e conférence de l'OPEP aura été d'arrêter un plafond « à ne pas dépasser » de 18,5 millions de barils par jour (mbj) pour l'ensemble de l'année 1983.

Des consultations, qui ne seront certainement pas plus faciles que la conférence de Vienne, vont maintenant s'engager entre les gouvernements respectifs pour arrêter des quotas de production pays par pays, afin d'éviter que l'accord ne reste pas simplement un « vœu pieux » de fin d'année.

L'échec de Vienne illustre les dissensions au sein de l'OPEP, notamment entre l'Arabie saoudite et l'Iran, déjà à l'origine de la déroute de la précédente réunion ministérielle qui s'était tenue en juillet dernier dans la capitale autrichienne.

Les 13 pays n'ont pu se mettre d'accord sur une répartition des quotas car l'Ara-

Les évêques lancent une mise à jour de la catéchèse

par Jean-Pierre Proulx

L'Assemblée des évêques du Québec (AEQ) a décidé de procéder à une mise à jour des orientations de l'enseignement religieux catholique dispensé dans les écoles.

La décision, prise en septembre, vient seulement d'être rendue publique. Le comité épiscopal d'éducation chrétienne avait auparavant en déterminer les modalités d'application. L'AEQ a effectivement retenu, depuis, les services de sœur Raymonde Juvénat, c.n.d., pour mener à bien l'entreprise. Elle était jusqu'ici à l'emploi de l'Office de catéchèse du Québec, un organisme aussi mandaté par l'épiscopat pour l'élaboration des programmes de catéchèse.

En prenant elle-même à sa charge la révision des orientations de l'enseignement religieux, l'AEQ a voulu exprimer l'importance qu'elle accorde à ce dossier,

a expliqué M. Paul Boily, le porte-parole des évêques.

L'Office de catéchèse du Québec (OCQ), a précisé son directeur, M. Jean-Pierre Blais, a d'ailleurs recommandé que les évêques eux-mêmes soient les maîtres d'œuvre de l'opération. Dans le passé, l'OCQ a souvent fait des rapports qui sont restés sur les tablettes: « On voulait que les évêques soient pleinement responsables de l'entreprise ». L'OCQ interviendra à un autre niveau, de conclure M. Blais, soit dans l'ordre de l'exécution.

De son côté, le président de l'AEQ, Mgr Louis-Albert Vachon, précise dans une déclaration écrite, que la « mutation qu'a connue notre société et l'élan imprimé par le concile Vatican II créent de nouvelles exigences pour le développement de la foi des jeunes. L'évolution du milieu familial et du monde scolaire, les changements que connaissent les communautés chrétiennes et le contexte social placent les élèves dans des situations par-

ticulières, parfois inédites, qui exigent une réponse appropriée à leur quête de sens et de valeurs. Ce sont là les préoccupations pastorales de fond qui nous ont incités à dresser le bilan de l'expérience catéchétique des vingt dernières années pour en considérer les acquis et les points faibles ».

Mgr Vachon déclare en outre qu'il ne s'agit pas « de déprécier encore moins de renier les efforts accomplis » mais « plutôt de faire le point et d'effectuer les ajustements qui s'imposent aujourd'hui dans le nouveau contexte social et socio-culturel du Québec ».

Les nouvelles orientations, précise-t-il, devront par ailleurs « faire mieux apparaître le caractère spécifique de l'enseignement religieux en milieu scolaire et la nécessaire complémentarité des autres instances éducatives de la foi dont cet enseignement doit tenir compte: la famille, la paroisse, les mouvements de jeunes, les centres de renouveau chrétien ».

Dans un mémoire formel

Le CSIM redit non au plan Laurin

par Jean-Pierre Proulx

Le Conseil scolaire de l'île de Montréal (CSIM) a adopté formellement hier soir un « mémoire » sur le livre blanc relatif à la réforme scolaire. Le Conseil y redit sous une autre forme son opposition de puis longtemps déclarée à la création de corporations-écoles, à l'abolition du suffrage universel pour l'élection des commissaires et à la commission scolaire « coopérative de service ».

Comme l'a expliqué le président M. Jacques Mongeau, « il était prévu que le Conseil, dans sa stratégie, pourrait produire deux mémoires, l'un sur le livre blanc, l'autre sur un éventuel projet de loi ».

Le Conseil s'est donc exécuté. Le président a par ailleurs reconnu que le mot « mémoire », pour désigner le document voté hier, était peut-être « un peu fort ». Quoi qu'il en soit, il sera expédié aux députés de l'Assemblée nationale accompagnés de deux « mémoires » minoritaires signés, l'un par Mme Lise Lajeunesse, l'autre par M. Pierre Légaré, deux des trois commissaires nommés par le ministre de l'Éducation. Les deux commissaires se disent d'accord avec les propositions du livre blanc. Toutefois, M. Légaré est contre l'institution de commissions scolaires linguistiques sur l'île de Montréal. Il leur préférerait des commissions scolaires unifiées.

Le Conseil a néanmoins ouvert hier un nouveau front en s'intéressant à la confidentialité des écoles. Se fondant spécifiquement sur le sondage Wener mené en 1975 dans le cadre de ses travaux sur la restructuration scolaire et évoquant de façon vague le sondage Bouchard mené

en 1978 dans le cadre du livre vert, le Conseil a conclu à la « volonté évidente d'une grande majorité de la population de maintenir l'école confessionnelle ». Il s'est donc étonné que « le système proposé établisse l'école neutre comme règle générale ».

Pourtant, le livre blanc garantit en toutes lettres que dans l'école « commune », l'enseignement religieux catholique ou protestant et la formation morale seront dispensés. Les parents feront leur choix. C'est pour cette raison que le Mouvement laïque québécois combat précisément le livre blanc.

Le seul débat d'hier soir a d'ailleurs eu lieu autour de cette question de la confidentialité. M. Légaré a constaté que le dernier sondage cité remontait à 1978 malgré qu'il s'en soit tenu d'autres depuis. Il a cité en particulier celui mené par le Comité central de parents de la CECM et rendu public jeudi dernier. Ce sondage révélait en effet que 55% des parents fréquentant le secteur français de la CECM choisissaient l'école « pluraliste », 27% une école « confessionnelle » et 18% l'école « neutre ».

Le président Mongeau a dit pour sa part que l'école pluraliste, où on offre au choix un enseignement religieux et la formation morale, « c'est ce que nous appelons une école catholique dans le sens large ».

Le Conseil a par ailleurs décliné, puisqu'il n'est pas juridiquement tenu de le faire, de ne pas tenir compte de la loi 70 et de la loi 105 en ce qui concerne la répartition de ses employés de soutien et professionnels. Ceux-ci ne sont pas syndiqués. Leurs salaires ne seront donc pas coupés en janvier.

graphait un char d'assaut usage. Le 31 août, l'ambassade reçoit communication de l'arrestation des deux touristes.

Farsetti reçoit la visite d'un fonctionnaire italien le 17 septembre, puis, le 9 décembre dernier (alors que l'affaire bulgare a déjà éclaté), il se plaint d'avoir perdu une prothèse dentaire par la suite de mauvais traitements. Pour les autorités bulgares, selon la presse italienne, il continue à nier. Gabriella Trevisan en revanche aurait montré, selon les mêmes sources, un esprit de « coopération ».

Le cas Farsetti/Trevisan a éclaté quand éclate à Rome la « question bulgare » avec l'arrestation de Sergueï Ivanov Antonov sous l'accusation de concours actif dans l'attentat contre Jean-Paul II. La Bulgarie, selon la presse italienne, suggère alors d'échanger Antonov contre le couple italien.

Enfin, l'agence officielle bulgare BTA cite l'hebdomadaire *Pogled* accuse hier Washington d'avoir délibérément monté l'affaire impliquant la Bulgarie dans l'attentat contre le pape afin de susciter « une nouvelle guerre froide » et provoquer la « rupture des relations » entre les pays occidentaux et l'Est.

« Aucune campagne de calomnies visant un pays socialiste n'a encore atteint un tel degré de perfidie, même aux pires moments de la guerre froide », déclare notamment le journal, dont l'article, intitulé « La Deuxième guerre froide a-t-elle commencé » est très largement cité par BTA.

Après avoir souligné que cette campagne « est essentiellement orientée contre l'ensemble de la communauté des pays socialistes, et en particulier contre l'Union soviétique », le journal affirme qu'il s'agit d'une véritable « guerre psychologique », déclenchée par Washington « à l'échelle européenne et mondiale ».

« La campagne mensongère lancée contre la Bulgarie et les pays socialistes » comporte toutes les caractéristiques « d'une seule politique, d'une seule stratégie, d'une seule doctrine, celle qui porte le nom du président des États-Unis », ajoute le journal.

L'agence BTA, citant toujours *Pogled*, affirme que cette « campagne de calomnies » s'inscrit dans le cadre d'une politique plus vaste. Celle-ci, poursuit-elle, vise à instaurer en Europe et dans le monde une atmosphère d'insécurité et de méfiance » permettant à Washington de réaliser ses plans de déploiement des missiles.

Trafic en RFA de viande de gibier illégale

STUTTGART (RFA) — Plus de 20 tonnes de viande de kangourou et près de 10 tonnes de viande de bœuf d'Afrique du Sud ont été vendues illégalement cette année dans la région de Stuttgart, au Bade-Wuerttemberg, a annoncé la police auto-allemande.

Cette viande a été essentiellement écoulée dans des cantines, des foyers et des instituts sociaux, a ajouté la police. La viande de kangourou — utilisée pour nourrir le bétail en Australie — a été vendue pour de l'échine de chevreuil, tandis que le bœuf était commercialisé sous l'étiquette de viande de gibier.

siles nucléaires en Europe et de mener à bien son nouveau programme de surarmement ».

Le journal accuse également Washington de « lancer cette campagne afin de provoquer la rupture des relations entre les pays occidentaux et les pays communistes » et « compromettre les conférences internationales et les négociations sur le désarmement ».

◆ Les armes

Suite de la page 13

claires. En nous acquittant de cette tâche, nous louons notre Créateur pour la richesse qu'il nous a donnée en cette vie et nous promettons d'appuyer la poursuite de la justice dans tout le pays. Nous nous engageons aussi à faire disparaître les arsenaux destructeurs qui rendent difficile la poursuite de la justice et qui menacent la vie même dans notre pays et dans le monde entier.

Nous attendons avec impatience votre réponse à nos propositions. Soyez assurés de notre désir ardent de discuter avec vous de ces propositions et d'autres propositions et d'entendre vos suggestions pour la participation utile des églises à la recherche de la paix que nous désirons tous.

21 décembre

par la PC et l'AP

1981: le bruit court que deux mille 800 mineurs sont en grève en Silésie et que les ouvriers occupent l'aciérie de Katowice;

1978: ouverture de la deuxième négociation SALT sur la limitation des armes stratégiques entre les États-Unis et l'URSS; un commando terroriste prend en otage onze délégués de la conférence de l'OPEP réunis à Vienne. Deux gardes sont abattus;

1976: décès du peintre québécois Alfred Ayotte;

1971: l'Autrichien Kurt Waldheim est élu secrétaire général de l'ONU, succédant à U Thant;

1967: décès au Cap, 18 jours après son opération, de Louis Wachsansky, le premier homme à avoir subi une greffe du cœur;

1962: la station multilingue CFMB, de Montréal, entre en ondes;

1961: Moïse Tshombé accepte de mettre fin à la sécession du Katanga;

1953: l'ancien premier ministre Mohammed Mossadegh est condamné à trois ans de prison pour avoir tenté de provoquer un soulèvement contre le shah;

1933: Terre-Neuve devient une colonie britannique;

1898: Pierre et Marie Curie découvrent le radium.

1920: les émigrants du « Mayflower » débarquent aux États-Unis sur la côte du Massachusetts.

Il sont nés en 21 décembre: Benjamin Disraeli (1804-1881); Joseph Staline (1879-1953); le gouverneur-général du Canada, Ed Schreyer, à 47 ans; L'actrice américaine Jane Fonda à 45 ans; Le ministre fédéral de l'Emploi et de l'Immigration Lloyd Axworthy, à 43 ans; Le chanteur et musicien américain Franz Zappa à 42 ans; La joueuse de tennis américaine Chris Evert-Lloyd à 28 ans.

Aujourd'hui

Spectacle de l'Ensemble de danse et de chant de l'École supérieure d'agriculture de Lublin, en Pologne, à la bibliothèque Maison-neuve, à 21 h.

Exposition des fêtes au centre d'art du Mont-Royal jusqu'au 9 janvier. Heures d'ouverture: 10 h à 20 h.

Rectificatif

Une malencontreuse erreur nous faisait écrire hier, sous la rubrique Féminin pluriel (page 4), que des porte-parole de la Fédération des femmes du Québec avaient présenté à « Mme Roy » un livre noir sur la condition féminine au Québec. Il fallait, bien sûr, lire que le document avait été présenté à Madame Pauline Marois, ministre responsable de la Condition féminine.